

au cœur du social

OPTIONS

SOCIÉTÉ
DANS LE FLOT
DES STATISTIQUES

Page 46

VALÉRIE GENIN / MAXPPP

Égalité, volonté et... leviers d'action

Les femmes partout, l'égalité nulle part.
La phrase résume, hélas! l'évolution de la
place occupée par les femmes et les hommes
en France et dans le monde. Pages 16 à 27

DÉMOCRATIE
Recherche
et territoires

Page 28



PARUTION
LE 27 JANVIER 2014

6€
au lieu
de 6,50€

LES  www.vo-impots.com
 + Guide des frais réels
 + Courriers types
 + Actualités de dernière minute
 + Simulateur de calcul
 ▶ Code d'accès au site OFFERT dans ce magazine !



NOTES
 ▶ Qui paye plus ? Qui paye moins ?
 ▶ Ce qui change pour vous : le quotient familial, abattements...
 ▶ Dossier : l'impôt sur le revenu, un système fiscal plus efficace.



Bon de commande VO Impôts 2014

Fédération

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

Passez votre commande*

Code article 03140117 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. x 6€ = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

A l'ordre de La Vie Ouvrière

* Les invendus ne sont pas repris

NOM

PRENOM

N° RUE

CODE POSTAL VILLE

TÉL FIXE

TÉL PORTABLE

COURRIEL

Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

Code origine : Mag14

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la VO Impôts et de la NVO sur Facebook et Twitter



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 55 82 83 61

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2014



éditorial

Pactes avec les loups ?

Les plans de suppression d'emplois frappent avec violence nos catégories : Eads, Sanofi, Auchan (huit cents cadres licenciés)... Ces exemples ne sont que les pointes émergées d'un iceberg de souffrances, de dégradation de la vie au travail et de l'ambiance délétère qui s'étend.

La gestion des êtres humains est maintenant clairement remplacée par celle des heures de facturation et des objectifs de profits, entraînant la flambée des dividendes pour les actionnaires et l'évasion fiscale à grande échelle pour les grandes entreprises.

Et c'est au moment où le salaire minimum est augmenté de 25 % aux Etats-Unis, de 11 % en Chine, de 10 % en Grande-Bretagne et où il est instauré pour la première fois en Allemagne que le président de la République et son gouvernement appuient sur l'accélérateur libéral.

En demandant, lors de son voyage aux Etats-Unis, d'accélérer la négociation du pacte transatlantique, François Hollande va à l'encontre des revendications de la Cgt, de la Confédération européenne des syndicats (Ces) et de l'American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations (Afl-Cio) qui se sont prononcés contre ce pacte. Un pacte qui menace notre capacité à instaurer, en Europe, des normes environnementales, sociales ou culturelles. Signer cet accord serait donner la primauté, dans tous les domaines, au libre-échange capitaliste – y compris aux multinationales – sur les Etats.

Autant dire que, après l'idylle avec le Medef et les reculades sociétales, cette ligne atlantiste fait la part belle à la finance. Elle place les ingénieurs, cadres et techniciens (Ict) au cœur de l'action contre la société *low cost*, voulue pour notre pays, au mépris de leur liberté, de leur professionnalisme et de leurs qualifications.

Le développement et la reconnaissance du travail qualifié restent un levier susceptible d'ouvrir un autre avenir. Pour l'utiliser, des droits et des garanties correspondant aux attentes des jeunes diplômés, des Ict femmes et hommes sont nécessaires, dans le cadre d'un droit social qui doit primer sur la liberté économique.

Comment les obtenir sinon en s'opposant au traité transatlantique, au pacte de responsabilité, aux offensives patronales de toute nature dans les entreprises et les branches professionnelles ?

Comment les obtenir sinon en exigeant un conditionnement des aides publiques à la création d'emplois et aux politiques salariales menées ?

La mobilisation sur chaque lieu de travail, dans chaque entreprise ou administration comme à l'échelle nationale peut mettre en cause la manière dont les richesses sont produites et pillées et promouvoir une politique et des gouvernances d'entreprises qui satisfassent nos revendications.

Revalorisation du travail et ambition pour notre pays sont aujourd'hui une même exigence.



DR

Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Pacte**
Sous la pression des économies
- 8 Astrium**
Lutte pour l'emploi
Ciel unique
Mobilisation européenne
- 9 Emploi**
Plus de 80 % des embauches sont des Cdd
Elections prud'homales
La loi est reportée
Inspection du travail
Attention à la réforme
- 10 Intermittents**
Le toujours moins du Medef



12 Front national

Lutter contre l'extrême droite
Entretien avec Pascal Debay, membre de la commission exécutive de la Cgt.

14 Assurance chômage
Quels droits pour les privés d'emploi ?

15 Immigration Les Suisses disent « non »

Etats-Unis
Detroit veut attirer cinquante mille immigrés

Afrique du Sud
Grève dans les mines de platine

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

DISCRIMINATIONS



Egalité, volonté et... leviers d'action

Pages 16 à 27 La reconnaissance du métier par un statut digne de ce nom fait de nouveau l'objet d'une importante mobilisation, mais aussi de débats vifs entre sages-femmes ou avec les médecins. Que dit ce conflit sur le statut actuel du travail féminin ?

Dans le monde du travail, les femmes sont partout, l'égalité nulle part. La participation des femmes au marché du travail affiche désormais une moyenne mondiale de 51 %. Les femmes ont massivement investi l'enseignement supérieur et sont davantage qualifiées. Et pourtant, les écarts de salaire, la précarité et le chômage féminin, la ségrégation des emplois, la division sexuelle du travail sont des traits communs à l'ensemble des pays.

Comment articuler dimension sociétale et sociale de l'égalité, avancées juridiques et travail d'expertise à l'entreprise ?

Table ronde avec Sophie Binet, Christine Brogгинi-Grassullo, Rachel Silvera, Michel Miné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Démocratie sociale

Recherche et territoires : occuper l'espace !



PATRICK JAMES / MAXPPP

30 Syndicalisation

« Masstomass » : encore deux mois pour participer !

31 Education prioritaire

L'égalité c'est « la zone » ?

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



NICOLAS DATCHE / MAXPPP

33 Ires

Les syndicats face à l'Union européenne

34 Analyse

Réalité des syndicats allemands

droits

35 Elections professionnelles

Les « contrats aidés » sont à compter dans les effectifs !

36 Fonctionnaires

L'accident de trajet

hors champs

38 Paris Bande dessinée

Gotlib sous toutes ses faces en miroir

39 Centre Pompidou

Quand « les femmes s'en mêlent », au plus près de l'avant-garde

40 Exposition

Belle collection d'objets inanimés chargés d'âme et de sens



© MRAC TERYUREN / PHOTO HUGHES DUBOIS

platines

43 Poulenc Musique sacrée

Max Emanuel Cencik Rokoko

bouteilles

43 Saint-Amour Valentin mon amour

lire

44 Les polars COCORICO Le polar francophone au sommet

45 Les romans HISTOIRE(S) Des années de plomb

hors champs

46 Société

Dans le flot des statistiques



RICHARD VILLALON / MAXPPP

47 Indicateurs

Mesurer le mal-logement

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Le monde musical de Copé. Façon Dassin

Non, Jean-François Copé n'est pas ce manipulateur cynique dont on se gausse sans retenue. Sous ses dehors de pugiliste hystérique, l'homme est timide, fragile, et son être intime se tisse de la douceur poignante et douloureuse des ritournelles, ô combien populaires, du regretté Joe Dassin. Tendez l'oreille: dès qu'il réalise qu'il n'a pas tout appris à l'Ena, il se lance dans la vraie vie: «*J'ai fait un peu de tout, un peu partout, sans savoir rien faire / La fleur aux dents, c'était tout ce que j'avais / Mais je savais bien que toutes les femmes du monde m'attendaient.*»

En fait, ce sera Nicolas Sarkozy; coup de foudre: «*Souviens-toi, c'était le grand jour / Le grand pas vers le grand amour / C'était encore mieux que ça / C'était nous deux il était une fois.*» Las, la défaite électorale défait le reste: «*On n'était pas fait pour vivre ensemble / Ça n'suffit pas toujours de s'aimer bien.*» Jean François s'affirme alors autonome: «*Tu m'as bien oublié, pourquoi pas moi? / Demain je me délivre / Demain je vais revivre / J'existerai après comme avant toi.*» Mieux encore, il pose à l'homme d'Etat: «*Moi, je suis resté le même, / Celui qui croyait que tu l'aimais... / C'était pas vrai, n'en parlons plus, / Et la vie continue.*» Ses ambitions sont sans mystère: «*Aux Champs-Élysées, aux Champs-Élysées / Au soleil, sous la pluie, à midi ou à minuit / Il y a tout ce que vous voulez aux Champs-Élysées.*» Mais les frustrations l'emportent: pour compenser, ramadan ou pas, «*Tous les matins il [achète] / Son p'tit pain au chocolat*», d'où

de méchants bruits

– «*c'est un tricheur / il dit n'importe quoi à n'importe qui*» –

et le désaveu de l'opinion publique:

«*Elle m'a dit d'aller siffler là-haut sur la colline.*»

A court d'idées, il adopte celles de l'extrême

droite: «*Si tu chantes "mon cul sur la commode" / C'est gagné, t'as trouvé la méthode / Dans six mois tu seras à la mode.*»

Aussitôt dit, aussitôt fesses: il s'empare d'un *Tous à poil!*

tombé à pic et dévoile les forces

du mal: «*Toi qui as l'air d'un petit ange [...]*

Qui a les yeux de l'innocence / Du moins à mes yeux / Je sais qu'au fond de toi / Sommeille un

COPÉ, GATTAZ,
LA SUISSE...
ON CONNAIT
LA CHANSON



MAXIME JEGAT / MAXPPP



vrai petit démon.» Le succès, pourtant, lui fait grise mine. Comme le chante Joe Dassin: «*On dit que le clown est triste / Quand le spectacle s'est terminé.*»

La psyché tortueuse de Gattaz. Façon Sardou

Pierre Gattaz, disons le tout net, est un condensé de fureur et de soif de pouvoir. Au revoir Dassin, bonjour Sardou. Au berceau, déjà, son président du Cnfp de père le sacre héritier: «*Je veux que mes enfants s'instruisent à mon école / S'ils ressemblent à quelqu'un, autant que ce soit moi.*» Reçu cinq sur cinq: le jeune Pierre revendique très tôt de «*Maîtriser à fond le système, / Accéder au pouvoir suprême: / S'installer à la Présidence / Et de là faire bander la France.*» Un rêve que les urnes lui dérobent: «*1980 et les années qui suivent, / C'est la fuite en avant, / Le combat délirant / Des plus forts qui survivent.*» A contre-courant de l'histoire, il passe le temps à s'en raconter: «*Comme d'habitude, toute la journée / Je vais jouer à faire semblant.*» Papa a fait fort en promettant de l'emploi à la tonne? Fifi fera mieux: «*J'ai promis des mensonges immenses. / Vous en avez d'exemplaires, / Mais au pays des faussaires / J'ai des années d'avance.*» Parisot lui en fait perdre mais, enfin, son heure arrive. «*Alors je fonce comme une bête / Sur le premier sens interdit. / Aucun feu rouge ne m'arrête / Je me sens bien dans ma folie.*» A New York, il décrit le pacte de responsabilité qu'il entend avoir avec le travail: «*Comme un voleur, comme un bandit. / Je veux l'épouser pour un soir / Et l'oublier un peu plus tard.*» Certains s'en offusquent, parlent de contreparties? Il leur oppose la toute-puissance de ses désirs: «*Je veux des rendez-vous bizarres, / Dans un avion, dans un couloir, / Avec des frissons de rencontres, / Une heure de plaisir à nos montres.*» A-t-il été trop maladroit? A San Francisco, il bredouille:

«*Toutes mes habitudes / Lentement ont changé / J'en souris aujourd'hui / Je n'suis plus un homme pressé.*» Medef.FM continue pourtant de passer en boucle sa chanson: «*L'argent ne sert pas à paraître. / L'argent sert à faire de l'argent. / N'imité pas tes anciens maîtres / Mais prends leur place et vivement.*» Poésie? Nenni, programme.

Le côté obscur des urnes suisses. Façon chansons

On a beau être à la pointe de l'horlogerie, on n'affiche pas forcément l'heure juste. Vous traitez les Suisses de retardés? Meuh non, c'est pas un jugement, à peine un diagnostic. Mais quand on ferme ses frontières, c'est qu'on a peur du monde. Comme quoi neutralité rime facile avec apeuré... Vous traitez les Suisses de peureux? Meuh non, pas plus que d'autres. Inquiets, plutôt, et ils le chantent... De longue date. Par exemple, vous connaissez les paroles de l'hymne suisse? Dé-ses-pé-ré! La quatrième strophe du cantique (*sic*) vise à rassurer: «*Des grands monts vient le secours; / Suisse, espère en Dieu toujours! / Garde la foi des aïeux, vis comme eux!*» Mesure-t-on vraiment la difficulté d'un tel programme? Dieu, les aïeux... Tout ça est diablement plus compliqué qu'un couteau multilame! Un autre hymne – quasi officiel, c'est le scout – en donne la mesure: «*Lorsque le pays nous plaît... / Nous décidons d'y camper...* » Houlà, s'installer comme ça, sans façon... Pas besoin d'être né à Berne pour comprendre que ça ne le fera pas: entre le prix du foncier, les taxes cantonales et le coup de fusil du fermier pour qui le feu de bois scout annonce les grands incendiaires du désordre mondialisé... Bonjour la modernité! Christophe Dony, auteur-compositeur-chanteur tout ce qu'il y a de plus helvète s'en désolé en ricanant: «*Ecoute-voir, l'heure a sonné / Tout est foutu, c'est l'annexion / Suisses et Suissesses sont décrétés / Espèce en voie de disparition / Depuis que nous sommes plagés / Jusqu'au tréfonds de nos assiettes / Et que l'on trouve jusqu'en Corée / De la fondue et d'la raclette / C'est bien le dernier refrain, dernier refrain / Avant qu'on n'soit plus que des Européens / Sans neutralité, Dieu! Comment ferons-nous? / On n'pourra plus voter mou!*» Les vers se suivent, caustiques, à l'aune des peurs qui ont nourri ce vote de fermeture référendaire aux «étrangers»; vote qui risque de ne pas être la fin des soucis suisses si l'on en croit Michel Buhler, autre chanteur très suisse: «*Je venais de faire un disque très beau / Avec des chansons à pleurer / Je vais me pointer dans une radio / Des fois que ça leur plairait / Je m'adresse à celui qui fait la liste / De ce que l'auditeur doit aimer / Tu repères tout de suite le spécialiste / Catogan pas rasé / Il me dit: [...] / Tu retardes mon vieux y a trop de paroles / Tout le monde chante en ricain maintenant / Tiens: même les Suisse-allemands!*» Et de conclure, non sans sagesse: «*Je ne sais pas si je me plante ou si j'ai raison / Des fois j'ai l'impression qu'on me prend pour un con.*» A graver sur les urnes, *in memoriam*?

Pierre TARTAKOWSKY

PACTE SOUS LA PRESSION DES ÉCONOMIES

POUR LA CGT, L'OUVERTURE DE MULTIPLES CHANTIERS SANS DISCUSSION PRÉALABLE INTERDIT TOUTE RÉFLEXION GLOBALE SUR LE SENS DES POLITIQUES PUBLIQUES.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

Après avoir entamé, le 27 janvier dernier, ses entretiens avec les syndicats, le Premier ministre a fixé à la fin du mois de mars la limite du délai pour négocier le pacte de responsabilité. Lors de cette rencontre, Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt, exprimait notamment le besoin de «*clarification*», tant sur les mesures annoncées par le président de la République le 14 janvier (*voir Options n° 593*) que sur la méthode ou l'avenir de la remise à plat de la fiscalité. Force est de constater que cette clarification devient une urgence, entre les propos contradictoires tenus sur l'avenir de la fonction publique et les déclarations à la fois intempestives et ambiguës du président du Medef.

Que sait-on aujourd'hui? Essentiellement que la fin, d'ici à 2017, des cotisations familiales pour les entreprises sera financée par des économies de l'ordre de 50 milliards d'euros en trois ans: Etat, collectivités territoriales et Sécurité sociale seront mis à contribution. Si Jean-Marc Ayrault s'est finalement engagé, après plusieurs jours d'atermoiement, à ne pas geler l'avancement des fonctionnaires pour faire des économies, les inquiétudes restent vives: historique, cette baisse programmée de la dépense publique «*s'inscrit dans la politique d'austérité contre-productive en matière de relance économique, de progrès social et de cohésion sociale*», a souligné Thierry Lepaon, qui parle d'«*attaque de grande ampleur contre la protection sociale*». Parmi les discussions qui doivent s'ouvrir, celle avec Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, doit d'ailleurs porter «*sur l'avenir de la Fonction publique dans le contexte de rétablissements des comptes publics*».

Mais la Cgt, tout en poursuivant sa campagne sur le coût du capital et ses responsabilités dans la crise, refuse de s'enfermer dans la seule discussion «*des modalités d'un pacte passé entre le chef de l'Etat et le président du Medef*». Pour elle, cette discussion doit aussi intégrer l'ensemble des recettes et des dépenses, fixer des objectifs sociaux dans le cadre d'une réorientation des politiques économiques. C.L.

ASTRIUM LUTTE POUR L'EMPLOI



THIERRY BORDAS / MAXPPP

«*Non aux suppressions d'emplois!*»: c'est derrière cette banderole unitaire que plus de 1 500 salariés d'Astrium se sont retrouvés, le 6 février dernier, devant le siège de la maison mère Airbus Group (ex-Eads), à Blagnac, près de Toulouse. Ils ont été rejoints par des délégations de salariés du groupe ainsi que par des représentants des sous-traitants d'Akka ou d'Altran. Astrium est pourtant une entreprise qui ne connaît pas la crise. Cela n'a pas empêché la direction d'annoncer 1 070 suppressions d'emplois sur les quatre sites français, dans le cadre du regroupement d'un certain nombre de services, au motif notamment d'une baisse de la charge de travail. A Toulouse, unité de fabrication des satellites, 396 postes sont concernés. Cette version de la direction est contestée par la Cgt, qui précise d'ailleurs que le carnet de commandes est au contraire en hausse. «*Du travail, il y en a*», souligne la Cgt, pour qui ce plan s'explique par un unique objectif: l'amélioration des taux de profit, de l'ordre de 10% pour le groupe à l'horizon 2015 contre 6% aujourd'hui.

C'est tout une filière industrielle qui est concernée par ce mouvement, après l'annonce de la restructuration de la filiale Air et Espace d'Airbus Group, portant sur 5 800 postes en Europe, 1 688 en France (voir Options n° 593). Pour la nouvelle division Ads (Airbus Defence and Space), créée en janvier 2014, dont fait partie Astrium, des suppressions d'emplois ont également été annoncées chez Cassidian (systèmes de sécurité intégrés) et Airbus Military. Alors que le groupe, d'importance stratégique et largement bénéficiaire, s'apprête à détruire des emplois industriels, les salariés veulent au contraire «*développer dans de bonnes conditions sociales des satellites, des lanceurs, des services utiles à nos clients, qu'ils soient publics ou privés*», déclarait la Cgt de l'entreprise lors d'une assemblée générale.

Lors d'une rencontre, il y a quelques semaines, avec un conseiller de François Hollande, elle a réitéré sa demande d'une table ronde réunissant Etat, direction et syndicats pour traiter de l'avenir de l'entreprise, du groupe et de la filière. Une demande restée à ce jour sans réponse. C.L.

CIEL UNIQUE MOBILISATION EUROPÉENNE

Après la grève du 12 juin 2013 et la manifestation bruxelloise d'octobre dernier, les personnels de l'aviation civile étaient à nouveau en grève, le 30 janvier dernier, à l'appel de l'Etf (Fédération européenne des transports): des mobilisations sous des formes diverses se sont ainsi tenues dans douze pays européens, notamment en Belgique, Italie, Slovénie, République tchèque, au Portugal ou à Chypre. En France, l'Usac-Cgt parle d'une forte mobilisation pour cette troisième journée d'action, notamment dans les services opérationnels. Cela fait ainsi quelques mois que les personnels protestent contre plusieurs dispositions contenues dans le projet baptisé «*Ciel unique 2+*». Dévoilé par la Commission européenne en juin 2013, ce projet, actuellement en débat au Parlement européen, marquerait une nouvelle phase de déréglementation du secteur du contrôle de la navigation aérienne. Les personnels s'opposent en particulier au mouvement d'externalisation et de mise en concurrence de certains services. Mais aussi au projet, au cœur de Ciel unique 2+, d'une «*séparation structurelle entre opérateur aérien et autorité de surveillance*», dont les conséquences pourraient aller, explique l'Usac-Cgt dans un communiqué, jusqu'à un démantèlement de la Direction générale de l'aviation civile. C.L.



SMAIL AZRI / MAXPPP

PARTAGER LES RICHESSES, TOUJOURS PLUS UTOPIQUE

85

personnes

(les plus riches) possèdent autant que la moitié de la population mondiale (la plus pauvre), et un être humain sur cinq vit sous le seuil d'extrême pauvreté (moins de 90 centimes d'euro par jour), selon le dernier rapport de l'Ong Oxfam, «*En finir avec les inégalités extrêmes*». Près de la moitié des richesses mondiales (80 milliards de milliards d'euros) est en fait détenue par seulement 1% des plus riches qui, depuis trente-cinq ans, sont non seulement de plus en plus riches, mais paient aussi proportionnellement de moins en moins d'impôts. Seulement sept femmes font partie des quatre-vingt-cinq très riches cités, parmi lesquelles Liliane Bettencourt, en neuvième position.

EMPLOI

PLUS DE 80 % DES EMBAUCHES SONT DES CDD



DELPHINE PINEAU / MAXPPP

Les entreprises ne recrutent plus en contrat à durée indéterminée (Cdi), comme ce devrait être la règle, mais en contrat à durée déterminée (Cdd). C'est la conclusion d'une étude de la Dares sur des chiffres de 2012⁽¹⁾, qui montre que le taux d'entrée en Cdi a été de 9,8 %, contre 81,2 % pour les Cdd. La baisse des Cdi est de 1,2 point par rapport à 2011, et ce dans tous les secteurs : -1,3 point dans le tertiaire, -1,8 point dans la construction et -0,8 point dans l'industrie. Mais des différences sont toutefois notables : le taux d'entrée en Cdd est de 54,9 % dans le tertiaire, soit quatre fois plus que dans la construction (13,1 %) et l'industrie (12,3 %). Quelle que soit la taille des établissements, les taux d'embauche en Cdd dans le tertiaire sont en forte hausse : +4,5 points pour ceux de 1 à 9 salariés ; +5,2 points pour ceux de 10 à 49 salariés ; +3,3 points pour ceux de 50 salariés ou plus. Dans l'industrie, le taux d'entrée en Cdd ne progresse que légèrement (+0,3 point). Dans la construction, en revanche, le taux d'entrée en Cdd est en recul de 1,2 point : il est à 21,1 % dans les entreprises de 1 à 9 salariés (-2,2 points), à 11,2 % dans celles de 10 à 49 salariés (-0,9 point) et à 5,4 % dans les établissements de 50 salariés ou plus (-0,2 point). Toutes les tranches d'âge sont concernées : la part des Cdd dans les embauches est de 82,6 % pour les moins de 30 ans, 78,3 % pour les 30-49 ans et 84,6 % pour les 50 ans ou plus. Cette part est plus élevée chez les femmes (85 %) que chez les hommes (76,6 %). Ce résultat est corrélé avec la part plus importante de femmes salariées dans le secteur tertiaire, qui recourt de façon importante aux Cdd, alors que les hommes sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans l'industrie ou la construction, qui privilégient l'emploi intérimaire en cas de recours à des contrats temporaires. Enfin, les taux de recrutement en Cdd progressent pour toutes les catégories socioprofessionnelles entre 2011 et 2012. C.P.

(1) Dares Analyses, « Les mouvements de main-d'œuvre en 2012. Recul des recrutements en Cdi dans tous les secteurs », janvier 2014, n° 003.

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES LA LOI EST REPORTÉE

«Ce projet de loi [sur la formation professionnelle] sera l'occasion d'envisager une évolution des modalités de désignation des conseillers prud'homaux», avait indiqué Michel Sapin dans une lettre aux organisations syndicales, le 14 novembre 2013. Le mandat des conseillers, actuellement élus par les salariés (mandat qui devait prendre fin en 2013), est prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard. A cette date, les conseillers pourraient être «désignés» par leur syndicat, ce qui est inconcevable pour la Cgt: ce serait un recul démocratique et social. Par ailleurs, ce projet pourrait être inconstitutionnel. La mobilisation, notamment par le biais de pétitions – auprès des parlementaires, d'autres organisations syndicales encore hésitantes – et de la pédagogie auprès des militants et des salariés, a porté ses fruits: le ministre du Travail a été contraint de retirer la partie concernant une éventuelle réforme du mode de désignation des conseillers prud'homaux qui figurait initialement dans le projet de loi sur la formation professionnelle, examiné en février à l'Assemblée nationale et au Sénat. Michel Sapin estime plus sage de repousser l'examen de cette réforme au printemps 2014, après les élections municipales. Mais, pour la Cgt, il est impératif de poursuivre les actions syndicales, dans l'unité la plus large, afin de maintenir la pression sur le gouvernement et les parlementaires pour que ce projet soit définitivement enterré. C.P.



MAXPPP

INSPECTION DU TRAVAIL ATTENTION À LA RÉFORME

Le projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle, en discussion à l'Assemblée nationale puis au Sénat, comporte un volet sur la réforme de l'Inspection du travail qui suscite déjà des controverses. Les inspecteurs craignent en effet d'être mis sous la tutelle des préfets et de voir leurs effectifs diminuer. La dépenalisation du droit du travail via l'amende administrative, qui serait de la compétence des directeurs régionaux, pose également un problème de taille: la décision relèverait de la Direccte. Comment gèrera-t-elle le chantage à l'emploi dans un contexte de crise? L'indépendance des inspecteurs est en jeu. Quant au redécoupage des sections territoriales prévu dans la réforme, il pourrait désorganiser le travail quotidien de ces fonctionnaires. Début février, deux cents agents de l'inspection du travail d'Ile-de-France, appelés à la grève par les syndicats Cgt, FO, Snu (Fsu) et Sud, se sont rassemblés aux abords de l'Assemblée nationale pour exprimer leur opposition. Prochaine étape: faire pression sur les sénateurs qui examineront bientôt le projet. C.P.

LE TOUJOURS MOINS

Le Medef a trouvé sa solution à la précarité : l'ignorer. Dans le cadre des négociations sur l'assurance chômage, il a tout simplement annoncé sa volonté de se dégager du financement du régime des intermittents du spectacle.

PAS DE PRINTEMPS
SANS
INTERMITTENTS

AU PRÉTEXTE DE L'ÉQUITÉ...

En plaidant pour un principe d'« indemnités chômage égales à cotisations égales », les employeurs ignorent superbement le mode de fonctionnement du secteur du spectacle. L'emploi précaire y est de règle. En 2012, environ cent douze mille personnes ont été indemnisées au titre de ce régime. Les intermittents représentent deux tiers des effectifs salariés du spectacle et 3,5% des allocataires de l'assurance chômage.

UN PATRONAT NON CONCERNÉ PAR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

En proposant la suppression des annexes 8 et 10 des régimes d'assurance chômage des intermittents du spectacle, les employeurs visent à aligner le régime des intermittents sur le régime général. A charge pour l'Etat d'assumer le « surcoût du traitement plus favorable » réservé aux intermittents s'il le juge nécessaire « au nom de l'intérêt général ». Lequel intérêt général est à leurs yeux... sans intérêt.

DU MEDEF



C'EST LA CULTURE QU'ON ASSASSINE

Ce régime d'indemnisation est un des rouages essentiels de l'exception culturelle française, laquelle, loin de se résumer à un coût, s'inscrit dans les éléments qui font vivre les territoires et représente 3,2% du produit intérieur brut. La Cgt a lancé un cri d'alarme qui est aussi un cri de colère ; elle appelle à une série de mobilisations.



BERNARD RONDEAU / PHOTOSOCIALE

LUTTER CONTRE

La montée de l'extrême droite, par le biais du Front national et de groupuscules militants, n'est plus un risque : c'est désormais une réalité à laquelle la société dans son ensemble n'échappe pas. La Cgt a donné une réponse républicaine avec l'organisation d'une journée d'action intersyndicale (avec la Fsu, Solidaires, l'Unef, l'Unl, la Fidl), le 29 janvier 2014, pour faire face à l'extrême droite.

ENTRETIEN

AVEC

PASCAL DEBAY

MEMBRE DE LA COMMISSION
EXÉCUTIVE DE LA CGT

La Cgt a toujours combattu l'extrême droite avec ses valeurs.

Il y a des questions et il y a des silences auxquels il faudra répondre. Il faut convaincre que ces idées de repli sur soi, d'abandon de l'euro ou de préférence nationale sont des hérésies sociales et économiques.

– **Options :** *Dans quel objectif a été organisée la journée du 29 janvier 2014 ?*

– **Pascal Debay :** Nous sommes dans la continuité de l'appel « La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme » de mars 2011. Un appel solidaire de six organisations syndicales de salariés à participer à la manifestation contre le racisme, le 30 novembre dernier, a été un élément fondamental. Il a été à nouveau affirmé que le Front national est incompatible avec le syndicalisme. Depuis 2011, le contexte s'est aggravé, les idées du FN ont progressé, et il était temps de montrer que le syndicalisme a un rôle majeur à jouer dans la lutte quotidienne contre l'extrême droite. La première partie s'est déroulée sous forme d'ateliers autour de quatre thèmes : l'extrême droite à la tête de villes « laboratoires » comme Toulon ou Orange ; le FN face aux droits des femmes, des homosexuels ; la lutte des peuples en Europe contre le chômage et les politiques d'austérité, avec les syndicats confrontés à des courants qui prônent l'exclusion et le repli sur soi ; immigration, racisme et préférence nationale. Le combat du discours pseudo-social du FN était également à l'ordre du jour pour démonter son mécanisme. Nous avons eu environ six cents participants, c'est un succès. J'ai constaté que près des deux tiers des camarades étaient venus de toutes les régions, ce qui montre qu'il existe une forte demande de la part des militants. Le soir, un grand meeting a rassemblé huit cents personnes.

– **Pourquoi avoir organisé cette rencontre avec d'autres organisations sur le thème « uni(e)s contre l'extrême droite » ?**

– Cette démarche intersyndicale est très importante, car tout le monde est

concerné par la propagation des idées répandues par le FN. Personne n'y échappe, la vigilance nous concerne tous. Cela fait plusieurs mois que nous travaillons ensemble, et ce collectif est essentiel. C'est une force. Nous voulons continuer à travailler avec les autres et nous sommes ouverts à d'autres. Nous espérons que d'autres organisations syndicales se joindront à ce mouvement unitaire. Ce mois de janvier a été intense, car le signal politique est donné. Il se traduit aussi par la mise en place d'un collectif confédéral de lutte contre l'extrême droite qui vient d'être créé et que j'anime. Plusieurs journées d'étude ont été faites, d'autres sont programmées dans différentes régions.

– **Dans quelle circonstance êtes-vous entré dans ce combat ?**

– Je suis Mosellan et je fais partie de la génération qui a vécu le 21 avril 2002 comme un choc. J'ai décidé de m'engager à ce moment, mais je vois, dans les villages, dans les entreprises, dans la société, les idées de ce parti caméléon convaincre. Comment font-ils ? Ils investissent la cité, sont dans les associations ou les clubs de sport. Ils collent à la société, dénoncent le système, bousculent le microcosme politique en mettant en avant de nouveaux visages, des jeunes de 25-30 ans. De plus, ils tiennent des discours qui ne semblent pas toujours dangereux, et il faut parfois relever au détour d'une phrase le fond de leur pensée. Ils avancent masqués, et il faut parfois du temps avant de découvrir leurs idées. Dans les territoires, nous avons vu ces idées monter et se structurer. Ce sont nos voisins, nos collègues, les personnes que nous côtoyons qui peuvent nous surprendre avec ces thèses

L'EXTRÊME DROITE

qu'ils sont susceptibles de défendre. Nous devons, bien sûr, nous interroger sur cette progression auprès de ceux qui, *a priori*, n'étaient pas dans une logique extrémiste mais qui peuvent être tentés par un argument trompeur. Par exemple, je combats cette terrible formule : « *Pourquoi pas ?* » Lorsque les salariés se posent cette question, il faut leur répondre : « *Parce que...* » et développer l'argumentaire pour contrer ces idées. Je crois au dialogue et à la force de conviction pour les combattre. La parole syndicale argumentée a une force incroyable.

– **Les idées extrémistes se répandent. Comment les combattre au quotidien ?**

– Le risque existe, et c'est pourquoi nous voulons y faire face. Il faut que le débat ait lieu et que les idées s'expriment. Les électeurs sont aussi des salariés, il ne faut jamais l'oublier. Le chômage de masse, l'augmentation de la pauvreté et la politique d'austérité sont des éléments objectifs. Ils conduisent de nombreux salariés à être déçus du changement politique qui n'a pas eu lieu. Charge à nous de faire notre travail syndical et, en même temps, de miser sur l'éducation populaire, en aidant les travailleurs et les syndiqués à réfléchir sur l'importance du vote. Nous devons leur rappeler les valeurs de la Cgt, notre histoire, le vivre ensemble, la fraternité qui est dans nos gènes, en dépit d'une colère grandissante que je partage. La solution n'est pas dans le vote extrême, il faut le dire, le répéter, en discuter et dépasser cette colère. C'est un travail de fond. Cela va être compliqué, mais il faut que les militants fassent ce travail, qu'ils aient la lucidité de regarder leur organisation syndicale avec ses forces et ses faiblesses et avec la conviction que la Cgt a toujours combattu l'extrême droite avec ses valeurs. Il y a des questions et il y a des silences auxquels il faudra répondre. Il faut convaincre que ces idées de repli sur soi, d'abandon de l'euro ou de préférence nationale sont des hérésies sociales et économiques. Il faut répéter que l'immigration n'est pas un coût mais une chance. Il existe des chiffres, des arguments. Il faut s'en saisir et riposter.

– **Que fera la Cgt si elle apprend que des militants se présentent sur des listes FN ?**

– Ils seront exclus. Le cas s'est déjà pro-

duit avec Fabien Engelmann, qui était secrétaire de section en Moselle et qui, depuis, fait carrière au FN. Peut-être nous accusera-t-on de faire une « chasse aux sorcières », mais peu importe : nous ne pouvons pas tolérer les idées d'extrême droite dans notre organisation ou dresser une barrière étanche entre syndicalisme et politique. Le syndicaliste ne peut avoir deux visages, et qui est sur une liste du FN n'a rien à faire à la Cgt. L'extrême droite n'a pas réussi à créer de structure syndicale, et c'est l'une des raisons pour lesquelles elle cherche à entrer dans les organisations

Le masque tombe vite lorsque j'entends un leader du FN expliquer comment il aimerait organiser les syndicats s'il était au pouvoir ! Il veut nous expliquer ce que devrait être le syndicalisme ? Il souhaite surtout rétablir des syndicats « jaunes », propatronaux, qui signifieraient un recul majeur des droits sociaux.

syndicales ou à attirer les militants dans ses rangs. Elle a même adopté un discours qui semble social, mais le masque tombe vite lorsque j'entends un leader du FN expliquer comment il aimerait organiser les syndicats s'il était au pouvoir ! Il veut nous expliquer ce que devrait être le syndicalisme ? Il souhaite surtout rétablir des syndicats « jaunes », propatronaux, qui signifieraient un recul majeur des droits sociaux. Ne nous méprenons pas : ces personnes veulent arriver au pouvoir, ils sont dans une stratégie de conquête, et les syndicats sont un élément majeur du paysage social et économique. Il n'est pas étonnant qu'ils cherchent à séduire les travailleurs et, plus précisément, les syndiqués qui ont une responsabilité sociale et une écoute de leurs collègues.

– **Les idées d'extrême droite se propagent également en Europe...**

– Oui, aujourd'hui, de nombreux pays sont confrontés à cette montée des extrémismes, avec l'exemple terrible de la Grèce. Mais, dans une moindre mesure, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ne sont pas non plus épargnées par ce phénomène. Dans une période de bien-être, on peut facilement réduire l'influence des idées d'extrême droite. Mais, en situation de crise, d'austérité et de progression des politiques libérales qui vont à l'encontre des droits sociaux, la crispation sur soi est un mauvais réflexe qui a déjà eu des conséquences désastreuses dans l'histoire. Il ne faut pas tomber dans la peur et les fragilités inhérentes à la crise, mais soutenir l'action de la Confédération européenne des syndicats. Elle mène, à son niveau, un important combat pour la défense des droits sociaux, pour un plan de relance européen lié à l'investissement industriel. Elle appelle à une journée d'action, le 4 avril 2014, qui doit contrer les réflexes xénophobes et promouvoir des perspectives de progrès basées sur l'action solidaire des travailleurs en Europe.

– **Quel est le thème à développer pour lutter efficacement contre les idées d'extrême droite ?**

– Il faut remettre la fraternité au cœur du débat et expliquer pourquoi le rejet de l'autre n'est pas une solution envisageable. La fraternité est la base du syndicalisme !

Propos recueillis par Claire PADYCH



SEBASTIEN MUYLAERT / MAXPPP

ASSURANCE CHÔMAGE QUELS DROITS POUR LES PRIVÉS D'EMPLOI?

POUR LA CGT, CE N'EST PAS AU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE DE FINANCER LA STRATÉGIE PATRONALE VISANT À DEVELOPPER LA FLEXIBILITÉ ET LA PRÉCARITÉ, VÉRITABLES CARBURANTS DU DÉFICIT.

Une «*inacceptable provocation*» : c'est en ces termes qu'Eric Aubin, à la tête de la délégation Cgt, a qualifié le projet du Medef, lors de la troisième séance de négociation, le 13 février dernier, pour une nouvelle convention d'assurance chômage. Dans un contexte de fort déficit que personne ne conteste, le Medef, qui refuse toute mesure de financement du régime, a présenté des propositions rejetées en bloc. Destinées uniquement à faire des économies, elles s'illustrent par une demande symbolique de la stratégie patronale : la fin du régime des intermittents du spectacle pour l'aligner sur le régime général, au nom de «*l'équité*».

Taxer davantage les contrats courts

Pour la Cgt, le projet rendu public par le Medef permet au patronat de se dédouaner de ses responsabilités, l'explosion de la précarité servant en quelque sorte de carburant au déficit : «*Le déficit de l'Unedic, explique-t-elle, est avant tout lié au fait*

que 51 % des entrées à Pôle emploi sont liées à la précarité induite par la flexibilité organisée du marché du travail», contrats à durée déterminée et intérim compris. Cette précarité coûte ainsi 8,5 milliards à l'assurance chômage. A cela, il faut ajouter l'essor des ruptures conventionnelles qui concernent désormais un allocataire sur dix. Là aussi, le dispositif représente un coût pour l'assurance chômage d'environ 4,4 milliards d'euros par an, alors qu'il est de plus en plus utilisé par les

employeurs pour «*se débarrasser des salariés, notamment les plus âgés*».

«*Ce n'est pas à l'assurance chômage de financer ces choix qui tendent vers encore plus de flexibilité*», affirme ainsi la Cgt. Qui fait au contraire de la lutte contre la précarité le cœur de ses propositions pour réformer le régime. Cela passe notamment par une plus grande taxation des contrats courts (12% de cotisation patronale, par exemple, pour ceux de moins d'un mois) et une meilleure indemnisation des demandeurs d'emploi les plus précaires, qui ne doit être inférieure à 80% du smic. Alors que le Medef ne cherche qu'à abaisser les droits des privés d'emploi, un consensus existe

Le chômage en chiffres

A la fin 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A à Pôle emploi s'établit à 3 303 200 en France métropolitaine, en hausse de 0,3% par rapport à novembre 2013, de 5,7% sur un an.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B (activité réduite courte) et C (activité réduite de plus de 78 heures) atteint 4 898 100, en hausse de 6% en une année.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans est en hausse de 11,6% ; celui des moins de vingt-cinq ans connaît une augmentation de 0,8%.

entre organisations syndicales pour au contraire les améliorer en cette période de crise et d'augmentation du taux de chômage. Dans cet esprit, la Cgt formule une série de propositions : porter la durée maximale d'indemnisation à trente mois, au lieu de vingt-quatre aujourd'hui ; ouvrir des premiers droits pour ceux que l'on appelle les « primo »-demandeurs d'emploi dès deux mois de travail, alors qu'actuellement il leur faut, comme les autres salariés, quatre mois d'affiliation pour une indemnisation à l'assurance chômage. Enfin, sur la question cruciale des « droits rechargeables », prévus par l'accord national interprofessionnel (Ani) du 13 janvier 2013, il s'agirait de mettre en œuvre un système simple, intéressant notamment les demandeurs d'emploi de longue durée (+ 13,3 % en un an) : toute période travaillée doit pouvoir recréer des droits, selon le principe de base « un jour cotisé, un jour indemnisé ».

Un appel à se mobiliser

De son côté, le Medef poursuit son travail de casse. Parmi les mesures également présentées, celle concernant les licenciés économiques va dans ce sens. Aujourd'hui, lorsqu'ils obtiennent des indemnités supralégales, essentiellement grâce aux luttes menées, ils subissent un différé d'indemnisation de soixante-quinze jours. Pas assez long pour le patronat, qui veut faire sauter ce plafond en utilisant intégralement cette indemnité supralégale pour financer la période de chômage. A charge pour le régime d'assurance chômage de prendre le relais de l'indemnisation à l'épuisement de l'indemnité. Quant à la modulation des allocations en fonction des taux de chômage, elle masque en réalité une recherche d'un moindre coût. « Pour pouvoir avoir mieux que ce qui existe aujourd'hui, souligne la Cgt, le taux de chômage devrait atteindre 12 % (contre 10,5 %), ce qu'aucune prévision économique n'annonce pour les prochaines années. »

A l'heure où nous écrivons, il restait encore deux séances pour boucler la négociation, le 17 mars. Un délai bien court pour « combler le fossé existant », souligne la Cgt, la séance du 13 février ayant surtout fait apparaître le caractère diamétralement opposé des positions entre organisations patronales et syndicales. Sans attendre, la Cgt a invité, dans un communiqué, « les salariés, les intermittents, les intérimaires, les précaires et tous les privés d'emploi à se tenir prêts à se mobiliser ».

Christine LABBE.

Pour connaître l'intégralité des propositions de la Cgt : <www.cgt.fr>

IMMIGRATION LES SUISSES DISENT "NON"

Les Suisses ont voté majoritairement (50,3 %) en faveur d'une proposition de loi de l'Union démocratique du centre (Udc, parti libéral) qui rejette l'immigration de masse, en dépit de l'opposition du gouvernement, de la plupart des autres partis, des syndicats et du patronat. La participation élevée (56,5 % contre 44 % habituellement) montre que le sujet tient à cœur à la population. Ce vote signifie le rétablissement de quotas pour les demandeurs d'asile et pour les travailleurs frontaliers. La Suisse devra donc abandonner le principe de libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Il devrait en être fini des accords de Schengen et des accords bilatéraux actuellement en vigueur permettant aux Français, Allemands ou Italiens d'accéder au marché du travail helvète. Le gouvernement suisse a annoncé son intention de mettre rapidement en œuvre le texte du référendum.

ÉTATS-UNIS DETROIT VEUT ATTIRER CINQUANTE MILLE IMMIGRÉS



JEFF KOWALSKY / MAXPPP

Le gouverneur du Michigan souhaite redynamiser Detroit, la capitale américaine de l'automobile, à bout de souffle. Rick Snyder (républicain) voudrait faire venir des « immigrés compétents », cinquante mille sur cinq ans, via des visas destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur ou à des personnes particulièrement talentueuses dans les domaines de la science, de l'art ou des affaires. Si certains objectent qu'il faudrait s'occuper en priorité des 40 % de personnes de Detroit qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, d'autres défendent ce projet d'une immigration choisie ayant pour but de créer des emplois. Le projet est à l'étude. C.P.

AFRIQUE DU SUD GRÈVE DANS LES MINES DE PLATINE

Depuis le 23 janvier, près de quatre-vingt mille mineurs ont cessé le travail en Afrique du Sud, à l'appel du syndicat Amcu, près de deux ans après les violences de Marikana qui avaient fait trente-quatre morts, la police ayant tiré sur un rassemblement de travailleurs. L'objectif des grévistes est d'obtenir une augmentation du salaire mensuel minimal. Les trois compagnies de production de platine concernées par ce mouvement (qui leur ferait perdre plus de 12 millions d'euros par jour), Anglo American Platinum (Amplats), Impala Platinum (Implats) et Lonmin, ont proposé un plan de revalorisation salariale sur trois ans. Si les mineurs semblent mieux payés que la plupart des autres travailleurs non qualifiés, ils vivent souvent dans des conditions très précaires, à proximité des puits de mine, et sont souvent issus de lointaines provinces, voire de l'immigration.

Egalité, volonté et... leviers d'action

La qualification au maquis des concurrences

Le conflit qui secoue la profession de sage-femme et, au-delà, celle de gynécologue apporte un éclairage cru sur les tensions, contradictions et jeux de concurrence à l'œuvre. Dans ce contexte, la course à l'égalité n'a rien d'un long fleuve tranquille. De longue date, les sages-femmes luttent pour conserver ou reconquérir les prérogatives qui ont toujours été les leurs. Ces derniers mois, la reconnaissance du métier par un statut digne de ce nom a de nouveau fait l'objet d'une importante mobilisation, mais aussi de débats vifs entre sages-femmes ou avec les médecins. Quels sont les enjeux et les enseignements de ce mouvement qui, faute de consensus dans les actuelles négociations ministérielles, n'est pas certain de se conclure par des avancées pour les principales intéressées ? Et que dit ce conflit sur le statut actuel du travail féminin dès lors qu'il exige la prise en compte de qualifications, d'une valeur, bref, sa reconnaissance ?

Femmes de tous les pays...

Dans le monde du travail, les femmes sont partout, l'égalité nulle part : la phrase résume parfaitement l'évolution, depuis les années 1980, de la place occupée par les femmes et les hommes à l'échelle mondiale. Partout, en effet, la participation des femmes au marché du travail augmente, pour afficher désormais une moyenne mondiale de 51 %. Presque partout, les femmes ont massivement investi l'enseignement supérieur et sont davantage qualifiées. Et pourtant : en dépit des différences culturelles, historiques, sociales ou économiques, les écarts de salaire, la précarité et le chômage féminin, la ségrégation des emplois, la division sexuelle du travail sont des traits communs à l'ensemble des pays, même s'ils prennent des formes différentes.

La Cgt ou l'obsession du concret

Comment rendre effectives les avancées obtenues ? Comment à la fois articuler dimension sociétale et sociale de l'égalité, avancées juridiques et travail d'expertise à l'entreprise ? Notre table ronde avec Sophie Binet, secrétaire de l'Ugict-Cgt, secrétaire de la Cgt ; Christine Broggin-Grassullo, animatrice du collectif égalité de l'Ugict, membre du Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Rachel Silvera, maîtresse de conférences à l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense ; Michel Miné, professeur de droit du travail au Cnam, membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

MYLENE ZIZZO / MAXPPP



SOMMAIRE

**SAGES-FEMMES
LA VOIE ÉTROITE VERS
LA RECONNAISSANCE...**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE MARIE-PIERRE MARTINET
TOUS LES SYNDICATS
PROGRESSISTES DOIVENT
SE MOBILISER**
PAGE 21

**TRAVAIL
DES INÉGALITÉS PERSISTANTES
ET REBELLES**
PAGES 22-23
TABLE RONDE
PAGES 24-27



Sages-femmes : la voie étroite vers la reconnaissance...

Le mouvement de grève témoigne du caractère permanent du manque de reconnaissance.

Même à risquer le sarcasme machiste, on peut dire que c'est le plus vieux métier du monde. Sage-femme, une fonction qui existe depuis l'Antiquité, nommée ainsi depuis le Moyen Age. Une activité réservée aux femmes pendant des siècles : en France, la profession s'est ouverte aux hommes en... 1982 ! Sans doute parce que le corps des femmes enceintes ou des parturientes était considéré comme impur et tabou, ou que la grossesse, l'accouchement, voire la santé des femmes n'intéressaient pas particulièrement les hommes. Et puis les accoucheuses n'étaient-elles pas considérées comme des sorcières maléfiques quand un enfant mourait, et persécutées même quand elles sauvaient une femme ou un bébé de la fatalité d'une mort en couches, parce que, justement, elles avaient bafoué la volonté divine ? On s'en méfiait donc, mais les rois avaient leurs sages-femmes, reconnues, comme le terme le

signifie, pour leur « *sapiens* » : à la fois leurs connaissances, leur expérience et leur habileté, autant dire leur expertise dans l'art d'aider à mettre au monde les enfants. La première nomination connue d'une sage-femme, à l'Hôtel-Dieu de Montmorency, date de 1779. Mais, dès le XVIII^e siècle et l'élaboration de nouvelles techniques par les sages-femmes – telles que les forceps –, puis avec la césarienne, les médecins se sont investis dans ce domaine jusque-là délaissé. « *Depuis, les sages-femmes luttent pour conserver ou reconquérir les prérogatives qui ont toujours été les leurs* », rappelle Annie-Claude Ottan, qui connaît bien l'histoire de son métier pour avoir rédigé un mastère sur son histoire, au miroir de son contenu symbolique, des relations entre sages-femmes et médecins, de leur combat incessant pour obtenir la reconnaissance de leur place et de leur rôle dans la communauté

A lire :

- Jacques Gélis, *La Sage-Femme ou le médecin*, édition Fayard, 1988.
- Barbara Ehrenreich et Deirdre English (Québec), *Sorcières, sages-femmes, infirmières, une histoire des femmes et de la médecine*, les Editions du Remue-Ménage, 2005.

DISCRIMINATIONS

Sages-femmes : la voie étroite vers la reconnaissance...

- médicale. Ces derniers mois, la reconnaissance du métier par un statut digne de ce nom a de nouveau fait l'objet d'une importante mobilisation, mais aussi de débats vifs entre sages-femmes ou avec les médecins. Quels sont les enjeux et les enseignements de ce mouvement qui, faute de consensus dans les actuelles négociations ministérielles, n'est pas certain de se conclure par des avancées pour les principales intéressées? Et que dit ce conflit sur le statut actuel du travail féminin dès lors qu'il exige la prise en compte de qualifications, d'une valeur, bref, sa reconnaissance?

A qualification et travail de valeur égale, reconnaissance égale

Ces dernières années, le champ des compétences de la profession médicale de sage-femme a été élargi, le Code de la santé publique leur reconnaissant par exemple, depuis 2004, le droit de dresser des diagnostics, de déclarer et de suivre des grossesses normales, et de prendre en charge en toute autonomie le travail, l'accouchement, la surveillance de la mère et de son enfant, si aucune pathologie ne se déclare. Depuis 2010, elles peuvent également prescrire un contraceptif, poser un stérilet, assurer un suivi gynécologique de type palpation des seins ou frottis. La visibilité et l'identité du métier sont mieux définies et inscrites dans un cursus de formation qui commence avec une année d'études commune à celle des futurs médecins, dentistes et pharmaciens, pour se poursuivre jusqu'à un master 2 (bac plus cinq) délivré par une faculté de médecine.

Pour autant, le mouvement de cet automne-hiver en témoigne, elles souffrent toujours de ce manque de reconnaissance. «*Comment justifier*

par exemple que, dans la grille de la fonction publique hospitalière, les postes d'ingénieurs de la filière technique – bac plus cinq comme les sages-femmes, mais généralement exercés par des hommes – soient rémunérés de 600 à 1000 euros de plus que nous, à compétences et ancienneté égale? Quid de nos responsabilités, de la pénibilité de notre travail, des gardes de nuit?» Alors que les inégalités femmes-hommes sont mesurables dans n'importe quel métier suffisamment mixte et à n'importe quel niveau de qualification, les comparaisons s'avèrent plus difficiles pour les sages-femmes, très majoritairement féminines. Alors pourquoi ne pas appliquer un autre principe: à qualifications et travail de valeur égale, reconnaissance et déroulements de carrière égaux! Les organisations au sein de l'intersyndicale (Cgt, FO, Unsa, Sud, Unssf) pensent en tout cas que les sages-femmes doivent rester dans la fonction publique, pour ne pas amplifier le développement de la précarité dans ce secteur et parce que cela permet de conserver un minimum de cohérence et de cohésion dans les effectifs. Mais elles demandent la sortie de la filière paramédicale et la création d'une filière médicale leur permettant un certain nombre d'améliorations sur les carrières, les salaires, le contenu et l'autonomie du travail.

L'affaire de femmes ou celle de toute la société?

Le collectif des sages-femmes (Onssf, Cnsf, Cnema, Anest, Ansfc) n'exprime pas de la même façon ses aspirations à plus de reconnaissance. En pointe dans le dernier mouvement, il est poussé par une base plutôt jeune (les étudiants) et parfois masculine, du moins au niveau des représentants: à croire que les hommes vivent plus mal que les femmes le fait de ne pas être considérés comme des pairs, voire des égaux, par les médecins... dont certains sont des femmes! Le collectif a en tout cas bénéficié d'une meilleure visibilité médiatique, peut-être au risque de se crispier sur une seule revendication censée résoudre tous les problèmes: sortir de la fonction publique et accéder au statut de praticien hospitalier au même titre que les médecins. Ce qui pourrait bloquer toute avancée, car les syndicats de médecins, conviés à la demande du collectif à participer aux réunions de travail ministérielles sur le statut des sages-femmes depuis le début de l'année, s'y opposent catégoriquement.

«*Formuler une revendication de quasi-égalité, c'est d'abord nier les douze années de formation des médecins, mais c'est aussi essayer de franchir un plafond invisible et symbolique que les médecins ne nous laisseront jamais dépasser, assure Annie-Claude. C'est toujours l'inverse qui s'est produit. Plus les actes chirurgicaux et médicaux ont pris de l'importance dans l'obstétrique, plus les médecins ont remis en cause les prérogatives et l'autonomie des sages-femmes, ce qui en fait un des rares métiers où ce sont les hommes qui ont*

Les organisations syndicales demandent la sortie de la filière paramédicale et la création d'une filière médicale leur permettant un certain nombre d'améliorations sur les carrières, les salaires, le contenu et l'autonomie du travail.



THOMAS PADILLA / MAXPPP



Il nous importe de défendre une vision qui soit moins envahie par les actes médicaux non indispensables, une prise en charge plus centrée sur l'écoute, et c'est aussi ce que souhaitent les femmes, qui ne sont pas que des ventres à ouvrir.

disputé aux femmes leurs places! En fin d'année, certains médecins sont allés jusqu'à faire la grève des corrections de copies d'examens semestriels pour les étudiants sages-femmes pour marquer leur pouvoir et leur opposition au mouvement qui était en cours. Les clivages historiques restent profonds même si, parmi les médecins obstétriciens, il y a désormais aussi beaucoup de femmes. Rappelons que si la profession de sage-femme peine à obtenir son entière reconnaissance du fait qu'elle est essentiellement féminine, le sexisme du milieu médical limite également l'accès des femmes médecins aux responsabilités de chef de service ou de directrice.»

Certaines femmes médecins n'en adoptent pas pour autant des positions moins tranchées, au nom du niveau d'études, des qualifications, des responsabilités des médecins, pour dénier aux sages-femmes leurs compétences. Ainsi, la dernière réunion au ministère, au début février, s'est-elle poursuivie à coups d'invectives par voie de presse entre la vice-présidente du Syndicat des gynécologues obstétriciens et l'une des porte-parole du collectif. La « dispute » portait sur les actes que chacun avait le droit de faire, donc sur leur droit de disposer du corps des patientes, la première accusant les sages-femmes de vouloir s'émanciper au risque

SI LA PROFESSION DE SAGE-FEMME PEINE À OBTENIR SON ENTIÈRE RECONNAISSANCE, LE SEXISME DU MILIEU MÉDICAL LIMITE ÉGALEMENT L'ACCÈS DES FEMMES MÉDECINS AUX RESPONSABILITÉS DE CHEF DE SERVICE OU DE DIRECTRICE.

de mettre en danger les patientes, la deuxième accusant les médecins de craindre pour leur part de gâteau... Les médecins hommes peuvent se frotter les mains! « En tout cas, leurs représentants syndicaux ont essayé d'obtenir des reculs sur des avancées pourtant légiférées et inscrites dans le Code de la santé publique! » souligne Annie-Claude, qui représente la Cgt à ces réunions avec un collègue homme...

Dans ces négociations, le ministère de la Santé s'en tire bien : alors que ses promesses tardaient à se concrétiser, la ministre se retrouve désormais en position de garde-fou et de protectrice du statut actuel – et pourtant insatisfaisant – des sages-femmes. Elle semble cependant avoir garanti que, quels que soient les blocages, des améliorations seront apportées en termes de salaire et de déroulement de carrière. « Mais tout laisse à penser que si certaines d'entre nous ne se laissent pas obnubiler par des frustrations ou par une volonté de revanche "historique" envers les médecins, le consensus sur nos principales revendications serait possible et les avancées pourraient être plus importantes. Il nous importe également, par exemple, de défendre une vision de notre profession qui soit moins envahie par les actes médicaux non indispensables, une prise en charge plus centrée sur l'écoute, et c'est aussi ce que souhaitent les femmes, qui ne sont pas que des ventres à ouvrir. Par ailleurs, nous estimons avoir fait preuve de lucidité dans ce conflit, défendant à la fois une meilleure reconnaissance de notre métier, mais aussi la cohésion des équipes au sein de la fonction publique hospitalière et l'accès à des soins de qualité pour tous. » A bon(ne) entendeur(deuse)...

Valérie GÉRAUD

biblio

• Ouvrages

TRAVAIL ET GENRE DANS LE MONDE, L'ÉTAT DES SAVOIRS,

MARGARET MARUANI (SOUS LA DIRECTION DE), ÉD. LA DÉCOUVERTE, 2013, 464 PAGES, 29,50 EUROS.

LE SEXISME AU PROGRAMME ? REPRÉSENTATIONS SEXUÉES DANS LES LECTURES DE RÉFÉRENCE À L'ÉCOLE,

C. BRUGELLES, S. CROMER, N. PANISSAL, LA DÉCOUVERTE, IN "TRAVAIL, GENRE ET SOCIÉTÉ", N° 21 (2009/1), LA DÉCOUVERTE, <www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TGS_021_0107>.

LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ SEXUÉE,

VÉRONIQUE ROUGER, ARMAND COLIN, 2007, 175 PAGES, 21,30 EUROS.

• Études

GENRE, PRATIQUES SCOLAIRES, COMMENT ÉDUQUER À L'ÉGALITÉ ?

NICOLE MOSCONI, <eduscol.education.fr/cid47785/genre-et-pratiques-scolaires%C2%A0-comment-eduquer-a-l-egalite%C2%A0.html>.

LES HOMMES SONT PLUS FONCEURS MAIS LES FEMMES MIEUX ORGANISÉES : QUAND LES RECRUTEURS PARLENT DU SEXE, "BREF" (CÉREQ) N° 315,

OCT. 2013, <www.cereq.fr>.

web

Les sites de la Cgt, de l'Ugict, du ministère du Travail, de l'Égalité professionnelle, du Céreq, de l'observatoire de l'égalité professionnelle (Orse – Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises) proposent de nombreuses études et contact.

Ainsi que les associations « Femmes et sciences », « Femmes et mathématiques », « Femmes et ingénieurs », « Elles bougent » ou encore « Force Femmes-Terrafemina », toutes facilement accessibles par les moteurs de recherche.

MIXITÉ
MÉTIERS ROSES, MÉTIERS BLEUS...

Les milliers de manifestants qui, ces derniers temps, manifestaient contre la remise en cause des stéréotypes traditionnels sur la famille et le rôle attribué à chaque sexe n'ont pas à s'inquiéter. Les valeurs dominantes en la matière perdurent et semblent encore avoir de beaux jours devant elles, en particulier dans le monde du travail, à en croire une récente étude du ministère du Travail sur les métiers. Ainsi, la mixité y aurait progressé de seulement 4 % en trente ans, et la moitié des femmes concentre toujours son activité salariale sur seulement une dizaine de métiers, sur quatre-vingt-six types de métiers répertoriés. Certains métiers ont même tendance à se « démixer » en devenant plus féminins, tels qu'agriculteur, manutentionnaire, employé de banque et d'assurances, ou

encore enseignant : il y a trente ans, les femmes représentaient 56 % du corps enseignant, contre 66 % aujourd'hui. Ne dit-on pas que la féminisation d'une profession est malheureusement souvent le signe qu'elle se déqualifie ou qu'elle se décline socialement ? Certains « nouveaux métiers » s'avèrent par ailleurs presque exclusivement réservés aux femmes, comme aide à domicile, aide ménagère ou assistante maternelle. Trop souvent, le système scolaire a plutôt tendance à aller dans le sens d'un type d'éducation très sexuée et à orienter les jeunes vers des filières considérées comme masculines ou féminines, y compris dans les hauts niveaux de diplômes.

« La répartition des hommes et des femmes par métiers », *Dares-Analyses* n° 79, déc. 2013, <travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-079.pdf>.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
RIEN N'EST ACQUIS, MÊME POUR LES CADRES

Si une série d'initiatives est prévue pour lutter contre la ségrégation qui se renforce dans l'orientation scolaire (*voire ci-dessus*), des négociations sont également en cours sur les questions d'égalité professionnelle, c'est-à-dire de reconnaissance des qualifications et du travail à même hauteur de statut et de salaire pour les femmes (toujours en moyenne inférieur de 28 %, à qualifications et conditions d'emploi égales). Là aussi, tout reste à faire, une multitude d'études témoignant que, dans le monde du travail, les hommes, à conditions d'emploi égales, sont toujours mieux payés que les femmes, se voient toujours proposer de meilleurs déroulements de carrière et accèdent plus facilement au statut cadre et aux fonctions d'encadrement (avec les conséquences qui s'ensuivent aussi sur les niveaux de retraite). Une récente étude

montre, par exemple, que si les femmes cadres du secteur public se voient plus souvent offrir des responsabilités que dans le secteur privé, il s'agit beaucoup plus souvent de postes de cadres experts que de postes d'encadrement, alors que le management est la fonction la plus valorisante et la plus susceptible de permettre de l'avancement, dans l'entreprise d'aujourd'hui comme dans la fonction publique. L'auteur constate du coup que le fameux plafond de verre est peut être moins facile à dépasser dans la fonction publique et, en tout cas, qu'il est plus bas que dans le privé...

Alex Alber (sociologue, université François-Rabelais, Tours, Centre d'études de l'emploi), « Un plafond de verre plus bas dans la fonction publique ? » in *Travail, Genre et Société*, n° 30 (2013/2) consacré au thème « Genre, féminisme et syndicalisme », La Découverte, cf. <www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TGS_030_0129>.

REPÈRES
LA LOI PEUT ENCORE ÊTRE AMÉLIORÉE...

Le projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été adopté par l'Assemblée nationale (422 hommes, 155 femmes...) le 28 janvier et sera examiné en seconde lecture par le Sénat à la fin mars. Il s'agit de passer de l'égalité des droits, souvent inscrite dans la loi depuis des décennies, à l'égalité réelle... Outre les articles sur l'Ivg ou les « mini-miss », qui ont beaucoup fait parler d'eux, la partie égalité professionnelle devrait par exemple inciter les hommes à prendre plus souvent leurs congés parentaux. Les entreprises pourraient également être incitées de manière plus contraignante à faire plus de place aux femmes et à respecter l'égalité salariale. Pour l'heure, si plus de cinq cents entreprises auraient été averties ces derniers mois, seulement cinq

ont été condamnées à des amendes de quelques milliers d'euros pour non-respect de la loi. Les entreprises contrevenantes pourraient désormais se voir fermer l'accès aux marchés publics. Des mesures devraient également être renforcées pour faciliter l'accès des femmes aux conseils d'administration et autres instances de direction. De nombreuses pistes d'action et d'amélioration restent cependant inexplorées. La Cgt, qui travaille beaucoup sur le sujet, diffuse sur son site ses analyses et centre ses propositions sur une dizaine d'urgences, depuis les actions à mener contre la précarité chez les salariées à temps partiel jusqu'au respect des horaires de travail, en passant par l'accès aux fonctions managériales (<www.cgt.fr>). V.G.



MARLENE AWAAD / MAXPPP

point de vue MARIE-PIERRE MARTINET

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU PLANNING-FAMILIAL DEPUIS 2008
Propos recueillis par Claire PADYCH

“Tous les syndicats progressistes doivent se mobiliser”

Le Planning-Familial a été créé pour aider les femmes à avoir accès à la contraception et à l'avortement. Une structure dépassée par ses missions d'information et d'éducation qui nécessitent d'importants moyens. L'association est aussi concernée par la conception de la société qui se dessine (mariage pour tous, loi sur l'interruption volontaire de grossesse dans les autres pays...) et par l'engagement des citoyens dans une démarche progressiste d'égalité.

«L'interruption volontaire de grossesse (Ivg) n'est pas un problème. C'est une solution à un problème, à une grossesse non prévue! D'énormes progrès ont été faits depuis 1975, dans les mentalités mais aussi sur le plan législatif, avec notamment la gratuité de l'acte pour les mineures en 2001 et la prise en charge à 100 % étendue à toutes les femmes en mars 2013. Les améliorations sont constantes, même si le Planning-Familial a dû faire face en 2008-2009 à une baisse de moyens, alors qu'il doit poursuivre sa mission d'information et d'éducation dans les écoles, collèges et lycées. Et même au-delà, puisque 40 % des femmes de quinze à quarante-neuf ans auront recours à l'Ivg dans leur vie, ce qui signifie que ce sont les mêmes qui ont des enfants! Tout le monde est concerné. Pourtant, nous sommes confrontés à un autre problème: celui de l'accessibilité à l'Ivg. L'acte a été revalorisé en 2009, mais trop faiblement. Il est surtout pratiqué dans les établissements publics, car peu de cliniques privées le font; et, avec la réorganisation des hôpitaux qui a conduit à des regroupements de services, les femmes sont souvent réorientées avant que leur demande aboutisse. Or la mission des autorités est de faire appliquer la loi. Il nous faut sans cesse faire preuve de vigilance pour que la question de la sexualité ne soit pas renvoyée à la sphère privée mais qu'elle reste une grande cause de société dans une perspective émancipatrice.

» C'est pourquoi l'une des recommandations du Planning-Familial était de supprimer la notion de “détresse” dans la loi, même si, concrètement,

cela ne va rien changer. Cette suppression était nécessaire. Pourquoi? Pour plusieurs raisons. D'abord, l'acte en lui-même est très important. Il n'est jamais banal. Il signifie que la femme fait un choix. Dans le cas de l'avortement, choisir c'est renoncer. Inutile de qualifier l'acte, l'Ivg ne se fait pas par plaisir. Pour autant, la femme ne doit pas être enfermée dans cette notion de détresse. Elle a fait un choix, librement. La “détresse” était une conception très condescendante. Quarante ans après la loi née d'un compromis, il était temps d'en sortir.

» Si nous poursuivons notre combat pour que les femmes puissent avoir le choix, nous constatons que ce droit acquis en France est en retrait dans de nombreux autres pays d'Europe. Dans certains pays, l'Ivg n'est pratiquée que si le père ou le mari sont d'accord. Des images terribles peuvent être montrées aux femmes au moment où elles vont avorter. Ailleurs, comme en Suisse, il y a une demande de votation visant à dérembourser l'Ivg. La Macédoine restreint l'accès à l'Ivg et l'Espagne aussi, depuis décembre dernier. C'est évidemment une situation européenne très inquiétante, un recul général, car le droit d'une femme à interrompre une grossesse ne devrait pas être lié à un pays, et l'ingérence devrait être possible. S'il y a toujours eu des oppositions à ce droit des femmes de maîtriser leur fécondité, nous découvrons aujourd'hui des “attélagés” politiques ou religieux étonnants, car aucune religion n'est progressiste sur la place des femmes. Nous découvrons une montée paroxysmique de ces structures qui jouent sur les peurs selon un schéma traditionnel, conservateur, et prônent le retour à un certain ordre moral. L'opposition au mariage pour tous en est une preuve, avec une somme de fantasmes qui sont brandis. En période de crise, il est aisé de déformer la réalité pour se replier sur soi. C'est toute la société qui est concernée par ces remises en question de nos droits, et je n'ai pas envie qu'un pourcentage minoritaire décide de ce que j'ai à faire. Je ne veux pas me laisser intimider par ce *diktat* moral qui empêche l'égalité. Tous les syndicats progressistes doivent se mobiliser. Ils doivent empêcher ces personnes de prendre le pouvoir dans la société. Autrement, nous allons nous faire déborder. Je refuse une société qui enferme chaque individu dans un rôle, qui fasse des choix pour lui. L'Ivg cristallise ce combat puisqu'il représente la phase ultime de la maîtrise du corps, mais aussi la lutte pour le progrès qui concerne tout le monde! »

Des inégalités persis

Écarts de salaire, précarité, ségrégation des emplois... sont des traits communs à l'ensemble des pays, quelles que soient leurs différences culturelles ou historiques. C'est ce que montre une série d'études sur "travail et genre dans le monde".

« Dans le monde du travail, les femmes sont partout, l'égalité nulle part » : en une phrase, Margaret Maruani, sociologue et directrice de recherche au Cnrs, résume parfaitement l'évolution, depuis les années 1980, de la place occupée par les femmes et les hommes à l'échelle mondiale. Partout, en effet, la participation des femmes au marché du travail augmente pour afficher désormais une moyenne mondiale de 51 %. Presque partout, les femmes ont massivement investi l'enseignement supérieur et sont davantage qualifiées. Et pourtant : en dépit des différences culturelles, historiques, sociales ou économiques, les écarts de salaire, la précarité et le chômage féminin, la ségrégation des emplois, la division sexuelle du travail sont des traits communs à l'ensemble des pays, même s'ils prennent des formes différentes. C'est ce que met en évidence un « état des savoirs » ⁽¹⁾, issu des travaux du réseau Mage/Cnrs ⁽²⁾, et s'intéressant à plusieurs régions du monde : Europe, Etats-Unis, Chine, Japon, Russie, Amérique latine, Afrique, Maghreb, Moyen-Orient...

Écart de salaire et temps de travail

Les auteurs montrent qu'il existe des idées tenaces. Celle, notamment, qui voudrait que le salaire des femmes constitue pour la famille « un revenu d'appoint ». « C'est totalement faux : dans la majorité des cas, le salaire des femmes est vital aux ménages », réplique l'économiste Rachel Silvera. Aux Etats-Unis, par exemple, seulement 21 % des familles dont les conjoints sont mariés et qui comptent au moins un salaire vivent exclusivement des revenus du mari. A cela il faut ajouter le discours développé autour de « la moindre qualité » des femmes au travail, sous-jacent dans certains pays, parfaitement assumé dans d'autres, en dépit de l'élévation générale des niveaux de qualification. C'est au nom de ce préjugé que les femmes ont été les premières touchées par les vagues de licenciements des entreprises d'Etat au cours des années 1990, que ce soit en Chine ou en Russie.

Il est aussi des inégalités constantes dans le temps et dans l'espace, la plus spectaculaire étant l'écart de revenu entre les hommes et les femmes. Il s'est récemment creusé en Chine, en dépit de multiples programmes « pour le développement des femmes », et atteint 35 % en Russie. Dans l'Europe des Vingt-Sept, selon les données Eurostat, l'écart salarial horaire est de 16,4 % en 2010. Mais cet indicateur, dans la mesure où



il ne tient pas compte du temps partiel, a des limites : rapporté en données mensuelles, l'écart avoisine ainsi les 30 %. De toute façon, quelle que soit la façon de mesurer les écarts, les inégalités salariales persistent et résistent à tout, comme l'explique Rachel Silvera : « On a beau légiférer, on a beau inciter ou menacer de sanctions les entreprises, lancer des campagnes autour des bonnes pratiques, rien ou presque n'y fait : partout, en Europe, on fait le même constat de la permanence, voire de la reprise des inégalités salariales. » Pour expliquer ces écarts, une multiplicité de facteurs entrent en ligne de compte. Ce sont le

(1) *Travail et Genre dans le monde, l'état des savoirs*, sous la direction de Margaret Maruani, Editions La Découverte, novembre 2013.

(2) Mage (Marché du travail et Genre) est un réseau international et pluridisciplinaire qui rassemble aujourd'hui trente universités et centres de recherche dans treize pays.

tantes et rebelles



VINCENT ISORE / MAXPPP

En dépit des différences culturelles, historiques, sociales ou économiques, les écarts de salaire, la précarité et le chômage féminin, la ségrégation des emplois, la division sexuelle du travail sont des traits communs à l'ensemble des pays, même s'ils prennent des formes différentes.

poids des stéréotypes, l'impact des systèmes de classification professionnelle ou la part du travail à temps partiel, très féminisé, là aussi, partout dans le monde. En Europe, le temps de travail représenterait ainsi plus de la moitié de l'écart expliqué. Deux autres facteurs sont analysés à l'échelle des différentes régions du monde. D'une part, ce que l'on appelle la «*ségrégation horizontale*», avec une concentration d'emplois féminins dans un certain nombre de secteurs, souvent sous-qualifiés et sous-payés. La «*ségrégation verticale*», d'autre part, ou «*le plafond de verre*» étudié par la sociologue Jacqueline

Laufer dans une perspective franco-américaine. Au final, «*les hommes gagnent plus que les femmes dans tous les Etats, tous les secteurs d'activité et quelle que soit la profession considérée*», précisent Margaret Maruani et Danièle Meulders. En France, par exemple, l'écart salarial entre les hommes et les femmes ingénieur(e)s était, en 2010, de 26% en moyenne. Toujours en moyenne, en Europe, les femmes ne représentent que 16% des administrateurs de sociétés cotées en Bourse et 17% de leurs dirigeants.

Le «suspçon» de la maternité

Enfin, les sociologues ont travaillé sur des facteurs moins visibles, plus complexes en tout cas à mesurer. Tel est le cas du poids de la maternité dans le parcours professionnel des femmes. En Europe, on pourrait même parler, comme le fait Rachel Silvera, du «*suspçon de maternité*». Qui souligne: «*Même pour les femmes qui n'ont pas interrompu leur carrière, l'écart de rémunération est de 17% et reste largement inexplicé.*» Pour les Etats-Unis, la sociologue Ruth Milkman explique que ce qu'elle appelle «*la pénalité à la maternité*» s'impose de plus en plus «*comme un frein décisif à la mise en œuvre de l'égalité de genre*»: elle a été évaluée à environ 5% par enfant.

Mais si les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, les travaux du Mage montrent aussi un creusement des écarts entre les femmes elles-mêmes, qui ne forment pas un groupe homogène. C'est ce que rappellent, pour la Chine notamment, les sociologues Tania Angeloff et Xiaojing Tang: «*Des différences existent entre les femmes rurales et urbaines, entre les femmes diplômées et les non qualifiées, entre celles qui ont pu partir étudier à l'étranger et les autres...*» Cela se vérifie aussi dans les pays où la place des femmes dans le monde du travail s'est pourtant globalement améliorée, en lien avec les combats féministes et une législation importante interdisant les discriminations. Là où la ségrégation professionnelle a légèrement diminué, comme aux Etats-Unis, elle a ainsi beaucoup plus reculé pour les femmes diplômées du supérieur que pour les femmes moins qualifiées. Un phénomène aggravé par les carences des politiques familiales: toujours aux Etats-Unis, où congés maternité ou parentaux rémunérés sont en option dans les avantages en nature des contrats, les employeurs ont tendance à réserver ce type d'avantages aux cadres et aux personnes hautement qualifiées. Pour un renforcement, dans ce cas, des disparités sociales. ▶

Christine LABBE

Discriminations : égalité, volonté et... leviers d'action

INTERVENANTS

SOPHIE BINET, SECRÉTAIRE DE L'UGICT-CGT, SECRÉTAIRE DE LA CGT,

CHRISTINE BROGGINI-GRASSULLO, ANIMATRICE DU COLLECTIF ÉGALITÉ DE L'UGICT, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,

RACHEL SILVERA, MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS-OUEST NANTERRE LA DÉFENSE,

MICHEL MINÉ, PROFESSEUR DE DROIT DU TRAVAIL AU CNAM, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,

PIERRE TARTAKOWSKY, "OPTIONS".

Comment rendre effectives les avancées obtenues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes? Comment à la fois articuler dimension sociétale et sociale de l'égalité, avancées juridiques et travail d'expertise à l'entreprise?

– **Options**: Les pays européens connaissent une offensive contre le droit à l'Ivg, la France met à l'ordre du jour du Parlement un projet de loi sur l'égalité femmes-hommes, voit se déchaîner des rumeurs folles stigmatisant les programmes scolaires de lutte contre les stéréotypes sexistes. Comment caractériser cette période?

– **Michel Miné**: La société est en train de réaliser que l'on ne peut pas faire progresser la question de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes sans, en même temps, revisiter l'ensemble des mécanismes sociétaux. Et certains découvrent que l'enjeu du changement est un autre partage du pouvoir. Le contexte économique est évidemment un facteur de tensions et pousse aux conservatismes, particulièrement dans ce domaine. Malgré cela, l'évolution est relativement rapide si l'on considère qu'il n'y a guère qu'une soixantaine d'années que le droit a cessé de conforter ce que nous appelons aujourd'hui des discriminations à l'égard des femmes pour se baser sur la notion d'égalité. Cela renvoie à l'état paradoxal du droit qui, depuis le milieu des années 1970, progresse sur ces questions en reprenant des directives européennes. Or toutes les enquêtes montrent qu'elles sont « en avance » sur le niveau moyen des mentalités des peuples européens. Cette situation, très originale, éclaire les difficultés de mise en œuvre du droit. Car elle renvoie aux acteurs et donc à la représentation, celles des hommes mais aussi celle des femmes, à l'entreprise comme dans la cité. Or, aujourd'hui, les questions « des femmes » sont devenues des questions « de la société ». À l'occasion des réformes successives des retraites, on a ainsi « découvert » que si les femmes percevaient des retraites insuffisantes, c'était en partie dû au fait qu'elles étaient discriminées tout au long de leur carrière professionnelle. Cette prise en compte générale d'une situation trop longtemps vécue comme particulière ouvre des possibilités d'action.

– **Rachel Silvera**: C'est une période charnière; la

France a de nouveau une ministre des Droits des femmes, et des questions progressent; par exemple, l'accès à l'Ivg n'est plus subordonné à la notion de « détresse » dans la loi française. Et un certain nombre d'acquis apparaissent irréversibles, ce que résume le fait majeur que, aujourd'hui, les femmes sont incontournables. Cette avancée est inscrite dans la durée, mais les femmes en paient le prix. Elles assument gratuitement ou presque une série de tâches, de responsabilités sociales, notamment dans les secteurs qui touchent à la solidarité familiale, ce dont l'Etat et les employeurs profitent largement. Dans ce cadre, la question essentielle reste celle de l'autonomie financière des femmes et, sur ce plan, les avancées sont compromises par la hiérarchie des normes. Le gouvernement postule en effet que la loi doit être subordonnée à la négociation. Nous avons de plus en plus de lois, sur tout, mais elles ne devraient reprendre que le contenu d'une négociation préalable... Or cela ne marche pas. Pour la précarité au travail, par exemple, la loi sur l'égalité est muette, car la question devait être traitée dans la loi dite de sécurisation de l'emploi, avec la condamnation des « petits » temps partiels de moins de vingt-quatre heures. Mais, sous la pression du Medef, on a reporté la généralisation du seuil des vingt-quatre heures. C'est un très mauvais signal.

– **Sophie Binet**: La période est marquée de contradictions. La demande numéro un des salariés vis-à-vis des syndicats, c'est qu'ils agissent contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle. De même, une majorité de salariées se disent « féministes », terme jugé souvent « ringard » il y a encore quelques années. Tout cela est très nouveau. Mais, corrélativement, les crispations s'affirment, sur fond de crise. Lorsque des négociations salariales se tiennent dans un contexte de récession, de surcroît sans horizon d'attente au plan politique, les propositions de mesures correctives d'inégalités peuvent engendrer des replis sur le *statu quo*, fût-il profondément inégalitaire... C'est que social et sociétal sont ici très imbriqués; on

ON A « DÉCOUVERT » QUE SI LES FEMMES PERCEVAIENT DES RETRAITES INSUFFISANTES, C'ÉTAIT EN PARTIE DÛ AU FAIT QU'ELLES ÉTAIENT DISCRIMINÉES TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE PROFESSIONNELLE. CETTE PRISE EN COMPTE GÉNÉRALE D'UNE SITUATION TROP LONGTEMPS VÉCUE COMME PARTICULIÈRE OUVRE DES POSSIBILITÉS D'ACTION.



LA QUESTION
ESSENTIELLE RESTE
CELLE DE L'AUTONOMIE
FINANCIÈRE DES
FEMMES ET, SUR CE
PLAN, LES AVANCÉES
SONT COMPROMISES
PAR LA HIÉRARCHIE
DES NORMES.
LE GOUVERNEMENT
POSTULE EN EFFET
QUE LA LOI DOIT
ÊTRE SUBORDONNÉE
À UNE NÉGOCIATION
PRÉALABLE...

considère souvent que les inégalités professionnelles découlent des inégalités «à la maison». Mais l'inverse est tout aussi vrai: les inégalités professionnelles engendrent structurellement des inégalités dans la vie privée. Tant que les femmes gagneront moins dans le couple, le congé parental se déclinera «au féminin»; de même, si la question de l'égalité professionnelle ne progresse pas, les familles populaires considéreront à un moment donné les études des filles comme un investissement à fonds perdu. Elles «pousseront» alors celles du garçon, plus rentables... D'où l'intérêt pour nous de combattre les stéréotypes de genre, ceux-là mêmes que l'école entend démonter avec les ABC de l'égalité. Ces stéréotypes enferment filles et garçons dans des rôles inégaux, construisent l'invisibilité sociale des discriminations et, partant, de l'inégalité professionnelle. Il nous faut tout au contraire les rendre visibles pour faire évoluer les esprits et, en l'occurrence, faire prendre conscience aux entreprises que l'égalité femmes-hommes est un levier de compétitivité. Les femmes sont plus diplômées que les hommes; quand elles restent chez elles, à la maison, pour s'occuper des enfants, travaillent à temps partiel ou n'accèdent pas aux responsabilités, c'est un gâchis de compétences.

– **Christine Broggin-Grassullo**: D'une façon générale, c'est vrai que l'on constate une progression de l'égalité, mais elle reste très formelle. Sur le congé parental, on a pris le problème à l'envers: au lieu de se demander pourquoi les pères ne le prenaient pas, on a décrété que les pères devront «s'y coller». Sans s'en donner aucun moyen. Or, tel qu'il est conçu, les pères ne s'y colleront pas, justement, et les femmes continueront à avoir le plus grand mal à retrouver un emploi et, partant, leur autonomie... Là, on fait la leçon, mais on n'est plus sur une démarche d'égalité, de gestion alternative des temps ou de l'accueil des jeunes enfants. Dans la réalité, c'est le *statu quo* qui domine et qui flirte avec le recul, au moindre grain de sable, au moindre événement. On sait bien que, à chaque

fois que l'on traverse une crise, ce sont les femmes qui sont en première ligne pour amortir les chocs, et cela se vérifie aujourd'hui comme hier. Disons que, pour les femmes plus que pour les autres, ce qui est acquis ne l'est jamais complètement et que la vigilance, toujours, s'impose. Les lois aident, on a un ministère du Droit des femmes, et cela marque une prise en compte sur laquelle on peut s'appuyer; mais tout cela, malheureusement, ne suffit pas.

– **Options**: Dans cette marche à l'égalité, dont on voit qu'elle n'a rien de linéaire, comment articuler les débats et les avancées sociales et sociétales, les champs de l'entreprise et de la société?

– **Sophie Binet**: Pour construire les propositions Cgt, nous avons cherché à analyser pourquoi, après six lois successives, il y avait toujours 27% d'écart salarial entre les femmes et les hommes. L'enjeu, c'est de sortir de la pétition de principe, d'actionner les leviers adéquats, de les assortir d'évaluation et, le cas échéant, de sanction. Une partie des inégalités s'explique par le temps partiel, qui concerne 30% des femmes; or le projet de loi est muet sur le sujet, au prétexte qu'il a déjà été traité. Même chose avec les classifications: nous avons démontré que les métiers à prédominance féminine étaient moins reconnus d'un point de vue social et financier que les autres parce qu'une partie des compétences y restent considérées comme «naturelles». Le relationnel, l'organisation, le multitâche sont considérés comme «innés» et ne sont donc pas rémunérés comme des compétences acquises. La carrière, enfin, et particulièrement pour les cadres, constitue un enjeu de taille: on considère le plus souvent les écarts salariaux à l'instant «T»; or c'est dans sa durée que l'on voit se conjuguer et se cumuler les écarts et les facteurs de discrimination. Sur cette question, de même que sur les classifications, nous avons réussi à obtenir des avancées dans le projet de loi avec le renforcement des obligations de négociation. Enfin, nous constatons que, à responsabilité équivalente

TABLE RONDE

Discriminations :
égalité, volonté et...
leviers d'action

Rachel Silvera.

la négociation collective. Ce n'est pas sans logique : quand on prévoit qu'il ne doit pas y avoir de discriminations entre les femmes et les hommes, en matière d'embauche, de classification, de santé, de sécurité, d'accès à la formation professionnelle qualifiante, il faut expliquer concrètement comment cela va être mis en œuvre dans l'entreprise. Donc, on a besoin d'un accord, besoin de revisiter les *process* RH, et il faut acquérir un savoir-faire sur la façon, par exemple, de classifier sans discriminer. La négociation collective, l'accord sont donc indispensables. A partir de là, plusieurs questions se posent. D'abord, on ne peut pas imposer que la négociation aboutisse à un accord, ce serait contraire à la liberté contractuelle ; on peut en revanche conditionner les aides publiques. Ensuite, cette négociation collective obligatoire suppose que ceux qui négocient aient envie de le faire. Enfin, même si l'envie de négocier est là, on ne peut plus se contenter d'affirmer « *On sait négocier* », il y faut un savoir-faire, une expertise. On sait que les négociations devraient commencer par un diagnostic permettant de connaître la situation de départ. Or, dans un très grand nombre de cas, on négocie sans établir ce diagnostic préalable, sans avoir regardé l'ensemble des emplois, identifié les situations de « travail de valeur égale » – et non de « travail égal » –, sans avoir identifié les emplois occupés majoritairement par des femmes, analysé les déroulements de carrière des femmes et des hommes dans les différents métiers. Trop souvent, on va uniquement négocier sur la question de l'écart de salaire entre les femmes et les hommes qui font exactement le même travail et, ainsi, passer à côté du problème. Il en va de même sur le terrain judiciaire ; les possibilités d'action sont nombreuses et trop peu connues. Par exemple, on raisonne de plus en plus en termes de réparation du préjudice subi : l'obtention d'un poste, d'un changement de coefficient, bref, une réparation civile qui est vraiment très importante. Mais elle n'est appliquée que pour les personnes qui vont en justice. Ce qui renvoie à la question des outils pour permettre notamment aux syndicats et aux associations de pouvoir aller en justice pour obtenir réparation de l'ensemble des préjudices subis. Il revient au syndicalisme d'apprendre à toujours mieux articuler entre eux l'ensemble des outils dont il dispose, à la manière des musiciens d'un orchestre.

- ... entre un homme et une femme, la discrimination grandit de façon exponentielle avec la responsabilité. Au-delà du classique plafond de verre, plus la responsabilité est importante et plus l'écart femme-homme grandit, et ce d'autant plus que la part individualisée du salaire est grande. C'est donc bien la structure même de la rémunération qui est facteur d'inégalité...

– **Rachel Silvera**: On n'a jamais comptabilisé autant d'accords – ou de « plans d'action », expression qui renvoie à une réalité plus floue – sur ce thème, puisqu'on en est à plusieurs milliers... Le problème, c'est que, pour l'essentiel, ces accords ne font que reprendre strictement les termes de la loi. A quoi bon les signer ? Pire, les indicateurs adoptés sont souvent mauvais ; par exemple, ils excluent la carrière. Résultat, les fameux 27 % d'écart salarial reconnus nationalement se dissolvent littéralement au niveau de l'entreprise. Où sont donc partis les écarts de salaires ? Mystère ! Le risque est que les entreprises vont de plus en plus négocier et obtenir de plus en plus de signatures. Mais la multiplication d'accords sans contenu porte le risque d'une dévitalisation de la loi elle-même ; risque d'autant plus réel que tout cela est évidemment très complexe à traiter pour les militants syndicaux, parfois confrontés à de véritables labyrinthes statistiques, et auxquels il manque souvent une « boussole aux inégalités ».

– **Christine Brogini-Grassullo** : Il faudrait faire le distinguo entre les entreprises elles-mêmes, parce que la loi est faite pour les grosses entreprises ; or c'est dans les Tpe et Pme que l'on retrouve la majeure partie des femmes au travail. Comme souligné, la loi est de plus en plus dépendante de négociations préalables, sans considération du contenu de ces négociations. On met ainsi de côté une énorme majorité de femmes qui travaillent dans des entreprises dont la réalité est très éloignée du dialogue social.

– **Options** : Sur des sujets aussi complexes, comment peser sur un dialogue social déséquilibré et en modifier les termes de façon significative ?

– **Michel Miné** : La loi française reprend un certain nombre de directives européennes mais renvoie leur mise en œuvre à

COMMENT NE PAS PENSER D'ABORD AU SALAIRE, À L'EMPLOI ? LE DÉFI, C'EST D'Y PENSER EN INTÉGRANT DANS LEUR DÉFENSE LA DIMENSION D'ÉGALITÉ QUI CONCERNE, IMPLIQUE LES SALARIÉS ET LES SALARIÉES, TOUTES ET TOUS. C'EST DIFFICILE MAIS, FACE AUX DIVISIONS QUI NOUS AFFAIBLISSENT, C'EST LA VOIE DU RASSEMBLEMENT.



Michel Miné.

LA CARRIÈRE, ENFIN, ET PARTICULIÈREMENT POUR LES CADRES, CONSTITUE UN ENJEU DE TAILLE : ON LA CONSIDÈRE LE PLUS SOUVENT À L'INSTANT "T"; OR C'EST DANS SA DURÉE QUE L'ON VOIT SE CONJUGUER ET SE CUMULER LES ÉCARTS ET LES FACTEURS DE DISCRIMINATION. ENFIN, NOUS CONSTATONS QUE, À RESPONSABILITÉ ÉQUIVALENTE ENTRE UN HOMME ET UNE FEMME, LA DISCRIMINATION GRANDIT DE FAÇON EXPONENTIELLE AVEC LA RESPONSABILITÉ.



Christine Brogini-Grassullo.

– **Rachel Silvera:** A la rubrique des moyens et des outils, il faut ajouter les droits syndicaux. Parce que nous subissons une double pénalité du fait de l'insuffisance des droits, d'une part, et des risques qu'il y a à en demander l'application, d'autre part. La peur est toujours présente, et se syndiquer, notamment chez les cadres, c'est une réelle prise de risque. A quoi il ne faut pas sous-estimer le poids des idées reçues et leur rôle impensé de division, y compris dans le monde syndical. Lors d'une enquête menée en milieu hospitalier, nous avons mis en lumière l'écart de salaire entre infirmières chefs et agents chefs (chargés de la maintenance), en comparant la valeur de leur travail et en démontrant la dévalorisation du travail des infirmières. Mais la partie syndicale avait plutôt reçu cette étude comme un risque: celui de faire baisser les salaires masculins. Et s'était repliée sur la défense du *statu quo* en adoptant, peu ou prou, les idées reçues sur les capacités «naturelles» des femmes. Ce qui n'était évidemment pas l'objectif. Le problème est que, historiquement, les classifications ont été construites sur la base d'un modèle fordiste et patriarcal, ce qui a conduit le syndicalisme à construire ses pratiques revendicatives autour du modèle ouvrier, technique, et renvoyé tout ce qui est support, assistantat, services à une sphère secondaire, considérée comme «improductive», en quelque sorte. Ce compromis social ne peut plus tenir, et ce sont ses remises en cause que porte la revendication d'égalité. Cela ne bouscule pas moins le syndicalisme que la société dans son ensemble.

– **Christine Brogini-Grassullo:** Le syndicalisme est composé d'hommes et de femmes – et je le dis dans cet ordre – qui sont à l'image de la société. Rien de très étonnant; reste qu'il nous faut être attentifs, collectivement, à comprendre les enjeux et à agir en conséquence. Les dirigeants d'entreprise le font, pour des raisons qui leur appartiennent: volonté d'apparaître politiquement corrects, de promouvoir une image, prise en compte d'une sensibilité réelle des opinions publiques. Il serait bon que, pour les raisons qui sont les nôtres et qui sont bien meilleures, nous mesurions bien les enjeux et que nous nous montrions partout aussi décidés et réactifs. C'est un défi car, face aux difficultés portées par la crise, cette question de l'égalité est trop rarement prioritaire. Comment ne pas penser d'abord au salaire, à l'emploi? Le défi, c'est d'y penser en intégrant dans leur défense la dimension d'égalité qui concerne, implique les salariés et les salariées, toutes et tous. C'est difficile mais, face aux divisions qui nous affaiblissent, c'est la voie du rassemblement.



Sophie Binet.

– **Sophie Binet:** L'une de nos obsessions doit être de rendre effectives les avancées obtenues, de garantir l'effectivité du droit. La Cgt a proposé une idée originale, celle d'une action de groupe permettant aux organisations syndicales d'exercer un vrai droit de substitution et d'être support d'actions de groupe. Cela permettrait de protéger les salariés et d'obtenir dans un même jugement la reconnaissance d'une discrimination collective et une réparation individuelle. Le gouvernement avait demandé à la Cour de cassation un rapport sur le sujet, qui reprenait en partie nos propositions, et s'était engagé à une transcription dans la loi. La promesse n'a pas été tenue, le Medef y voyant un «*surcroît de complexité*». Au chapitre de l'effectivité, il nous faut également articuler défense et sanction. Lorsqu'une obligation est créée par le législateur ou le gouvernement, il est logique qu'ils se préoccupent des moyens de la faire respecter, ou alors il n'y a plus aucune crédibilité, non seulement de la parole publique, mais de la loi. Sur les questions économiques, nous bénéficions de la présence de cabinets d'expertise expérimentés qui sont d'une grande aide. Pour l'égalité, les discriminations, en revanche, c'est plus balbutiant... Il nous faut dégager, avec les cabinets partenaires, des solutions d'accompagnement pour aider les militants à pied d'œuvre. Parmi les dix propositions que nous avons formulées pour améliorer le projet de loi, l'une porte sur le fait que les institutions représentatives du personnel puissent bénéficier d'une formation obligatoire en matière d'égalité professionnelle, et c'est un levier majeur pour garantir une appropriation efficace. On n'a pas eu gain de cause, mais l'objectif vaut d'être défendu dans les entreprises. La formation interne doit également jouer à plein, ce qui suppose des niveaux de conscience partagés au sein de toute la Cgt, notamment à partir du travail effectué sur les classifications. Il y a là un enjeu revendicatif majeur qui n'est pas encore saisi et approprié au même niveau dans la Cgt. Enfin, nous organisons, le 7 mars prochain, une journée à la Cgt pour donner des outils à nos militants pour leur permettre de mener la bataille de l'égalité au quotidien. Nous parlerons accords égalité, classification, démarche égalité en interne, et nous finirons par un meeting international pour valoriser les luttes féministes en France et en Europe. ◀

DÉMOCRATIE SOCIALE RECHERCHE ET TERRITOIRES:

LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, COMME LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SONT SOMMÉS DE TOUT MISER SUR L'INNOVATION. SANS DÉBAT? LE TERRAIN S'AVÈRE COMPLEXE, MAIS LES ENJEUX SONT ÉNORMES POUR LE SYNDICALISME...

Comment s'y retrouver dans la multitude de dispositifs, organismes, institutions, procédures administratives, textes réglementaires et législatifs français ou européens qui s'ajoutent les uns aux autres depuis des années? Désormais, qui décide des programmes de recherche et d'innovation, de leurs financements, des partenariats? En fonction de quels critères et de quelles logiques? Et comment, dans un tel contexte, élaborer une stratégie et des modes d'action syndicaux cohérents et coordonnés? C'est à ce casse-tête que le collectif confédéral « Recherche-Enseignement supérieur-Emploi » a décidé de s'attaquer, en organisant une journée d'études le 4 février (1). Une première: plus de quatre-vingts militants et représentants d'organisations Cgt de la recherche, de l'enseignement supérieur, des UL, des UD ou des comités régionaux, mais aussi des syndicats d'entreprise, parmi lesquels nombre de représentants Cgt dans les Ceser (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux), ont témoigné des évolutions de leurs situations professionnelles et détaillé à quel point la dimension territoriale prenait de l'importance dans leur quotidien. Une rencontre dont les échanges riches et constructifs ont confirmé les enjeux, malgré la difficulté à maîtriser une vision à la fois locale et globale des restructurations en cours... Désormais, l'investissement dans l'innovation et le transfert technologique semble en effet « la » solution pour résoudre les problématiques d'emploi et de développement industriel. C'est en tout cas ce que l'Etat et les instances européennes martèlent depuis la stratégie de Lisbonne définie au début des années 2000, qui a guidé les restructurations menées jusqu'à aujourd'hui par les pays de la

Communauté. Horizon 2020 et l'agenda France Europe 2020 fixent les cahiers des charges pour les années à venir, toujours dans le même esprit. Pour résumer, si l'Europe veut capter des capitaux, elle doit être la meilleure dans l'« économie de la connaissance », grâce à la maîtrise des « technologies clés », les plus porteuses de marges de compétitivité. Mais, dans un contexte de rigueur budgétaire, l'« excellence » ne peut être atteinte que par une concentration dans les régions de quelques « écosystèmes territoriaux » basés sur la « spécialisation intelligente ». Les régions sont en effet sommées de définir leurs points forts et de structurer en conséquence leurs pôles d'excellence, en regroupant dans ces entités communautés d'universités, grandes écoles, centres de recherche, grandes entreprises et Pme. Le tout dépendant en grande partie de financements publics: pas de Feder (Fonds européens de développement régional) hors de ce cadre, ni d'investissements d'avenir, ni de financements pour des programmes de recherche... Les régions continuent donc d'accompagner ce qui était déjà mis en œuvre depuis des années avec les réformes de la

recherche et de l'enseignement supérieur ou les pôles de compétitivité, qui constituent de fait le squelette de ce « nouveau paysage » de l'excellence à la française.

«Key technologies», «smart specialization», solutions miracles?

Avec, par exemple, les pôles mondiaux Minalogic à Grenoble, Aerospace Valley à Toulouse ou Cap Digital en Ile-de-France, ce dernier totalisant quatre des sept pôles à vocation mondiale de l'Hexagone... Non consultés sur les enjeux, ni sur la pertinence des choix et des moyens déployés, les syndicats ont eu du mal à intervenir dans la mise en place de ces schémas. Comme le rappelle Simone Cassette, ingénieure chez Thales, revenant sur la situation dans la recherche publique et l'enseignement supérieur: « La loi Fioraso (juillet 2013) poursuit la mise en place de structures d'excellence (Labex, Idex,



PATRICK JAMES / MAXPPP

(1) Sur ce dossier, cf. BRS, le bulletin de la recherche scientifique du Sntrs-Cgt, en ligne sur le site <<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?rubrique25>>. Sur le site de l'Ugict, <www.ugict.cgt.fr>, les propositions de la Cgt sur les relations entre recherche et « monde économique ». Un nouveau rendez-vous d'étude est prévu le 3 juin, sur le thème de la transition énergétique.

OCCUPER L'ESPACE!



Equipex) et des logiques de financement (sur projet) qui y sont associées, au détriment de pans entiers de la recherche fondamentale qui n'ont pas forcément vocation à déboucher à court terme sur des produits commercialisables et rentables, ou de certains enseignements, dans les sciences humaines par exemple. Et au prix d'une persistance de la précarité, dans des domaines où la pérennité des équipes est pourtant fondamentale pour déboucher sur des résultats.»

D'autres intervenants rappellent que ces schémas n'ont pourtant pas fait la preuve de leur validité. Rien ne permet d'assurer que le principe d'unité de lieu rend plus efficace la recherche, l'innovation et le développement d'un produit. La transversalité et les échanges interdisciplinaires peuvent au contraire jouer un rôle déterminant, quels que soient les lieux où se trouvent les équipes. Le bilan des pôles de compétitivité le confirme, la concentration des moyens n'a pas toujours créé les dynamiques espérées. Les syndicalistes grenoblois travaillant dans les micro-et nanotechnologies soulignent qu'une entreprise comme STMicroelectronics, tout en profitant des échanges fructueux

entre sa R&D et les centres de recherche publics, n'a pas pour autant développé sa production sur le bassin d'emploi grenoblois, l'externalisation à l'international restant de mise quels qu'aient été les soutiens financiers publics. Thierry Bodin (Sanofi) rappelle que son groupe est le champion de la captation des crédits d'impôt recherche et fait des milliards de bénéfice tout en fermant des centres de recherche en France. Préférant même ne pas prendre les risques d'investir dans certains programmes longs, coûteux et hasardeux, mais racheter les brevets d'une molécule ou d'un vaccin qui l'intéressent... Ce qui pose aussi la question des garanties et des conditions de financement des projets, ou même de leurs usages sociaux, plutôt absents du débat public...

Informé, fédérer, mobiliser : la Cgt donne l'exemple!

Les militants travaillant sur ces sites désormais « labellisés » d'excellence expliquent d'ailleurs que la démocratie sociale y est peu présente, leur gouvernance étant des plus opaque et les informations stratégiques n'étant pas accessibles, en partie au prétexte du secret ou de la concurrence qui règnent en matière d'innovation technologique. La montée en première ligne des régions, qui doivent acquérir de nouvelles compétences en termes de définition des priorités, des financements, de création de filières de formation, par exemple, voire d'habilitation de diplômés, va-t-elle permettre au dialogue social de trouver plus de place pour s'exprimer? Aux dires des expériences des militants présents, cela dépendra de l'état d'esprit et du climat économique et social qui y règnent. Pour l'heure, dans les Ceser notamment, les syndicats sont consultés une fois les choix stratégiques actés, pour élaborer les programmes qui permettront leurs mises en œuvre. «*Les Ceser ont intégré la logique de concurrence entre régions, contre celle des coopérations ou des complémentarités, alors que de nombreuses régions affichent les mêmes spécificités comme points forts (énergie, automobile, agriculture ou agroalimentaire, numérique), soulignent des représentants de plusieurs Ceser. Or, quand on se prononce contre la mise en concurrence ou les logiques d'ex-*

cellence, qui vont fortement pénaliser certains territoires, on passe pour des traîtres à notre propre camp.»

Les problématiques sont identifiées, les analyses et les argumentaires s'étoffent, encore faut-il élargir le débat et partager les pratiques au sein de la Cgt, dont la multiplicité des structures est à la fois une force et une faiblesse. Les militants qui s'y investissent savent qu'il n'est ni possible ni souhaitable de rester dans son coin pour être efficace sur ces dossiers. Sinon, comment construire des démarches plus consensuelles, plus solidaires, peser pour s'assurer que les politiques mises en œuvre se traduisent par un développement des connaissances et de l'activité économique des régions et du pays? «*Il nous a fallu des années pour nous organiser en réseau, nouer des contacts avec les syndicats des entreprises présentes sur le pôle ou ceux de l'agglomération grenobloise (transports, santé, éducation, services publics), et être en mesure de défendre des positions communes, soulignent des animateurs du Collrif d'Isère (cf. Options de décembre 2013). Mais c'est un travail indispensable pour être pertinents et peser face à nos interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux.»*

Déterminer des positions et des stratégies syndicales communes, défendre l'intérêt général face aux intérêts particuliers, construire à grande échelle les outils nécessaires et les rendre accessibles à tous, le programme est ambitieux! Pour l'heure, la Cgt a créé un pôle chargé de prendre en compte les dimensions territoriales et régionales (sous la responsabilité de Jacqueline Doneddu), qui prépare la mise en place d'un blog, le « collectif national Recherche », avec le soutien des comités européens, s'engageant à dresser un état des lieux des pôles d'excellence et à éclairer les militants dans le dédale des dispositifs existants, en particuliers ceux où les représentants syndicaux disposent déjà d'un droit de représentation ou d'expression et ceux où ils pourraient en gagner... Des stages de formation doivent être mis en place, et l'ensemble des structures, fédérations comprises, est appelé à participer à la mise en place d'un réseau qui permette à tous d'être informés et réactifs. Il y a beaucoup à faire mais aussi beaucoup à y gagner. ◀

Valérie GÉRAUD

SYNDICALISATION “MASSTOMASS” : ENCORE DEUX MOIS POUR PARTICIPER!

L'UGICT A LANCÉ UNE CAMPAGNE TRÈS ORIGINALE POUR INTERPELLER LES CADRES : UN APPEL DIRECT AUX DONNS DES FÉDÉRATIONS, UNIONS LOCALES ET SALARIÉS, MILITANTS OU NON. L'ARGENT RÉCOLTÉ PERMETTRA DE S'ADRESSER PAR VOIE PUBLICITAIRE AUX CADRES, POUR PROLONGER L'ACTION SYNDICALE.



Cette campagne appelle les salariés, et en particulier les cadres, à participer au syndicalisme comme ils participent au collectif de travail : de manière active et engagée.

« **U**n cadre a un devoir de loyauté. C'est-à-dire celui de se la fermer. » Le slogan est choc ⁽¹⁾, il est écrit en gros caractères sur une silhouette vêtue d'un costume et qui tient une mallette – deux accessoires qui symbolisent le cadre. Cette campagne a été lancée par l'Ugict. Qui a décidé d'élargir les méthodes de syndicalisation en s'intéressant à « Masstomass », un nouveau site participatif permettant aux internautes de soutenir des campagnes d'opinion par voie publicitaire. Mass to Mass est une association de grands publicitaires qui mettent leurs compétences au service de projets d'intérêt général permettant de récolter des fonds pour financer une campagne publicitaire dans les médias, dont la réalisation serait, sinon, inaccessible. « Nous avons conçu une campagne de publicité avec un objectif simple :

montrer au plus grand nombre possible de cadres que la Cgt connaît la réalité de leur vécu et leur faire savoir que le syndicalisme est un moyen de se libérer des contraintes qui pèsent sur leur travail. Et si personne ne nous donne la parole, donnons-nous les moyens de la prendre ! » affirmait Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, au moment du lancement de la campagne, il y a quelques mois. Elle soulignait également que, « en appui à l'activité syndicale de terrain, l'Ugict propose aux organisations, aux militants et aux internautes de contribuer à la diffusion de la campagne via une plate-forme Internet de financement participatif ».

“Cadres, réagissons !”

Cette première peut surprendre dans le paysage syndical traditionnel. « C'est une campagne qui touche tout le monde, sans exclusive, il n'y a pas de donateur type, précise Laura Peltier, chargée de la communication à l'Ugict. L'idée est que les salariés s'approprient cette campagne et qu'ils la transmettent aux autres. C'est aussi une façon pour eux de s'impliquer, de participer et de montrer leur engagement. »

Le slogan « *Cadres, réagissons* », qui apparaît sur le site ⁽²⁾, a pour but d'interpeller les cadres auxquels on demande d'atteindre des objectifs de rendement croissants, de relayer des décisions destructrices sur le plan économique et humain, d'être hautement qualifiés mais d'accepter des rémunérations inférieures, sans compter leurs heures. Or l'encadrement est l'un des atouts majeurs dont dispose notre pays pour sortir de la crise économique et du management financier. Les cadres en ont conscience, mais se sentent souvent désemparés par leur rôle effectif dans leurs entreprises, par les ordres de la direction qui privilégient la finance au détriment de l'humain, et se sentent dépassés par cette course sans fin au rendement. En 2012, en effet, 57 % d'entre eux déclaraient que leur entreprise ferait mieux de donner la priorité aux salariés (contre seulement 3 % aux actionnaires), et 83 % indiquaient que les pratiques managériales de leur entreprise s'étaient détériorées. Dans le même temps, 40 à 50 % des cadres interrogés jugeaient que leur rémunération n'était à la hauteur ni de leur qualification, ni de leur temps de travail réel, ni de leur charge de travail ou de leur implication. Enfin, 65 % du personnel d'encadrement ne s'estimait « pas ou pas vraiment » associé aux choix stratégiques de leur entreprise. C'est pourquoi cette campagne appelle les salariés, et en particulier les cadres, à participer au syndicalisme comme ils participent au collectif de travail : de manière active et engagée. Cet engagement peut être financier. Il peut aussi se faire par le « buzz », en donnant l'adresse du site à d'autres salariés, ou encore en utilisant les visuels, particulièrement percutants, pour sensibiliser les cadres à l'action de la Cgt. A deux mois du congrès de l'Ugict, la campagne « Masstomass » bat son plein. Il est encore temps pour les organisations de la Cgt et les salariés de participer à son succès afin de démontrer la force de frappe d'un engagement collectif. Selon les moyens financiers qui seront obtenus en avril prochain, à la fin de cette opération tout à fait novatrice, il sera temps de choisir le mode de diffusion. La campagne de l'Ugict sera alors retransmise dans la presse que lisent les cadres. ◀

Claire PADYCH

(1) D'autres slogans percutants ont été conçus. Par exemple : « Un bon cadre est impliqué. Un bon cadre applique les décisions de sa direction. Un bon cadre ne compte pas ses heures. Un bon cadre est toujours de l'avis de sa direction. Pas fatigué d'être un bon cadre ? »

(2) Pour participer : <masstomass.com/index.php?_act=fiche&id=130>.

ÉDUCATION PRIORITAIRE L'ÉGALITÉ, C'EST "LA ZONE"?

VINCENT PEILLON A LANCÉ, À LA MI-JANVIER, UN NOUVEAU PLAN POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE, SANS RÉSOUDRE LES PROBLÈMES ACTUELS. MÉCONTENTEMENT ET INQUIÉTUDE SE FONT ENTENDRE.

Exist les Zep (zones d'éducation prioritaires), bienvenue aux Rep (réseaux d'éducation prioritaire). D'ici à la rentrée 2015, le dispositif devrait notamment inclure les trois cent cinquante collèges du programme Eclair (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), mais il s'appliquera d'abord de façon expérimentale à une centaine de collèges – les plus en difficulté – et aux écoles qui leur sont associées, à partir de la rentrée prochaine. L'objectif est d'encourager les nouvelles pratiques pédagogiques, d'améliorer les conditions de travail des enseignants qui y exercent et ainsi de mieux lutter contre les inégalités scolaires. La dernière enquête Pisa montre en effet que la France est un des pays de l'Ocde où l'écart entre les 10% d'élèves les meilleurs et les 10% les moins forts continue de s'accroître le plus fortement.

La nouvelle réforme veut proposer des mesures incitatives pour stabiliser et motiver les enseignants déjà présents dans les établissements classés Zep et essayer d'en attirer de nouveaux, si possible parmi les plus expérimentés. Une décharge horaire d'une heure et demie par semaine serait par exemple prévue dans les collèges les plus défavorisés et de neuf jours par an dans les écoles primaires, afin de libérer du temps pour le travail d'équipe ou les rencontres avec les parents. S'y ajouterait un doublement des primes et l'assurance d'accéder à une formation continue spécifique. Côté élèves, dans les Rep, la scolarisation avant l'âge de trois ans serait développée ainsi que l'accompagnement personnalisé des élèves de sixième ou le développement de postes d'assistant de prévention et de sécurité. Pour la rentrée 2014, l'accès à l'expérimentation semble déterminé de

ENCORE UN COLLÈGUE PROF QU'ON A MAL INFORMÉ SUR CE QU'ÉTAIENT LES ZEP.



façon quelque peu opaque, voire discutable, des critères tels que «*marqué par d'importantes difficultés sociales*» ayant pu être avancés comme seuls justificatifs dans certaines académies, d'autres établissements ayant même été inscrits sur les listes sans plus ample explication. Au final, nul ne sait non plus si le dispositif concernerait autant d'établissements et d'élèves que les actuelles Zep : rien n'est moins sûr.

Faire mieux avec moins sans avoir l'air de se moquer du monde...

Le débat sur les apports des Rep par rapport aux Zep a par ailleurs été brouillé par le fait que cette réforme, qui coûterait de 300 à 400 millions d'euros par an jusqu'à 2017, serait financée à budget constant pour l'Education nationale. Et plus encore par l'annonce quasi simultanée par les rectorats des dotations horaires générales (Dhg) pour la prochaine rentrée, qui contredisent totalement l'esprit de la nouvelle réforme!

En effet, malgré la hausse démographique des entrées au collège, de nombreux établissements, y compris ceux classés Zep, devraient accueillir leurs élèves avec moins de postes, les rectorats comptant sans doute sur les heures supplé-

mentaires ou les contrats précaires pour colmater les brèches. Dans les Hauts-de-Seine, par exemple, trente et un des vingt-sept collèges classés en éducation prioritaire perdraient des postes au profit d'établissements non classés Zep mais dont les effectifs sont en forte augmentation, peut-être d'ailleurs du fait de la ghettoïisation des Zep ! L'annonce des Dhg a provoqué grèves et mobilisations dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis et, malgré l'annonce de certains réajustements, une nouvelle grève est prévue le 4 mars. Les enseignants des Zep ne voient pas comment ils vont pouvoir améliorer les conditions d'études de leurs élèves – par le travail en demi-groupes ou les heures de soutien par petits groupes –, ou comment ils vont pouvoir améliorer leurs conditions de travail en étant moins nombreux : élèves et professeurs de Zep pourraient peut-être donner des cours de mathématiques aux concepteurs de cette réforme...

Valérie GÉRAUD

UGICT

Calendrier

• **Ugict-Cgt**

La prochaine commission exécutive de l'Ugict se réunira le 12 mars 2014. Le prochain conseil national se réunira les 10 et 11 avril, salle du Ccn, à Montreuil.

• **Santé**

Travail, santé et usage de substances psychoactives est le thème du prochain congrès « Addictologie et Travail » qui se tiendra les 7 et 8 avril 2014 au Beffroi de Montrouge, à Paris. Ce congrès est organisé par l'association Additra (Addictologie et Travail), en partenariat avec le Centre de recherche sur le travail et le développement du Cnam (Crted) et la Mildt (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies).

• **Congrès (I)**

Le prochain congrès mondial de la Confédération syndicale internationale se tiendra du 18 au 21 mai 2014 à Berlin.

• **Congrès (II)**

Le 17^e Congrès de l'Ugict-Cgt aura lieu du 20 au 23 mai 2014 à Dijon, au Palais des Congrès.

Le bilan d'activité de l'Ugict-Cgt est d'ores et déjà en ligne à l'adresse suivante: <bilan.reference-syndicale.fr>.

• **Europe**

Jusqu'en juin 2014, Europe et Société organise, en coopération avec Réalités du dialogue social, un cycle de réunions consacré à une meilleure connaissance du dialogue social européen aux niveaux interprofessionnel et sectoriel. En savoir plus sur <www.rds.asso.fr>.

Formation

• **Retraites**

Le prochain stage sur les retraites organisé par l'Ugict-Cgt se déroulera du 31 mars au 4 avril au centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette (91). Sur la base, notamment, d'une analyse des réformes menées depuis 1993 prenant en compte la dernière en date – la réforme Ayrault –, ce stage présente les propositions de la Cgt et de son Ugict pour rétablir, dès l'âge de soixante ans, le droit à une retraite représentant au moins 75 % de la rémunération nette de fin de carrière.

• **Stage**

L'Ugict-Cgt organise un stage national, du 26 au 28 mars, au centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette. Il a pour but une meilleure compréhension des éléments fondant l'activité et l'organisation spécifique, à partir des situations vécues par les Ictam (ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise). A son programme, notamment: l'enjeu du spécifique, les principales revendications de l'Ugict-Cgt, le syndicalisme international (Eurocadres)...

• **Egalité**

Initialement programmé du 18 au 22 novembre 2013 à l'Isst (Institut des sciences sociales du travail) de Bourg-la-Reine, en région parisienne, le stage de l'Ugict-Cgt « Les femmes dans le management, des différences sexuées ? » a été repoussé à la semaine du 23 au 27 juin 2014.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse: <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact: <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Santé *HesaMag*, le magazine de l'Institut syndical européen consacré à la santé et à la sécurité au travail, s'intéresse dans son dernier numéro aux risques chimiques, en dressant l'inventaire, six ans après, du règlement Reach. A lire notamment un reportage sur les verriers de Murano, pour lesquels l'utilisation de l'arsenic a été remplacée par d'autres substances plus respectueuses de la santé des artisans. Une évolution qui n'aurait sans doute pas été possible sans Reach. *HesaMag*, n° 8, second semestre 2013. En savoir plus sur <www.etui.org>, rubrique « Publications ».

International Quelle analyse peut-on faire des récentes manifestations de rue au Brésil? C'est à cette question que tente de répondre un article de *Chronique internationale*. Née à São Paulo après l'augmentation des billets d'autobus, cette révolte populaire a alors surpris tout le monde. Dans une première partie, les auteurs de l'article s'attachent ainsi à « contextualiser » cette explosion sociale en référence à l'histoire politique et syndicale du Brésil. Ils dressent ensuite un état des lieux des différentes interprétations qu'il est possible d'en faire. *Chronique internationale*, revue de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), n° 142, 2013.

Inégalités C'est aux inégalités entre générations que s'intéresse le dernier numéro de la *Revue française de sociologie*. En particulier, Louis Chauvel y propose une comparaison entre la France et les Etats-Unis. Il y met en évidence l'intensité des inégalités entre générations en France qui, loin de disparaître avec le temps, « imprimant leur marque sur l'ensemble des trajectoires » des individus. A lire également un article retraçant les parcours d'intégration sociale de deux générations successives d'immigrés. *Revue française de sociologie*, n° 54-4, octobre-décembre 2013.

Encadrement Dans le dernier numéro de *Travail, genre et sociétés*, le sociologue Alex Albert axe son propos sur le plafond de verre en faisant une comparaison public/privé. Il montre ainsi que le secteur public a un encadrement plus féminisé que le secteur privé; les femmes y jouent aussi plus fréquemment un rôle d'encadrement avec, en moyenne, des équipes plus nombreuses. Mais il y a un « mais »: elles sont également très désavantagées lorsqu'il s'agit d'accéder à l'exercice de responsabilités hiérarchiques, car davantage orientées vers des fonctions de cadres experts. *Travail, genre et sociétés*, n° 30, second semestre 2013.



IRES LES SYNDICATS FACE À L'UNION EUROPÉENNE

QUEL EST DÉSORMAIS LE RÔLE DES SYNDICATS NATIONAUX ET DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS DANS UNE UNION EUROPÉENNE CONFRONTÉE, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, À LA CRISE ÉCONOMIQUE? SONT-ILS ENCORE EN CAPACITÉ D'INFLUENCER LES POLITIQUES SOCIALES DE CETTE NOUVELLE GOUVERNANCE? L'IRES A OUVERT CE DÉBAT ORIGINAL.

L'institut de recherches économiques et sociales (Ires) a rassemblé plusieurs spécialistes pour confronter leurs points de vue sur « Les syndicats face à la nouvelle gouvernance européenne »⁽¹⁾, lors d'un colloque, le 6 février 2014. Le postulat de départ est qu'une nouvelle gouvernance économique s'est mise en place en vue d'assurer la mise en œuvre effective des politiques budgétaires et des « réformes structurelles ». Elle tend à modifier le partage des tâches entre niveau national et niveau européen, aussi bien sur les questions économiques que sur les questions sociales. Cette transformation revêt des enjeux majeurs pour les organisations syndicales qui doivent agir sur un

plan national dans un cadre européen contraint, tout en poursuivant leur objectif constant d'améliorer et de conquérir de nouveaux droits sociaux, dans un contexte de crise économique mondiale. Mais il est difficile de prendre en compte la vision sociale sans l'opposer à une vision économique libérale.

Lors d'une première table ronde intitulée « Nouvelle Gouvernance économique et dimension sociale de l'Union européenne », plusieurs orateurs ont souligné que le problème majeur résultait essentiellement du dumping social qui induit une situation de concurrence contraire à l'intérêt général des Etats et des travailleurs. « *Lorsqu'on partage une monnaie, on partage bien plus qu'une monnaie*, a indiqué l'un des intervenants. *Quand l'Allemagne finance le social par la Tva, cela a automatiquement un impact*

sur les autres pays européens! » Autre paradoxe: le marché unique s'oppose à la gouvernance européenne tenue par des « recommandations budgétaires très contraignantes ». D'où la nécessité d'une nouvelle gouvernance, sous peine de voir la construction européenne totalement bloquée et l'accélération des concurrences sociales servir des intérêts économiques bien éloignés des ambitions du traité de Rome. Cette session s'est terminée sur deux questions: « Une gouvernance économique au service de quoi? » et « Quel est le pacte européen? »

La politique des salaires au cœur d'un eurosyndicalisme

Lors de la deuxième session autour du thème « Le mouvement syndical européen face à la nouvelle gouvernance économique », des divergences sont apparues, reflétant notamment l'extrême variété des syndicats nationaux et la difficulté de la Ces pour agir de manière efficace. En effet, « *l'évolution des salaires est désormais contrôlée par l'UE*, a souligné Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Ires. *Historiquement, le salaire est bien au cœur de l'identité syndicale nationale... A l'échelle de l'UE, en revanche, les eurosyndicats*

(1) L'ires a publié un numéro spécial de sa *Chronique internationale* (n° 143-144, novembre 2013) sur ce thème.



FRANK RUMPENHORST / MAXPPP

... ont longtemps abandonné la revendication en matière de salaire, occupés qu'ils étaient par le dialogue social institutionnalisé depuis le traité de Maastricht (1992) et dont le salaire était exclu». Mais, depuis la gouvernance économique et la «nouvelle norme salariale» imposées par la Commission et la Banque centrale européenne (Bce), la Ces se trouve face à un dilemme : européaniser le salaire pour éviter la spirale à la baisse, ou bien le maintenir au niveau de la compétence nationale pour éviter le mauvais usage de cette compétence par les acteurs économiques de l'UE.

Autre point abordé au cours de cette rencontre : le salaire minimum européen. Deux analyses s'opposent : ce salaire minimum à l'échelle de l'UE pourrait-il être un point de départ pour définir des normes d'évolution salariale dans la zone euro ? Ou au contraire peut-il représenter un danger si la règle européenne tend vers une régression des salaires minimums existants ? Ce thème est débattu dans les syndicats depuis le début des années 2000. Mais, devant le manque de consensus, la proposition de la Ces est un plancher salarial dans chaque Etat membre. La Commission européenne invite les Etats à se pencher sur cette question, mais, indique Jean-Marie Pernot, elle avance que «les minima salariaux doivent pouvoir être ajustés suffisamment [...] pour refléter l'évolution de la conjoncture économique générale»... Cette approche divergente du salaire minimum européen pourrait éventuellement trouver une solution si l'Allemagne y souscrivait : son plancher rehausserait la plupart des salaires des autres pays de l'UE.

Mais si cette question est aujourd'hui regardée sans tabou, il n'en demeure pas moins que l'expression syndicale en Europe semble mise à mal, de l'avis des chercheurs. Concrètement, comment sortir du repli syndical observé à l'échelle européenne ? Comment retrouver les logiques inclusives du salariat tandis que s'étendent partout la fragmentation et la différenciation des groupes salariés ? Et surtout, comment créer un nouveau rapport de forces appuyé sur les pressions nationales mais dirigé vers les acteurs économiques de l'UE ? Les débats stratégiques pour donner de la puissance à cet enjeu démocratique de taille doivent émerger au niveau des syndicats. Sous peine de voir triompher d'autres forces politiques qui se serviront du contexte économique actuel pour affaiblir les normes sociales. ◀

Claire PADYCH

ANALYSE RÉALITÉ DES SYNDICATS ALLEMANDS

QUELLE EST LA RÉALITÉ DU MODÈLE SOCIAL ALLEMAND ? DES SYNDICATS TOUT PUISSANTS ET ACQUIS À LA CAUSE PATRONALE ? STEFFEN LEHNDORFF DÉCRIT UN MODÈLE PLUTÔT ÉLOIGNÉ DE CE QUI EST SOUVENT MONTRÉ.

«**D**es observateurs critiques reprochent parfois aux syndicats allemands d'être trop modérés ou trop coopératifs, et de contribuer par-là même à ce développement favorable à l'industrie d'exportation allemande mais non viable pour l'avenir de la zone euro», note Steffen Lehndorff, chercheur à l'Institut Arbeit und Qualifikation (Iaq) de l'université de Duisburg-Essen lors de la troisième table ronde, où l'exemple de l'Allemagne est analysé. Mais il corrige aussitôt : si le dumping social de l'Allemagne dans la zone euro est critiqué – et «c'est justifié» – au cours de la décennie qui a précédé la crise, dans le même temps, le taux de syndicalisation a reculé d'environ dix points, «soit plus qu'ailleurs en Europe de l'Ouest». Les syndicats n'étaient pas en position de force pour s'opposer à la politique du gouvernement qui a tout fait pour limiter leur influence : «Dans les quinze années qui ont précédé la crise, les syndicats se sont vu confisquer une part significative de leur puissance institutionnelle.» Steffen Lehndorff précise également que, au cours de cette période, le démantèlement des mécanismes de régulation a été continu. Il s'est manifesté de différentes façons, et notamment par la diminution de la couverture des conventions collectives de branche sous la pression des externalisations et des relocalisations, la privatisation des services publics, la déréglementation du travail intérimaire... Au cœur du système de dérégulation, les lois «Hartz IV», mises en œuvre entre 2003 et 2005 sous le gouvernement social-

démocrate Schröder, destinées à lutter contre le chômage en vue d'améliorer le retour en activité des bénéficiaires d'allocations. En réalité, des réformes «néolibérales», selon le chercheur, qui ont conduit à la multiplication de «minijobs» et à l'acceptation «d'un salaire subventionné pour les bas revenus» qui ont fait de l'Allemagne le pays ayant l'une des proportions les plus importantes de salariés à bas salaires de la zone euro (23 % de travailleurs concernés). Une politique qui conduit l'Allemagne à enregistrer une baisse du salaire moyen durant la période de croissance économique entre 2004 et 2008. Surtout, poursuit Steffen Lehndorff, «ces réformes n'ont pas contribué à l'augmentation des emplois, mais à l'affaiblissement de l'assurance chômage». Cette déroute sociale ne se terminera que dans la deuxième moitié des années 2000, avec le mécontentement croissant des Allemands, conscients de l'augmentation des inégalités et de l'inefficacité des politiques menées. «Avant la crise, tout le monde pensait que l'amélioration du marché du travail nécessitait plus de flexibilité externe. Or, ce qui a sauvé l'Allemagne, c'est la négociation collective dans les entreprises, avec la flexibilité interne. Ce qui a sauvé les emplois, c'est la revitalisation des relations professionnelles et surtout l'initiative des syndicats au niveau des entreprises.» D'ailleurs, les syndicats bénéficient, depuis 2010, d'un soutien accru de l'opinion publique pour une politique salariale plus active. L'instauration d'un salaire minimum légal est désormais à l'ordre du jour. C.P ▶

droits

Elections professionnelles

Les “contrats aidés” sont à compter dans les effectifs!

Les politiques publiques de l'emploi prétendent réduire les obligations des employeurs pour favoriser l'emploi. Ce faisant, des salariés sont privés de droits en matière de représentation et de défense de leurs intérêts, sans que la situation de l'emploi s'améliore. A la suite d'une question préjudicielle, sur le fondement d'une directive européenne, le juge européen vient de décider que les salariés en “contrats aidés” doivent être comptabilisés dans l'effectif de l'entreprise pour le calcul des seuils et représentation du personnel.

Michel CHAPUIS

Le droit interne

L'article L.1111-3 du Code du travail prévoit : «*Ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise : les apprentis ; les titulaires d'un contrat initiative-emploi ; [...] 4° Les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ; [...] 6° Les titulaires d'un contrat de professionnalisation jusqu'au terme prévu par le contrat lorsque celui-ci est à durée déterminée ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.*»

Les faits

Le 4 juin 2010, l'union départementale Cgt des Bouches-du-Rhône a désigné M. L... en qualité de représentant de la section syndicale créée au sein de l'Ams (Association de médiation sociale). L'Ams conteste cette désignation. Elle considère que son effectif est de moins de onze et, *a fortiori*, de moins de cinquante salariés. En effet, pour déterminer si ces seuils de onze ou de cinquante salariés sont atteints au sein de l'association, il convient, selon l'Ams, d'exclure du calcul de son effectif, conformément à l'article L.1111-3 du Code du travail, les «*travailleurs titulaires de contrats aidés*».

Le tribunal d'instance de Marseille, saisi d'une demande de l'Ams tendant à l'annulation de la désignation, a transmis une question prioritaire de constitutionnalité à la Cour de cassation, portant sur les dispositions de l'article L.1111-3 du Code du travail. Le Conseil constitutionnel, le 29 avril 2011, a déclaré l'article L.1111-3 du

Code du travail conforme à la Constitution. Devant le tribunal d'instance de Marseille, M. L... et l'union locale des syndicats Cgt des quartiers nord ont fait valoir que les dispositions de l'article L.1111-3 du Code du travail sont contraires au droit de l'Union européenne.

Le 7 juillet 2011, le tribunal d'instance de Marseille a écarté l'application des dispositions de l'article L.1111-3 du Code du travail. Le tribunal a validé la désignation du représentant de la section syndicale, après avoir constaté que, en l'absence d'application des exclusions instituées par l'article L.1111-3 du Code de travail, l'effectif de l'association en cause dépassait largement le seuil de cinquante salariés.

L'Ams a formé un pourvoi devant la Cour de cassation contre ce jugement. La Cour de cassation a décidé de surseoir à statuer et de saisir la Cour de justice de l'UE (Cjue).

Le droit de l'UE

Deux textes sont ici à mobiliser :

- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : «*Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile, dans les cas et conditions prévus par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales.*» (art. 27) ;
- la directive n° 2002/14 du 11 mars 2002 établissant un cadre général fixant des exigences minimales pour le droit à l'information et à la consultation des travailleurs dans les entreprises ou les établissements.

La décision

Le juge de l'UE vient de répondre à la Cour de cassation dans une importante décision ⁽¹⁾. Pour le juge de Luxembourg (Cjue) :

- la directive ayant défini le cadre des personnes à prendre en considération lors du calcul des effectifs de l'entreprise, les Etats

ne sauraient exclure dudit calcul une catégorie déterminée de personnes entrant initialement dans ce cadre ;

- une réglementation qui exclut du calcul des effectifs de l'entreprise une catégorie déterminée des travailleurs a pour conséquence de soustraire certains employeurs aux obligations prévues par la directive et de priver leurs travailleurs des droits reconnus par celle-ci. En conséquence, elle est de nature à vider lesdits droits de leur substance et ôte ainsi à cette directive son «*effet utile*» ;

- certes, la promotion de l'emploi, mise en avant par le gouvernement français, constitue un objectif légitime de politique sociale, et les Etats membres disposent d'une large marge d'appréciation. Toutefois, cette marge d'appréciation ne saurait avoir pour effet de vider de sa substance la mise en œuvre d'un principe fondamental du droit de l'Union ou d'une disposition de ce même droit ;

- une interprétation de la directive selon laquelle celle-ci permet aux Etats d'exclure du calcul des effectifs de l'entreprise une catégorie déterminée de travailleurs pour des motifs tels que ceux mis en avant par le gouvernement français serait incompatible avec l'article 11 de ladite directive, qui prévoit que les Etats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour être en mesure de garantir les résultats imposés par la directive 2002/14, en ce qu'elle impliquerait qu'il serait permis aux Etats de se soustraire à cette obligation de résultat claire et précise.

Le juge de Luxembourg (Cjue) décide que la directive n° 2002/14 s'oppose à la disposition nationale (l'article L.1111-3 du Code du travail) qui exclut les travailleurs titulaires de contrats aidés du calcul des effectifs de l'entreprise dans le cadre de la détermination des seuils légaux de mise en place des institutions représentatives du personnel.

Il convient de tenir compte de cette jurisprudence lors de la rédaction des protocoles d'accord préélectoraux, en attendant la modification de mise en conformité du Code du travail avec le droit de l'UE. ◀

(1) Cjue, 15 janvier 2014, Association de médiation sociale contre Union locale des syndicats Cgt, Hichem Laboubi, Union départementale Cgt des Bouches-du-Rhône, Confédération générale du travail.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Eyrolles, Paris, 26^e éd., février 2014, 702 pages, 34 euros.

Fonctionnaires

L'accident de trajet

L'accident de trajet est assimilé à l'accident de service. Une circulaire de 2006 commente les dispositions de l'article du Code de la Sécurité sociale applicables au régime général et donne une définition de l'accident de trajet.

Edoardo MARQUÈS

L'accident de trajet est assimilé à l'accident de service. Une circulaire du 13 mars 2006⁽¹⁾, commentant les dispositions de l'article L.411-2 du Code de la Sécurité sociale applicables au régime général, a défini l'accident de trajet comme «*l'accident survenu pendant le trajet d'aller et de retour, entre sa résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le fonctionnaire territorial se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier; entre son lieu de travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le salarié prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi*».

Au fil des affaires soumises à lui, le juge administratif a été amené à confirmer ces principes généraux et à apporter certaines précisions. En premier lieu, constitue un accident de trajet l'accident dont est victime un agent, qui se produit sur le parcours habituel entre le lieu où s'accomplit le travail et sa résidence et pendant la durée normale pour l'effectuer, sauf si un fait personnel de cet agent ou toute autre circonstance particulière est de nature à détacher l'accident du service⁽²⁾. Ainsi a été reconnu imputable au service l'accident survenu alors que l'agent avait quitté son service quarante-cinq minutes avant le terme normal de son travail, sans auto-

risation mais après avoir transmis ses consignes à la relève et sans intention de ne pas rejoindre son domicile dans un délai normal, et par son itinéraire habituel.

Couverture de l'agent lors du trajet domicile travail

En outre, entre le domicile et le travail, l'agent est protégé dès qu'il franchit le seuil de sa propriété ou, pour le retour, jusqu'à ce qu'il franchisse ce seuil.

Ainsi, ne constituent pas un accident de trajet :

- l'accident survenu à l'agent qui, alors qu'il revient du travail, fait une chute en sortant de son véhicule, dès lors que la voiture était rentrée dans l'enceinte de sa propriété⁽³⁾ ;
- ou encore l'accident survenu à l'agent qui, après être rentré chez lui en voiture, ressort de sa propriété pour tenter de rattraper son véhicule dont le frein n'était pas serré et se blesse à cette occasion⁽⁴⁾.

A cet égard, il faut retenir non pas l'endroit où l'agent est tombé, mais l'endroit où s'est situé le point de déséquilibre à l'origine de la chute : ainsi, l'agent qui, en rentrant de son travail, glisse sur des dalles humides alors qu'il franchit la porte donnant accès à son jardin privatif est victime d'un accident de service dès lors que le point de déséquilibre se situe à l'extérieur de la cour privative⁽⁵⁾.

Les cas de trajets indirects

Si, sur le principe, le trajet emprunté doit être le plus direct, le fait que l'agent effectue un détour peut ne pas remettre en cause l'imputabilité au service de l'accident :

- dans la mesure où ce détour est fondé sur un motif lié aux besoins du service ou aux exigences de la circulation⁽⁶⁾ ;
- dans la mesure où ce détour est fondé sur un

(1) Circulaire du 13 mars 2006 du ministre délégué aux Collectivités territoriales relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service.

(2) CE, 17 janvier 2014, requête n° 352710.

(3) CE, 6 mars 1985, requête n° 47209.

(4) Caa Bordeaux, 23 février 2006, requête n° 02BX01351.

(5) Caa Nancy, 1^{er} février 2001, requête n° 96NCO1814.

(6) CE, 4 décembre 1974, requête n° 94336.

motif lié aux nécessités de la vie courante. Ainsi, le détour est légitime pour se rendre à la boulangerie à la sortie du travail ⁽⁷⁾, pour déposer son enfant à l'école ⁽⁸⁾, pour le déposer chez la nourrice ⁽⁹⁾, pour aller retirer un chéquier à son bureau de poste ⁽¹⁰⁾. En revanche, ne sont pas justifiés le détour pour aller prendre un café entre le lieu de prise des repas et le lieu de travail ⁽¹¹⁾, ni le détour effectué par l'agent à la sortie de son travail, dans la direction opposée à celle du domicile, pour aller chercher sa femme et rentrer avec elle ⁽¹²⁾ ;

- et dans la mesure où l'écart par rapport au trajet habituel est involontaire ⁽¹³⁾.

Accident survenu à l'occasion d'un arrêt sur le trajet : celui-ci doit être justifié par un besoin de la vie courante

D'après la jurisprudence, constituent un arrêt justifié, permettant la reconnaissance de l'imputabilité : l'interruption du trajet pour acheter des produits alimentaires ⁽¹⁴⁾, pour faire des examens dans un laboratoire d'analyses médicales ⁽¹⁵⁾, pour acheter des journaux ⁽¹⁶⁾, pour amener son enfant chez la nourrice ⁽¹⁷⁾, ainsi que l'état de santé de l'agent ⁽¹⁸⁾.

En revanche, ne peuvent être considérés comme étant liés aux besoins de la vie courante l'arrêt d'un agent descendu de son véhicule à l'occasion d'un accident de la circulation pour se rendre à la rencontre d'une personne manifestement agressive, et qui est finalement lui-même victime d'une blessure ⁽¹⁹⁾, pas plus que l'interruption du trajet pour aider un agent de La Poste à soulever son véhicule qui était en mauvaise position au bord de la route ⁽²⁰⁾.

Cependant, même si l'arrêt ou le détour est justifié par les nécessités de la vie courante, le fait que l'accident se produise à l'intérieur d'un bâtiment fait qu'il ne peut pas être reconnu imputable au service. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a jugé que n'ont pas été reconnus imputables au service :

- un accident survenu à un agent à l'intérieur du bâtiment d'une crèche, alors qu'elle avait interrompu son trajet pour déposer sa fille ⁽²¹⁾ ;
- un accident survenu à un agent à l'intérieur d'un magasin d'alimentation où elle s'était arrêtée pour acheter son déjeuner alors qu'elle se rendait à son travail ⁽²²⁾.

Le moment de l'accident ne doit pas être en décalage avec les horaires normaux de service

Ont ainsi été reconnus imputables au service des accidents de trajet survenus alors que l'agent avait un léger retard sur l'horaire de début de

service ⁽²³⁾, alors qu'il avait quitté son domicile avec une avance sensible ⁽²⁴⁾, ou alors qu'il avait été autorisé par son supérieur hiérarchique à se rendre à son domicile pendant ses heures de service ⁽²⁵⁾.

De manière générale, le fait que l'agent soit parti en avance par rapport à ses horaires de travail ne rompt pas, par lui-même, le lien avec le service. En cas d'écart sensible avec ses horaires, et sauf dans le cas où ce départ a été autorisé, il appartient à l'employeur de rechercher, au vu des raisons et circonstances du départ, si l'accident présente un lien direct avec le service.

En revanche, n'a pas été reconnu imputable au service un accident survenu pendant une pause alors que le fonctionnaire se rendait à un laboratoire d'analyses pour effectuer un examen médical, sur autorisation de son supérieur, dès lors que l'examen était sans lien avec le service ⁽²⁶⁾.

Dans le même sens, n'ont pas été reconnus imputables au service un accident survenu plus de quatre heures après la fermeture du service, sans indication apportée au juge sur l'emploi du temps de l'agent ⁽²⁷⁾, ou encore un accident survenu pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail à une heure où l'agent aurait dû être en service, dès lors que son départ anticipé n'avait pas été autorisé ⁽²⁸⁾.

L'accident survenu entre le travail et le lieu de restauration n'est pas un accident de service si l'agent ne prend pas habituellement ses repas dans ce lieu ⁽²⁹⁾, sauf cas de force majeure ou nécessité liée à l'exercice des fonctions

Enfin, la protection liée à l'accident de trajet ne s'arrête pas lorsque l'agent est en congé pour raison de santé : a ainsi été reconnu imputable au service l'accident de la circulation survenu à l'agent alors que, bénéficiant d'un congé de longue durée, il revenait à son domicile, par un trajet normal, d'une visite médicale de contrôle à laquelle il avait été convoqué à la demande de son administration ⁽³⁰⁾.

(7) CE, 2 février 1996, requête n° 145516.

(8) Caa Douai, 25 janvier 2005, requête n° 02DA00247.

(9) Caa Nancy, 24 octobre 1996, requête n° 94NC00486.

(10) Caa Bordeaux, 15 mars 2004, requête n° 00BX02696.

(11) Caa Paris, 7 juillet 2005, requête n° 01PA03508.

(12) CE, 12 février 1982, requête n° 20020.

(13) CE, 29 janvier 2010, requête n° 314148.

(14) CE, 21 juin 1995, requête n° 144515.

(15) CE, 15 mars 1995, requête n° 118379.

(16) CE, 5 octobre 1983, requête n° 38142.

(17) CE, 9 janvier 1995, requête n° 124026.

(18) CE, 13 décembre 1985, requête n° 43609.

(19) Caa Marseille, 24 octobre 2006, requête n° 03MA01008.

(20) Caa Bordeaux, 20 décembre 2004, requête n° 01BX00448.

(21) CE, 10 février 2006, requête n° 264293.

(22) CE, 4 avril 2012, requête n° 341190.

(23) CE, 4 janvier 1985, requête n° 57465.

(24) CE, 17 juin 1977, requête n° 04100.

(25) CE, 15 novembre 1995, requête n° 128812.

(26) CE, 26 mars 2010, requête n° 324554.

(27) CE, 15 mai 1985, requête n° 54396.

(28) TA Paris, 18 octobre 2001, requête n° 9822132/5.

(29) CE, 13 juin 1997, requête n° 132340.

(30) CE, 10 mai 1995, requête n° 100903.

PARIS/ BANDE DESSINÉE

GOTLIB SOUS TOUTES SES FACES EN MIROIR



Gotlib, «La Coule», détail de la planche 13 pour «L'Echo des savanes», n° 3, 1973.

Le musée d'Art et d'Histoire et du judaïsme offre un magnifique hommage à Marcel Gotlib, dit Gotlib, avec plus de deux cents planches originales. Cela permet de connaître en profondeur le père de la Coccinelle, de Superdupont, de Bougret et Charolles, d'Isaac Newton, de Gai-Luron, du professeur Burp et de Hamster Jovial. L'exposition se complète d'archives photographiques, tant écrites qu'audiovisuelles. Ainsi se brosse l'autoportrait de Marcel Mordekhâï, né à Paris le 14 juillet 1934, fils du peintre en bâtiment Erwin Tzvy Gottlieb et de la couturière Régine Berman, immigrés juifs de langue hongroise. Poussé dans le XVIII^e arrondissement de Paris, entre les rues Ramey et Ferdinand-Flocon, l'enfant sera caché pour échapper aux persécutions antisémites en France occupée, tandis que son père sera déporté et assassiné à Buchenwald en février 1945. Il en sera marqué à jamais. Grâce à l'école de la République, ce glorieux autodidacte pourra s'avancer dans le métier du dessin. Ses débuts dans la bande dessinée remontent à 1962, dans *Vaillant*, «le journal le plus captivant». Il entre à *Pilote* trois ans plus tard. Avec René Goscinny, qui devient son père spirituel, Gotlib invente «Les Dingodossiers» avant de créer sa fameuse «Rubrique-à-brac». En 1972, avec Claire Bretécher, il rejoint Mandryka (le Concombre masqué) pour publier *L'Echo des savanes*. En 1975, enfin, il fonde *Fluide Glacial*, son propre journal. Le grand prix du Salon international de la bande dessinée d'Angoulême lui est décerné en 1991. «Anartiste» volontiers délirant, maître de l'humour sortant du cadre et de l'absurde explosif, juif résolument athée, anticonformiste né, Gotlib est sans conteste un classique du huitième art.

Antoine SARRAZIN

• DU 12 MARS AU 20 JUILLET, HÔTEL DE SAINT-AIGNAN – 71, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS.

THÉÂTRE/ DOSTOÏEVSKI C'EST L'HISTOIRE DE QUATRE FRÈRES...

Au Théâtre de l'Épée de Bois, Cécile Maudet et Olivier Fenoy mettent en scène les Frères Karamazov, d'après le roman de Dostoïevski, dans la traduction d'André Markowicz, sur une adaptation qu'ils cosignent avec Sophie-Iris Aguetant et Bastien Ossart. Treize comédiens interprètent l'œuvre phare de celui dont André Suarès dit, avec force: «*Tout ce qui est mort et négation dans les philosophies, Dostoïevski l'a surpassé; mais telle est sa grandeur, qu'il monte d'un degré encore. Il porte à la rédemption l'accablement de nos fatalités... Je vois en lui un Nietzsche racheté.*» Quatre frères, Alexei, Ivan, Dimitri et Smerdiakov le bâtard, ont des raisons de tuer leur père, Fiodor, un homme vulgaire. Et puis il y a Katerina Ivanovna et Grouchenka... Un maelström de passions violentes secoue ces personnages dans les tréfonds de leur être.

• JUSQU'AU 13 AVRIL AU THÉÂTRE DE L'ÉPÉE DE BOIS, À LA CARTOUCHERIE, ROUTE DU CHAMP DE MANŒUVRE, 75012 PARIS.

SORTIES FILMS

Only Lovers Left Alive

JIM JARMUSCH (USA)
Adam et Eve aujourd'hui, rôles tenus par Tom Hiddleston et Tilda Swinton, considèrent le monde d'un regard froid. Ils en ont tant vu depuis la création d'après la Bible... C'est interprété par deux comédiens de grand style fin de race, évoluant tantôt dans le site ravagé de Detroit, tantôt dans Tanger où l'on boit sec, entre autres turpitudes. Une œuvre baroque, sophistiquée à l'extrême, qui n'est pas sans rappeler, notamment, *le Portrait de Dorian Grey* d'Oscar Wilde.

Gloria

SEBASTIAN LELIO (CHILI)
C'est le portrait, brossé avec tact et tendresse, d'une femme de cinquante-huit ans d'apparence banale, dont les grands enfants volent peu à peu de leurs propres ailes. Seule la semaine, le week-end elle danse à corps perdu. Elle rencontre Rodolfo, comme elle divorcé. C'est du moins ce qu'il lui déclare... L'actrice Paulina Garcia fait merveille sur toute la gamme des nuances affectives.

L'Expérience Blocher

JEAN-STÉPHANE BRON (SUISSE)
Un documentaire. Le réalisateur a suivi pas à pas le leader populiste suisse, Christophe Blocher, lors de la campagne électorale de 2011. C'est révélateur et quelque peu inquiétant, l'idée du film consistant à faire résonner la logorrhée du démagogue hargneux sur une musique de rêve atemporel, d'où la forte impression d'obscur menace que feraient planer des sinistres revenants.

CENTRE POMPIDOU/ PERFORMANCE

QUAND "LES FEMMES S'EN MÊLENT", AU PLUS PRÈS DE L'AVANT-GARDE



© PHOTO: DIRECTION ARTISTIQUE NICOLAS MONGIN

Sir Alice.

Depuis 1977, le festival « Les femmes s'en mêlent » fait connaître et illustre la scène musicale féminine indépendante. Sir Alice, surnommée « la Madonna de l'avant-garde », ouvrira la manifestation, qui a lieu jusqu'au 30 mars. Elle sera accompagnée par le styliste Bernhard Wilhelm. Le duo, soucieux de préserver le geste artistique dans les domaines respectifs de la musique et de la mode, doit opérer une hybridation d'un soir dans des abysses où la lumière se fait vidéo et la musique devient danse. Alice Daquet (*alias* Sir Alice), née en Seine-Saint-Denis, a très jeune conquis un auditoire en chantant en français sur une musique électronique, grâce à un mélange détonant de rock, de folk, de musique contemporaine, etc. En 2009, elle montait pour la première fois sur scène au Centre Pompidou. Elle y revient donc pour cette performance exceptionnelle.

Stéphane HARCOURT

• JEUDI 20 MARS (20 H 30), DANS LA GRANDE SALLE, NIVEAU - 1.

ATHÉNÉE/ THOMAS BERNHARD FORMIDABLE FÉROCITÉ

Le Faiseur de théâtre (1984), pièce de l'auteur Thomas Bernhard (1931-1989), jadis créée en France par Jean-Pierre Vincent, va être sous peu à l'affiche de l'Athénée-Théâtre Louis-Jouvet, dans une mise en scène de Julia Vidit. Bruscon, homme de théâtre en tournée, débarque avec femme et enfants dans une vieille auberge à Utzbach, qu'il juge constituer « *le trou du cul du monde* ». Rien ni personne n'étant en ce lieu digne de sa condition de grand « *comédien d'Etat* », il va se lancer en une lancinante diatribe contre la société tout entière, décidément inapte à goûter les choses de l'art... La formidable férocité atrabilaire de Bernhard sera servie par François Clavier (Bruscon), entouré de Claudia Calvier-Primus, Nolwenn Le Du, Aurélien La Bruyère, Etienne Guillot, Véronique Mangelot et Amandine Audinot, dans une scénographie de Thibaut Fack.

• DU 27 MARS AU 12 AVRIL.

THÉÂTRE DOUZE/ "TOUCHE" LE FOOT ET LA DOPE

L'illustration
parlante
de l'affiche
de « Touche ».



CHRISTOPHE LECLAIRE ET GUILLAUME MACIEWSKA

Fabio Alessandrini et Carlo Tolazzi ont écrit *Touche*, une pièce que le premier joue en compagnie de Damien Hennicker, avec des musiques originales de Paolo Silvestri. Y sont mis en jeu, notamment, les rapports troubles entre le *calcio* et la drogue. Ce spectacle est signalé positivement par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

• JUSQU'AU 3 AVRIL, AU THÉÂTRE DOUZE - 6, AV. MAURICE-RAVEL, 75012 PARIS, TÉL. RÉS.: 01 44 75 60 31.

OIGNIES/ "APACHE" EN L'HONNEUR DE BASHUNG

Hamid Ben Mahi, qui est chorégraphe et metteur en scène, est parti du texte de Bashung qui dit « *Je suis un Apache, je suis un Indien* » pour croiser, dans *Apache* justement, le rock et le hip-hop, les nappes sonores de l'univers du chanteur et l'énergie farouche de ses danseurs de rue. Le tout constitue une sorte de concert corporel où se concrétisent par le mouvement la sensualité de la rencontre, la douleur du rejet, la plénitude et le déchirement... C'est présenté sous l'égide de « Culture commune » (Scène nationale du bassin minier du Pas-de-Calais).

• CETTE CRÉATION AURA LIEU LE 4 AVRIL (20 H 30) À OIGNIES-LE MÉTAPHONE, AU 9-9 BIS - CHEMIN DU TORDOIR, 62590 OIGNIES - TÉL.: 03 21 08 08 00, <9-9BIS.COM>, <WWW.OIGNIES.FR/LE-METAPHONE/>

EXPOSITION

BELLE COLLECTION D'OBJETS INANIMÉS CHARGÉS D'ÂME ET DE SENS

FÉTICHES, MASQUES, COLLIERS ET STATUETTES PERPÉTUEMENT EN VITRINE, AU MUSÉE DAPPER, LA MÉMOIRE DES CÉRÉMONIES D'INITIATION DES JEUNES QUI AVAIENT LIEU AU SEIN DES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS LE BASSIN DU CONGO ⁽¹⁾.

Le musée Dapper, établissement privé que dirige avec compétence Christiane Falgayrettes-Leveau, spécialiste des arts et des littératures de l'Afrique subsaharienne, est un établissement privé de haute tenue, sis dans le XVI^e arrondissement de Paris, soit un peu à l'écart du circuit touristique-culturel de la capitale. Il n'en est que plus remarquable. L'exposition en cours, « Initiés – Bassin du Congo », regroupe des pièces provenant pour la plupart du Musée royal de l'Afrique centrale de Tervuren (Belgique) ainsi que de collections publiques (Museum aan de Stroom d'Anvers, Wereldmuseum de Rotterdam) et privées, en même temps que du musée Dapper lui-même.

Que signifie l'initiation en Afrique subsaharienne? Tout d'abord, que le sujet doit subir, dans des conditions éprouvantes, sur une période plus ou moins longue, une formation spécifique réservée à une catégorie d'individus. Cela implique que les règles de comportement propres au groupe dont fait partie le sujet sont partagées par d'autres, le plus fréquemment de même âge et de même sexe. Les rites évoqués dans l'exposition, spectaculairement concrétisés par bon nombre d'objets divers (masques, insignes, statuettes, amulettes, parures, coiffes, instruments de musique, etc.), relèvent de deux modes d'initiation les plus courants. Le premier a trait à l'apprentissage qui prépare les adolescents à l'entrée dans l'âge adulte. Pour les garçons, cela s'accompagne souvent de la circoncision, tandis que pour les filles, il s'agit – parfois – de l'excision.

Le second, généralement peu révélé, ressortit à la formation que reçoivent, au sein de confréries ou de sociétés secrètes, non seulement les devins, les thérapeutes et les spécialistes des cultes, mais aussi les personnages souverains, les guerriers et les chefs. Le savoir occulte, qui permet d'exercer le pouvoir et d'agir sur la communauté, s'acquiert fréquemment durant toute la vie.

Frottés de magie, oints de mystères animistes

Il semble qu'aujourd'hui, après les indépendances puis sous l'effet de l'urbanisation et en fonction des retombées du monde moderne, ces rites initiatiques, lorsqu'ils n'ont pas carrément disparu, voient leur teneur spirituelle et leur signification évoluer. Circoncision et excision, pour des raisons d'hygiène, sont volontiers effectuées en milieu hospitalier. Dans la plupart des cas, les masques et les signes ancestraux demeurent perpétués dans des fêtes dansées, au pire sous une forme carnavalesque quasi folklorique. C'est du moins ce que l'on estime, mais le bassin du Congo, ravagé par les guerres, reste en certains points peu accessible, et combien est vaste le territoire des forêts longeant le fleuve impassible!

Toujours est-il que les objets présentés dans l'exposition remontent, dans l'en-

(1) Jusqu'au 6 juillet au musée Dapper, 35 bis, rue Paul-Valéry, 75016 Paris, tél. : 01 45 00 91 75. Beau livre-catalogue, au format 220 x 290 mm, 272 pages, illustrations en couleurs et en noir et blanc, broché : 30 euros, relié : 39 euros.



© MRAC TERVUREN / PHOTO ROGER ASSELBERGHS

Luluwa, République démocratique du Congo. Statue, bois (*Trichilia gilgiana*), pigments et cauris. H : 77 cm. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.



Ngbaka, République démocratique du Congo :
 • Bracelet, bois et pigments. H : 15 cm. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.
 • Disque labial, bois et pigments. D : 10,5 cm. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.

© MRAC TERVUREN / PHOTO HUGHES DUBOIS (BRUXELLES-PARIS)

Les porteurs de masques sont à même de se muer en créatures fantastiques aptes à propager l'effroi chez les initiés, que l'on pressent volontiers atterrés par ces visions d'épouvante.

semble, aux années 1930 et à peu après la Seconde Guerre mondiale. Tous, du plus grand (tel ce masque des Lubas nord-orientaux récolté en 1934, fait de bois, fibres végétales et pigments, d'une hauteur de 145 centimètres) au plus petit (voir cette tête de 8 centimètres de l'association du bwami, du Kiva, collectée avant 1931), témoignent d'un considérable génie artistique. Disant cela, il faut néanmoins garder à l'esprit que chacun de ces objets, que nous classons d'emblée dans la sphère de l'art, n'y étaient pas forcément pour ceux qui les ont façonnés et ceux qui s'en sont servis. Leur sens, là-bas, était avant tout cultuel. Imaginons-les frottés de magie, à tout le moins oints de mystères animistes...

Ce qui nous frappe, au vu de chaque pièce, c'est bel et bien le fini dans l'exécution à partir des moyens du bord offerts par la nature : le bois en différentes essences ; les cauris, petits coquillages blancs ; les plumes ; le raphia ; le cuir ; l'ivoire ; les fibres végétales ; le tissu ; le métal ; le kaolin pour blanchir les masques... A partir de ces matières, l'habileté et l'imagination...



© MRAC TERVUREN / PHOTO HUGO MAERTENS, BRUGES

Luba, République démocratique du Congo. Masque de la société bukasandji (?), bois, écorce, fibres végétales et pigments. H : 60 cm. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.

... des artisans apparaissent prodigieuses. Les porteurs de masques, par exemple, sont ainsi à même de se muer en créatures fantastiques aptes à propager l'effroi chez l'initié, que l'on pressent volontiers atterré par ces visions d'épouvante entrevues au son des tambours et des chants aux confins de la transe. Si l'on considère les choses avec l'œil aiguisé d'André Malraux, qui dans son *Musée imaginaire* retrace la folle aventure des formes de partout et de tous les temps pour lui jumelles dès l'origine, on pourrait découvrir, dans tel masque songye de la société bwadi bwa kifwebe, quelque cousinage avec la statuaire de la mer Egée au III^e siècle avant Jésus-Christ, ou encore, dans ce masque-heaume hembra du Suku du Nord, la figure d'un samouraï aux sourcils froncés. Quant à l'art occidental du siècle dernier, on sait qu'il s'est abondamment nourri de l'art nègre, comme on disait alors. Voilà pourquoi un masque ndunga fait de bois et de pigments, daté de 1933 (région Mayombe, Congo central), ou cette statuette igniga du Kivu découverte en 1952 peuvent irrésistiblement nous rappeler la figure de droite en haut des *Demoiselles d'Avignon* de Picasso (1906-1907), ce coup de tonnerre dans le ciel de la peinture.

Ce sont les masques qui se taillent la part du lion

On ne se lasse pas de tourner autour de chaque objet, qu'avec un rien d'imagination on peut envisager en action, surtout que des photographies en noir et blanc révèlent des scènes parlantes d'initiation où l'on scrute des corps blasonnés, scarifiés, ornés, au repos devant l'objectif ou en mouvement au cours du rite, dans des chorégraphies complexes comme des secrets perdus. Un cliché en couleurs représentant une danseuse de lukulu du village de Mbudi (territoire de Katako-Kombe) fascine par le raffinement de lignes et de points comme tatoués sur le visage, lui donnant l'aspect d'une idole peinte. Au chapitre de la plus farouche beauté, ce sont les masques qui se taillent la part du lion, pour ainsi dire. Tantôt non loin du réalisme facial (*confer* celui, mbuya, originaire de Pende, en bois, fibres végétales, segments de graminées et pigments, haut de trente-deux centimètres), tantôt carrément dans le registre de la monstruosité saisissante, dans lequel excellaient, en particulier, les gens du Yaka du Sud. Quant à l'expérience initiatique proprement dite, on apprend, au fil d'un article

“Ce savoir proprement initiatique conserve une part de mystère, non seulement pour les nouveaux initiés, mais aussi pour les initiateurs eux-mêmes.”

de Michael Houseman inclus dans le catalogue, qu'elle «*s'impose à ses participants comme un processus à la fois continu et discontinu*». «*Tout le monde, poursuit-il, reconnaît que les initiés qui en émergent sont bien les mêmes individus que ceux qui y entrent, lesquels sont destinés à subir le rite précisément en vertu de certaines de leurs qualités antécédentes (dans les rites d'initiation masculine, celle de naître garçon)*». «*Dans le même temps, précise-t-il, l'initiation instaure une métamorphose irrévocable : en subordonnant à la fois l'écart entre enfants et adultes et la différence sexuelle de naissance à une discrimination nouvelle issue du rituel lui-même, elle produit des êtres singuliers qui se distinguent radicalement des non-initiés en général (femmes et enfants des deux sexes)*». Il conclut en ces termes : «*C'est cette transformation de fond et l'entendement supérieur auquel elle ouvre, bien plus que d'éventuelles connaissances nouvelles, qui habilent les initiés à assumer leurs nouveaux droits et devoirs, or ce savoir proprement initiatique conserve une part de mystère, non seulement pour les nouveaux initiés, mais aussi pour les initiateurs eux-mêmes*». C'est dire l'enchevêtrement infini de ces rites, au sein des hiérarchies subtiles gérant l'existence de telles communautés villageoises.

L'exposition des objets ancestraux se double, dès l'entrée, de la montre d'une série de masques réalisés par l'artiste béninois Romuald Hazoumé. Lui-même est un initié. Ses œuvres, magistrales, partent certes de la tradition, mais c'est pour mieux rendre compte de l'état actuel des sociétés du continent africain et s'interroger sur leur devenir. C'est fait, pour la plupart, de bidons d'essence et de déchets traînant dans les rues, issus de la production industrielle occidentale. Il y a là une parfaite critique d'ordre politique en actes incisifs, d'une sombre beauté provocatrice et d'une admirable ingéniosité. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI



© MRAC TERVUREN / PHOTO ROGER ASSELBERGHS

Metoko, République démocratique du Congo. Statue funéraire kakungu du bukota, bois et pigments. H: 92 cm. Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren.

Dandy et religieux, tel était Poulenc qui disait: «*J'ai la foi d'un curé de champagne!*» Foi qu'il avait retrouvée en 1936, à la suite de la perte subite de son ami Octave Ferroud, victime d'un accident de voiture. Poulenc était allé se recueillir au sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour et, sous le coup de l'émotion, avait composé en une semaine les *Litanies à la Vierge noire* pour chœur féminin mis en valeur par l'orgue. Plus tard, son œuvre sacrée s'étoffait du *Stabat Mater* (1950) et surtout du *Gloria* (1961). C'est l'un des chef-d'œuvre des dernières années. Comme toujours chez Poulenc, l'exigence du texte laisse place à une grande liberté de ton – le talent de dire les choses graves d'une manière légère! D'ailleurs, l'auteur ne cachait pas que, en composant, lui était venue à l'esprit une fresque de Gozzoli, à Florence, où les anges tiraient irrévérencieusement la langue, et qu'il se souvenait des moines bénédictins qu'il avait vus se divertir en jouant au football... Ces anecdotes, pour être vraies, ne doivent pas occulter l'élévation d'une musique d'une évidente ferveur et d'une très grande beauté. L'enregistrement récent (sous le label Radio-Classique) du *Stabat Mater*, du *Gloria* et des *Litanies à la Vierge noire*, avec Patricia Petibon et l'Orchestre de Paris dirigé par Paavo Järvi, fait grand bruit mais ne tient guère ses promesses, avec une soliste aux aigus fragiles et une direction assez incolore! On préférera la version équivalente de Catherine Dubosc en compagnie des Westminster Singers sous la direction de Richard Hickox, et, pour le *Gloria*, la belle version enregistrée par Barbara Hendricks avec les chœurs de l'Orff et l'Orchestre national de France placés sous la direction de George Prêtre, qui avait dirigé la première parisienne de l'œuvre, en 1961, un mois après la création à Boston sous la direction de Charles Munch.

- POULENC, "STABAT MATER", "GLORIA", "LITANIES À LA VIERGE NOIRE", PATRICIA PETIBON, DIR. PAAVO JÄRVI, UN CD DG, NOVEMBRE 2013, ENV. 15 EUROS.
- POULENC, "GLORIA", "STABAT MATER", CATHERINE DUBOSC, DIR. RICHARD HICKOX, UN CD VIRGIN, NOVEMBRE 1998, ENV. 13,50 EUROS.
- POULENC, "GLORIA", "STABAT MATER", BARBARA HENDRICKS, UN CD EMI CLASSICS, OCTOBRE 1989, ENV. 13,30 EUROS.

MAX EMANUEL CENCIK Rokoko

Dès que l'on parle de contre-ténor, on pense à Philippe Jarousski, oubliant qu'il possède d'excellents confrères. Le présent enregistrement permettra de mieux apprécier le talent de Max Emanuel Cencik, contre-ténor croate formé à l'école des célèbres Petits Chanteurs de Vienne avant de faire carrière en solo à partir de 1992 auprès de William Christie, de René Jacobs ou encore de Jean-Christophe Spinozi. Ce qui caractérise Cencik – et le différencie de Jarousski –, c'est une tessiture de voix moins élevée, correspondant à celle de mezzo féminine par rapport au soprano, et un tempérament théâtral plus affirmé. Au programme du présent récital, nommé «Rokoko», Cencik a choisi d'interpréter des airs du compositeur allemand Johann Adolf Hasse (1699-1783), un des maîtres de l'*opera seria* dans le goût italien de son temps. On redécouvre aujourd'hui sa musique vigoureuse et brillante, à la manière de Porpora et de Domenico Scarlatti, ses maîtres. D'ailleurs, le programme comporte sept premières mondiales. Au fil des airs, on apprécie l'onctuosité de la voix de Cencik et ses couleurs, entouré des musiciens de l'Armonia Atenea dirigés par George Petrou. Cette parution fait suite à son splendide récital «Venezia, airs d'opéras de la Sérénissime», en compagnie d'Il Pomo d'oro dirigé par Riccardo Minasi, paru il y a quelques mois.

- MAX EMANUEL CENCIK, "ROKOKO", CD DECCA RADIO CLASSIQUE, 2014, ENV. 15 EUROS.
- MAX EMANUEL CENCIK, "VENEZIA, AIRS D'OPÉRAS DE LA SÉRÉNISIME", IL POMO D'ORO, DIR. RICCARDO MINASI, UN CD VIRGIN CLASSICS, FÉVRIER 2013, ENV. 7 EUROS.

bouteilles

Saint-Amour

Valentin

mon amour

PICARDIE

La pièce intitulée *J'ai tout*, écrite par Thierry Illouz, conception scénique et interprétation par Christophe Laparra, est en tournée en Picardie jusqu'au 27 mars. Ce monologue, nous dit-on, est «*un cri désespéré sous le masque de l'arrogance*». Représentations à venir à Moyenneville, Maignelay-Montigny et Méry-la-Bataille (rens. à la Comédie de Picardie, 62, rue de Jacobins, 80000 Amiens, tél. : 03 22 22 20 20), <www.comdepic.com>).

AFRIQUES


L'Espace Linga Tere (Centrafrique), le Naïf Théâtre (Paris) et BlonBa (Mali) présentent «*Les Afriques à Paris et à Ivry*», avec plusieurs spectacles, au Grand Parquet, au Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez et au Théâtre de la Ville, avant une tournée européenne en juin. C'est jusqu'au 5 avril. Rens. et rés., tél. : Grand Parquet, 01 40 05 01 50; Théâtre d'Ivry Antoine-Vitez : 01 46 70 21 55; Théâtre de la Ville : 01 42 74 22 77.

RÉVOLUTION

Dans le cadre du Collège international de philosophie, l'universitaire américain Gabriel Rockill anime depuis le 5 février un séminaire sur le thème «*Repenser la révolution*». Prochaines séances : le 26 mars et les 2, 9, 16 et 23 avril, de 17 h 30 à 20 h. Accès libre et gratuit dans la limite des places disponibles (Collège international de philosophie, 1, rue Descartes, 75005 Paris ; entrée : 25, rue de la Montagne-Sainte-Genève, tél. : 01 44 41 46 80).

Le Saint-Valentin peut évoquer le pire ou le meilleur : un massacre perpétré en 1929 à Chicago où Al Capone fit mitrailler dans un garage sept membres éminents du clan irlandais qui lui faisait de l'ombre, ou la fête des amoureux et de l'amitié qui, à la faveur de gestes tendres, permet de déclarer ou de réaffirmer son attachement à l'être aimé.

Pour parler vrai, je trouve que les saint-amour proposés sont souvent décevants et toujours trop chers, alors que cette petite appellation – trois cent vingt hectares seulement – offre mieux que cela.

Créé par un décret de février 1946, c'est le premier des crus du Beaujolais que l'on rencontre quand on aborde cette région par le nord, douze kilomètres après Mâcon, sur la rive droite de la Saône. Selon la composition des sols et le type de vinification pratiquée, les vins seront légers, fins, fruités et plaisants dans leur jeunesse, ou plus charpentés, à la faveur d'une macération plus longue qui leur permettra de se bonifier quelques années. Pour illustrer ce choix, je vous conseille deux bonnes maisons parmi d'autres : la cuvée Saint-Valentin de l'incontournable Georges Duboeuf, à la robe brillante d'une jolie couleur grenat, à la bouche gourmande de petits fruits rouges ; plus confidentiel, le Domaine des Trois Plaisirs de Fabien Adoir, où des vignes de cinquante ans produisent des vins plus concentrés, d'un rouge sombre aux reflets violets avec une bouche ronde et harmonieuse. Quels sont ces trois plaisirs pour le vin ? L'œil, le nez, la bouche... Si vous allez dans le joli village de Saint-Amour-Bellevue, rien ne vous empêche de les découvrir à l'auberge du Paradis. Tout un programme... 

Georges SULIAC

• LES VINS GEORGES DUBOEUF – 208, RUE DE LANCIÉ, 71570 ROMANÈCHE-THORINS. TÉL. : 03 85 35 34 20, <WWW.DUBOEUF.COM>.

• FABIEN ADOIR, LES CHAMONARDS, 71570 SAINT-AMOUR-BELLEVUE. TÉL. : 03 85 36 51 34.

COCORICO

Le polar francophone au sommet

EN CE DÉBUT
D'ANNÉE 2014,
C'EST TOUJOURS
LA MÊME CHANSON :
LE POLAR SE PORTE
BIEN. IL EST BIEN
LE SEUL...
AVEC LE CAC 40!



En nombre, la barre des trois mille titres est allégrement franchie comme les années précédentes. En qualité, on ne sait plus trop où donner de la tête. Cette dernière appréciation vaut en particulier pour les auteurs francophones, car la même qualité se retrouve en France, en Belgique (Barbara Abel, Paul Colize) et au Québec (Patrick Senécal, Chrystine Brouillet, Jean-Jacques Pelletier). Chez nous, ça n'a pas raté : *Au revoir là-haut*, le superbe roman de Pierre Lemaitre, prix Goncourt, va être adapté au cinéma par des producteurs américains. Sophie Loubière, ancienne productrice de France Inter, fait un carton chez les Britanniques avec son roman *L'Enfant au caillou* dont j'avais vanté les qualités dans cette rubrique. Bernard Minier, révélé en 2011 avec *Glacée*, déjà traduit en Espagne, l'est aussi aux Etats-Unis, et ils sont comme cela une vingtaine à être traduits à l'étranger. Il faut se réjouir de cet engouement, même s'il reste encore limité, car il démontre le talent des auteurs français. Cela ne facilite pas forcément la tâche du critique qui se retrouve confronté à plusieurs œuvres de qualité et doit faire son choix. Alors, parmi cette multitude de romans réussis, mon truc est de vous parler en priorité des ouvrages qui ont eu un prix.

Malgré la froidure, les salons polar ont repris du service. Celui de Drap, en région niçoise, au début février, a été suivi par le festival de Bon-Encontre (huit mille cinq cents habitants), cité mitoyenne avec la ville d'Agen. C'était la neuvième édition. Depuis la première, organisée en 2006 avec de petits moyens, le développement des initiatives littéraires a été croissant, et la municipalité de gauche, avec son maire socialiste, a su innover et investir pour mettre à la disposition des lecteurs une nouvelle bibliothèque moderne et accessible à tous, car un salon polar n'est pas qu'une ou deux journées de dédicaces. Un seul exemple : les professeurs de lettres ont réussi à faire écrire une nouvelle à plus de quatre cent cinquante lycéens des classes de seconde. Les vingt-cinq meilleurs textes ont été publiés dans la presse régionale et ainsi soumis au vote du public pour désigner le gagnant. Bon-Encontre, c'est aussi un jury qui décerne le prix Calibre 47⁽¹⁾. Comme en 2013, une femme, la romancière Elena Piacentini, a décroché la timbale avec son roman *Le Cimetière des chimères*. C'est

aussi la cinquième enquête du commandant Pierre-Arsène Léoni, policier d'origine corse affecté à Lille. Détail : comme son personnage, Elena Piacentini, native de l'île de Beauté, habite Lille. Léoni est chargé d'enquêter sur un fait divers étrange survenu au cimetière Est de la ville pendant l'enterrement de Franck Bracco, un jeune patron aux dents longues qui s'est suicidé en s'immolant par le feu. Ses amis francs-maçons sont présents en nombre quand un autre drame vient entacher la cérémonie. Un journaliste qui couvrait l'événement a été abattu par un tireur inconnu. Intrigué par la façon dont Bracco s'est donné la mort, Léoni obtient l'exhumation pour l'autopsie. Maria, capitaine à l'office central de répression de la grande délinquance financière, se retrouve en possession d'un dossier qui révèle une fraude de grande envergure au niveau de plusieurs entreprises régionales. Le crime colle fort bien avec les combinaisons douteuses. Cette peinture d'un monde d'entrepreneurs affairistes et tricheurs inventifs est fort réussie, sans une once de manichéisme. Comme dans les ouvrages précédents, un des charmes du livre tient aux personnages secondaires : par exemple, la grand-mère de Léoni, Mémé Angèle, construite à partir de l'aïeule vénérée de la romancière. Cette enquête complexe, à l'atmosphère lourde, est servie par une écriture fluide, fleurant l'humour et le plaisir subtil de jouer avec les mots.

Romain Slocombe publie au moins un livre chaque année, et c'est toujours un excellent roman. En 2012, il signait *Monsieur le Commandant*, qui figura longtemps sur les listes du prix Goncourt. Cette peinture d'un écrivain bourgeois et antisémite (on pense à Paul Claudel) reçut le prix de la Ville de Nice et le trophée 813 du meilleur roman. Son roman *Première Station avant l'abattoir*, publié il y a quelques mois, a reçu le prix Mystère de la critique. J'en parlerai le mois prochain, mais croyez-moi : courez l'acheter sans attendre, vous ne le regretterez pas. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ELENA PIACENTINI, *LE CIMETIÈRE DES CHIMÈRES*, AU-DELÀ DU RAISONNABLE, 336 PAGES, 18 EUROS.
- ROMAIN SLOCOMBE, *PREMIÈRE STATION AVANT L'ABATTOIR*, POLICIERS SEUIL, 392 PAGES, 21,50 EUROS.

(1) Il ne s'agit pas d'une erreur de balistique, 47 étant le numéro du département de Bon-Encontre, le Lot-et-Garonne.

HISTOIRES(S)

Des années de plomb

LE ROMAN EST-IL UNE GALERIE IMAGINAIRE OÙ L'AUTEUR OFFRIRAIT À SON LECTEUR UNE VISITE GUIDÉE PAR LES OBSESSIONS QUI ONT NOURRI SA VIE ?



Chez **Dominique Fernandez**, l'écriture est une affaire de peinture. Son dernier et imposant roman, *On a sauvé le monde*, est une sorte de monographie de Nicolas Poussin écrite par John le Carré. Au début des années 1930 à Rome, au moment de la montée du fascisme, Romano, un étudiant en beaux-arts, tombe amoureux d'un jeune émigré russe qui s'avère être un espion soviétique. Le spécialiste de Nicolas Poussin et de ses sujets mythologiques ou bibliques va devenir un acteur de l'Histoire. Il met son art de donner le change pour cacher son homosexualité au service d'une cause. Les agents s'aiment en secret. Après avoir dérobé les plans d'un avion de chasse italien, il s'enfuit avec son amant à Moscou où il espère profiter d'un monde meilleur où l'homophobie est dénoncée comme une valeur bourgeoise. Romano avait étudié l'art pour l'art, il découvre l'art pour la propagande. Leurs rêves ne survivront pas aux rudesses du régime et de l'hiver moscovite. Il sera renvoyé en Occident et son amant déporté dans un goulag. Pourtant, alors qu'il est devenu un spécialiste émérite de la peinture française, l'aveu de son passé d'agent soviétique lui vaudra l'opprobre, même si paradoxalement sa trahison a aidé à sauver le monde libre. L'homophobie n'a pas de frontière : on dénonce alors la taupe, on raille la tapette. Dominique Fernandez prône une double lecture des tableaux : sous un sujet imposé affleurent les obsessions de l'artiste. Dominique Fernandez s'essaie au roman d'espionnage. Un genre nouveau chez lui qui vient illustrer un thème ancien : la clandestinité des sentiments. On a sauvé le monde ? Peut-être, mais il semble qu'on ne l'ait pas encore vraiment changé.

Pascale Roze doit sa notoriété à l'attribution d'un des prix Goncourt les plus mystérieux de l'histoire littéraire avec *Chasseur zéro* en 1996. Son recueil de nouvelles, *Passage de l'amour*, n'aide pas à la résolution de ce mystère. Le projet est certes respectable. Pascale Roze donne de ses nouvelles à travers des nouvelles inspirées et nourries par sa propre expérience : « *J'ai voulu [...] que les éléments de ma vie trouvent place dans ce recueil sous formes d'histoires. Que les mélodies se répondent en mode majeur ou mineur, comme dans un album de chansons* », écrit Pascale Roze en préambule. On ne peut qu'être sensible à ce « *chevalier Doublecoeur* », ainsi surnommé par sa com-

pagne car en attente d'une greffe cardiaque et dont l'ombre plane sur le recueil comme il plane sur la vie de Pascale Roze. Mais on traverse souvent ces nouvelles sans s'y arrêter, comme dans les lieux de passage : on regarde ces histoires exposées derrière des vitrines, mais on n'entre pas vraiment. Le recueil se veut album mais commence par une fausse note : une femme qui a décidé de se suicider en nageant jusqu'à l'épuisement est sauvée par une tortue géante puis par un container à la dérive. Un miracle auquel le lecteur ne croit pas. Et il n'y a même pas la magie de l'écriture pour faire illusion. Les chansons survivent à cause d'une mélodie qui fait danser les sentiments. Dans *Passage de l'amour*, on n'entend qu'au loin cette petite musique...

Il y a trente ans – une éternité –, le sida, « le cancer gay », comme le titrait *Libération* à l'époque, allait dévaster la communauté homosexuelle et alimenter des sentiments aussi rances que ceux qui se manifestent – ou qui manifestent – le dimanche dans nos rues. Au début des années 1980, l'écrivain Olivier Charneux découvre l'amour mais aussi que l'on pouvait en mourir. *Tant que je serai en vie* revient sur ces années de plomb à travers des événements culturels qui ont balisé sa vie comme un chemin que l'on suit sans savoir où il mène : un film qui le bouleverse, *Shoah*, un autre film qui fait débat, *Les Nuits fauves*, un concert de Barbara chantant *Sid'amour à mort...* C'est l'époque où la mort est une maladie honteuse. *Tant que je serai en vie* raconte cette génération qui découvre qu'elle est mortelle. Mais cette chronique n'est pas vraiment un roman d'amour et pas encore un livre d'histoire. A propos d'*A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie*, d'Hervé Guibert, un des premiers artistes à avouer publiquement sa séropositivité, Olivier Charneux écrit : « *Cette maladie lui aurait-elle fait perdre son style ?* » Il n'est pas sûr que la pudeur ne lui ait pas aussi fait perdre le sien. Il reste la force du témoignage. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- DOMINIQUE FERNANDEZ, *ON A SAUVÉ LE MONDE*, GRASSET, 588 PAGES, 22 EUROS.
- PASCALE ROZE, *PASSAGE DE L'AMOUR*, STOCK, 170 PAGES, 18 EUROS.
- OLIVIER CHARNEUX, *TANT QUE JE SERAI EN VIE*, GRASSET, 153 PAGES, 16 EUROS.

SOCIÉTÉ

Dans le flot des statistiques

COMMENT LES STATISTIENS PEUVENT-ILS ADAPTER LEURS TRAVAUX POUR RENDRE COMPTE DES BOULEVERSEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ? OUTILS POUR LA RÉFLEXION MAIS AUSSI « ARMES DE COMBAT », LES CHIFFRES (ET L'USAGE QUI EN EST FAIT) NE SONT JAMAIS NEUTRES.

A quoi servent les chiffres ? Outils pour la réflexion, ils servent à « *mesurer pour comprendre* », pourrait-on répondre simplement, en reprenant le titre d'un récent ouvrage de l'Insee sur trente années de vie économique et sociale ⁽¹⁾. Sauf que la réalité est beaucoup plus ambiguë : inflation de chiffres, indicateurs parfois obsolètes, tentatives d'instrumentalisation, voire de manipulation des données... la place qu'occupent les chiffres dans nos sociétés en pleine métamorphose est aujourd'hui interrogée. « *La dictature des chiffres n'est-elle pas un refuge pour imposer des choix plutôt que de les nourrir et qui fait que, paradoxalement, plus il y a de chiffres moins le paysage s'éclaircit ?* » La question a ainsi été posée par le président du Cese (Conseil économique, social et environnemental), Jean-Paul Delevoye, lors d'un récent colloque sur le lien entre « statistique publique et démocratie » ⁽²⁾.

Il ne s'agit pas de remettre en cause « l'utilité » ou « l'intégrité » de la statistique publique : « *Il y a juste une interrogation sur sa capacité à être un phare dans une société en mouvement et de plus en plus en complexe* », a ainsi expliqué

Jean-Pierre Duport, président du Cnis (Conseil national de l'information statistique), chargé d'organiser la concertation entre producteurs et organisateurs de la statistique publique. On pourrait également ajouter un doute sur le crédit et la confiance que l'on peut accorder au flot de données communiquées au public, dans un contexte de mise en concurrence de sources plus ou moins crédibles.

Les chiffres comme représentation de la société

Les chiffres, en effet, sont-ils fiables ? Sont-ils utilisés pour éclairer les débats ou valider une politique vis-à-vis de l'opinion publique ? Parce qu'ils sont des repères communs à tous pour tenter de décrypter la réalité économique et sociale, ils sont en tout cas indispensables au débat démocratique. Avec un premier problème : qui décide des indicateurs pertinents et qui les élabore ? « *Choisir tel indicateur plutôt qu'un autre, investiguer sur le revenu de pauvres ou sur le patrimoine des riches, choisir de mesurer ou pas telle discrimination... savoir faire la synthèse de tout cela, c'est en réalité choisir la façon de construire l'image que la société se donne d'elle-même et la représentation qu'elle se fait de ses propres difficultés* », témoignait il y a quelques années l'économiste François Guillaumat-Tailliet, lors d'un colloque à l'initiative des syndicats Cgt, Cfdt et Sud de l'Insee.

Et c'est parce que ces choix ne sont pas neutres qu'ils ne peuvent être l'affaire des seuls techniciens. C'est ce qu'a notamment souligné André-Jean Guérin, conseiller au Cese, en insistant sur la nécessaire implication de la société civile dans la construction de nouveaux indicateurs. En prenant comme exemple le débat sur le Pib « *comme seul indicateur de richesse d'un pays* », il a montré à quel point la construction d'un nouvel indicateur était le fruit d'une longue élaboration politique et sociale : conclusions, en 2009, de la commission Stiglitz sur « *la mesure des performances économiques et du progrès* » ; mise en place, dans la foulée, du Forum pour d'autres indicateurs de richesse par des réseaux de la société civile ; lancement, dans le cadre de Rio +20, en 2012, d'un programme de travail sur des nouveaux indicateurs du progrès social au-delà du Pib par la commission statistique des Nations unies. Ainsi, si la mesure de la richesse intégrait par exemple l'utilisation des ressources

RICHARD VILLALON / MAXPPP

(1) *Trente Ans de vie économique et sociale, mesurer pour comprendre*, Collection Insee Références, édition 2014.

(2) « Statistique publique et démocratie : à quoi servent les chiffres », colloque coorganisé le 30 janvier dernier par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le Cese (Conseil économique, social et environnemental).



naturelles, des études ont montré que la croissance de certains pays, comme la Russie, serait en réalité négative. Deuxième problème : même fiables, les chiffres rendent-ils compte de la complexité de la réalité ? Grand utilisateur de statistiques pour son travail, le sociologue Jean Viard s'est interrogé sur la manière d'« inscrire les chiffres dans un récit en plein bouleversement », sur la difficulté à prendre en compte des moyennes statistiques « alors que nous vivons dans un monde de discontinuité ». En prenant un certain nombre d'exemples (allongement de la durée de vie, femmes isolées, distance entre lieux de vie et de travail...), il a ainsi insisté sur la nécessité, pour la statistique publique, de décrire des « niches » et pas seulement de produire des moyennes pour mieux rendre compte des métamorphoses de la société. A cette difficulté s'ajoute l'usage qui est fait des chiffres mais aussi de leur interprétation, comme l'a montré Agnès Benassy-Quéré, du Conseil d'analyse économique, en

prenant comme exemple les questions de la désindustrialisation ou de la compétitivité. « Or c'est sur ces bases que se construisent les politiques », a insisté Denis Durand, représentant de la Cgt au Conseil national de l'information statistique. En expliquant : « Le problème du "coût du travail", par exemple, est présenté comme une vérité acquise, non remise en cause. Mais le coût du capital ? Comment on le mesure ? Quelles conclusions en tirer ? Le système statistique doit s'ouvrir au débat et aux différents points de vue. »

Changer le thermomètre, manipuler les chiffres

Car les statistiques sont bien des « armes de combat », pour reprendre l'expression de Jean Viard. Elles sont au cœur du débat politique, en témoigne la polémique sur la courbe du chômage qu'il s'agissait d'inverser avant la fin de 2013. Du côté de certains utilisateurs, la tentation est donc grande de manipuler, trier, « changer le thermomètre pour faire baisser la fièvre »,

“Choisir tel indicateur plutôt qu'un autre, investiguer sur le revenu de pauvres ou sur le patrimoine des riches, choisir de mesurer ou pas telle discrimination... savoir faire la synthèse de tout cela, c'est en réalité choisir la façon de construire l'image que la société se donne d'elle-même et la représentation qu'elle se fait de ses propres difficultés.”

Mesurer le mal-logement

... «bricoler»..., comme l'a mis en évidence Lorraine Data, pseudonyme rassemblant un collectif de statisticiens, dans *Le Grand Truquage: comment le gouvernement manipule les statistiques* (3), sur la base d'exemples précis: pouvoir d'achat, chiffres de l'emploi et du chômage, pauvreté, décompte des heures supplémentaires, statistiques de la délinquance... Parmi les dérives alors recensées, la rétention d'un certain nombre d'informations qui ne plaisent pas aux pouvoirs en place, au mépris d'ailleurs du travail des personnels. En 2011, Interstat, un collectif de syndicats de l'Insee et des services statistiques ministériels, dénonçait la non-diffusion par le ministère de l'Education nationale d'un certain nombre de statistiques mensuelles dont la publication aurait pu contrarier la communication du ministre. En affirmant: la «rétention d'information est une atteinte à la démocratie [...] et l'indépendance de la statistique publique est un combat de tous les jours». Elle est pourtant inscrite dans le droit français depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008; elle fait aussi partie des quinze principes édictés dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, révisé il y a à peine deux ans, et sur lequel gouvernements et ministères, notamment, se sont engagés. Il n'empêche, les entorses à ce code de déontologie sont multiples, prévenaient en 2012 les syndicats nationaux de l'Insee (Cgt, Cfdt, Cgt-FO, Sud et Cfe-Cgc): «La statistique publique doit faire face régulièrement à des pressions qui appellent à la vigilance permanente de tous celles et ceux qui tentent de la faire vivre au quotidien.» Des pressions alors associées à une réduction drastique des moyens humains et financiers, en lien notamment avec la Rgpp (révision générale des politiques publiques). Cela a-t-il changé depuis? Pas du tout, répond en substance la Cgt de l'Insee, pour qui la situation n'est plus tenable: «Cela se voit dans les difficultés à exercer nos missions et dans les conséquences sur les conditions de travail des agents qui les exercent.» Pas vraiment, non plus, si l'on écoute le président du Cnis, Jean-Pierre Dupont, qui, dans ses conclusions, a insisté sur le maintien des moyens de la statistique publique: pour qu'elle puisse assurer son rôle et continuer à produire un travail de qualité. ◀

Christine LABBE

(3) Lorraine Data, *Le Grand Truquage: comment le gouvernement manipule les statistiques*, Éditions La Découverte, 2009.

DANS SON DERNIER RAPPORT ANNUEL, LA FONDATION ABBÉ-PIERRE POINTE LES LIMITES ET LES ZONES D'OMBRE DE LA CONNAISSANCE STATISTIQUE SUR L'ÉTAT DU MAL-LOGEMENT EN FRANCE.



NCY / MAXPPP

Améliorer la mesure du mal-logement nécessite de mieux prendre en compte des situations mal couvertes par la statistique publique, comme les bidonvilles ou les résidences sociales.

Selon le dernier rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre, trois millions et demi de personnes sont mal logées en France. Mais, livré «brut», ce chiffre masque une réalité complexe que le rapport tente de décrypter au travers de cinq dimensions: l'absence de logement personnel; les difficultés de logement; les conditions d'habitation; les difficultés de maintien dans le logement; le blocage de la mobilité résidentielle. Pour autant, ces différentes dimensions sont encore imparfaites pour refléter au plus près la réalité sociale vécue par les personnes. C'est ce que souligne notamment la fondation en pointant «les limites et les zones d'ombre dans la connaissance statistique» du sujet.

Ces limites, on peut les repérer dans des situations mal ou peu étudiées: le non-logement, par exemple (squats, cabanes, campings, hôtels...), mais aussi la question des flux (expulsions locatives, notamment). Elles trouvent aussi leur origine dans l'absence d'études sur une longue période. Onze années auront ainsi séparé la nouvelle enquête de l'Insee sur les sans-domicile de celle de 2001; presque sept années pour l'enquête nationale «Logement», ce qui permettra d'avoir une meilleure connaissance des conséquences de la crise économique et sociale sur les conditions de logement.

Il y a trois ans, des pistes d'amélioration de la mesure du mal-logement avaient été formulées par un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (qualité du logement, amélioration du calcul du taux d'effort...) avec, déjà, la nécessité de mieux prendre en compte des situations mal couvertes par la statistique publique, comme les bidonvilles ou les résidences sociales. Mais, dans un contexte de limitation des moyens de la statistique publique, la Fondation Abbé-Pierre se dit «vigilante». A l'Insee, dénonce ainsi le syndicat Cgt, «chaque année, les perspectives de baisse des effectifs reviennent à balayer l'équivalent d'une direction régionale de taille moyenne». C.L. ▶

ÉCONOMIE CLASSES ET ALLIANCES



Les économies et les sociétés des États-Unis et de l'Europe sont aujourd'hui au seuil d'une grande bifurcation. A droite, de nouvelles configurations sociales se dessinent sous nos yeux, prolongeant, en dépit de la crise, les voies néolibérales au bénéfice des plus favorisés. L'urgence est grande du basculement vers l'autre branche de l'alternative, à gauche cette fois. Tel est le constat de ce livre, nourri par une enquête sur la dynamique historique du capitalisme depuis un siècle. Derrière l'évolution aujourd'hui bien documentée des inégalités entre revenus du capital et revenus du travail, et

entre hauts et bas salaires, se cache une structure de classes non pas bipolaire mais tripolaire – comprenant capitalistes, élites gestionnaires et classes populaires –, qui fut tout au long du siècle dernier le terrain de différentes coalitions politiques. L'alliance sociale et surtout politique entre capitalistes et élites, typique du néolibéralisme, est le marqueur de la droite; celle entre classes populaires et cadres, qui a caractérisé l'après-Seconde Guerre mondiale en Occident, fut celui de la gauche. Dans ce livre documenté et engagé, issu de nombreuses années de recherches, Gérard Duménil et Dominique Lévy défendent dès lors une thèse simple reposant sur une idée centrale: la réouverture des voies du progrès social passe par la capacité politique d'ébranler les grands réseaux financiers de la propriété capitaliste et la connivence entre propriétaires et hauts gestionnaires. Telle est la condition pour enclencher un nouveau compromis à gauche entre classes populaires et cadres, et ouvrir les voies du dépassement graduel du capitalisme.

LA GRANDE BIFURCATION, Gérard Duménil, "L'HORIZON DES POSSIBLES", LA DÉCOUVERTE, 199 PAGES, 15 EUROS.

COSMOPOLITIQUE ÉTATS DU MONDE

Alors qu'il est quotidiennement question des pays dits « émergents », il convient de s'interroger sur la notion de puissance. Contrairement à bien des prévisions, la victoire de l'Occident dans la guerre froide n'a pas débouché sur une longue période de domination américaine. Si les États-Unis restent à bien des égards le pivot des équilibres géopolitiques mondiaux, la puissance américaine est confrontée à des concurrences nouvelles. Un constat qui s'applique également aux autres puissances occidentales, en particulier européennes, profondément secouées par la crise économique. Cette évolution structurelle s'accompagne de la montée en puissance de nouveaux mouvements sociaux qui bouleversent directement ou indirectement les fondements de l'ordre international hérité de l'après-guerre froide. *L'Etat du monde 2014* évalue cette remise en cause de l'hégémonie occidentale par des puissances émergentes et par les « sociétés civiles ». La Chine, l'Inde, le Brésil et, dans une moindre mesure, l'Afrique du Sud et la Russie se dotent à leur tour des atouts politiques, économiques mais aussi culturels et technologiques de la « puissance ». Quant aux mouvements révolutionnaires ou contestataires qui se multiplient à travers le monde, ils ont déjà des conséquences sur le modelage en cours de la nouvelle architecture mondiale. Véritable « roman de l'actualité mondiale », *L'Etat du monde 2014* révèle, au-delà de l'immédiateté de l'événement, la tonalité des changements à l'œuvre sur la planète.

PUISSANCES D'HIER ET DE DEMAIN – L'ÉTAT DU MONDE 2014, Bertrand Badie, Dominique Vidal (sous la direction de), LA DÉCOUVERTE, 274 P., 18 EUROS.

INDUSTRIE CRI DE REFUS

« Le travail, notre seule richesse, coûterait trop cher. Ils n'ont que ça à la bouche. J'en ai assez bavé, je ne supporte plus de voir nos emplois supprimés par milliers. Je veux que la France conserve ses usines et son industrie, je refuse que mes enfants soient obligés de quitter leur pays pour trouver du travail. »

Ainsi parle Gigi du ferrage, ouvrière à l'usine automobile Psa d'Aulnay-sous-Bois. Le 12 juillet 2012. M. Varin, président du directoire de Psa, premier constructeur automobile français, annonçait la fermeture du site d'Aulnay. Après avoir promis aux ouvriers d'Aulnay que le site resterait ouvert et que la priorité était de préserver leurs emplois! Une entreprise qui ferme, c'est presque une banalité par les temps qui courent: dans ce cas, ce sont trois mille emplois supprimés, trois mille vies bousculées et quelques images au journal de 20 heures, chassées par une nouvelle actualité. Un emploi industriel, c'est comme un arbre après la tempête, vite déraciné mais difficile à faire repousser. Certains ouvriers seront reclassés dans le groupe, d'autres devront partir à la recherche d'un (improbable) nouveau Cdi. Ghislaine Tormos, elle, a décidé de se battre avec courage. Avant ce jour de juillet, elle n'avait encore jamais fait grève. Depuis, Gigi est devenue l'un des symboles de la lutte des ouvriers de Psa.

LE SALAIRE DE LA VIE, Ghislaine Tormos, avec Francine Raymond, EDITIONS DON QUICHOTTE, 208 PAGES, 15 EUROS.

ÉCO-LOGIQUES POUR UN VIVRE MIEUX

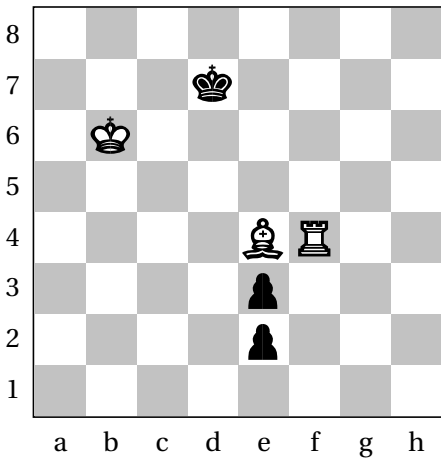
Le changement climatique et l'épuisement des ressources provoqueront des crises toujours plus dramatiques si nous ne réagissons pas très rapidement. Des solutions existent, et elles n'ont rien de punitif: elles peuvent nous permettre de vivre mieux. Engager la transition écologique, ce n'est pas proposer un simple verdissement du système actuel, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, rompant avec la dictature du Pib. Un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Qui fait la part belle au plaisir, aux liens, au temps libre. Qui permet et encourage la participation des citoyens. C'est une société plus juste et plus douce qui est ici présentée. Un « mode d'emploi » pour réconcilier le nécessaire et le souhaitable.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MODE D'EMPLOI, Philippe Frémeaux, Wojtek Kalinowski et Aurore Lalucq, EDITIONS LES PETITS MATINS AVEC "ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES", 192 PAGES, 12 EUROS.

Tactique

Etude de Richard Reti, 1929. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

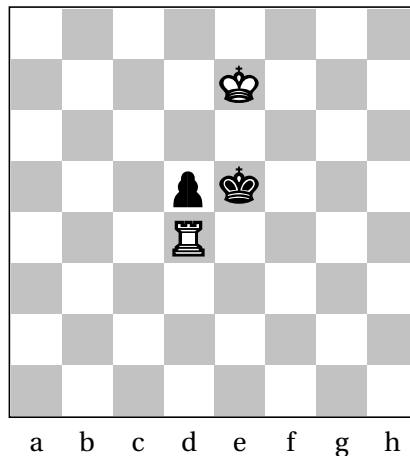
Richard Reti, le poète de l'échiquier



A New-York, en 1924, se déroula un tournoi composé des meilleurs joueurs de la planète, dont le champion du monde José-Raúl Capablanca. Ce dernier était une véritable star à cette époque. A la cinquième ronde, le Cubain s'inclinait face à Richard Reti, un grand maître tchécoslovaque. Ce 22 mars 1924, en première page de quotidiens new-yorkais, était titré: «Capablanca perd une partie d'échecs!» Ce n'était que sa troisième défaite en dix ans de compétition! Il avait seulement perdu face à Lasker, en 1914 à Saint-Petersbourg, et contre Chajes, en 1916. Mais qui était l'homme qui avait terrassé «la machine»? Ce formidable joueur tchécoslovaque, décédé prématurément à quarante ans (1889-1929), était avec le Hongrois Gyula Breyer le fondateur de l'école «hypermoderne». Ses proches disaient qu'il n'était pas seulement un joueur d'échecs, mais un artiste intellectuel, un poète.

Richard Reti a composé plus d'une centaine d'études, certaines spectaculaires, d'autres très techniques. Plusieurs dizaines de ces études sont de véritables trésors, indispensables pour étudier les finales. Celle-ci, composée en 1920, est fabuleuse. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

Solution: 1. Td2! [sur 1. Td1, d4; 2. Rd7, Rd5! =; le Roi noir s'empare de l'opposition. Les Blancs ne peuvent progresser. Par exemple: 3. Td2, Re4; 4. Rd6, Re3; 5. Td1, d3; 6. Rd5, d2; 7. Rc4, Re2 =. 1. Td3! fonctionne également: 1... Re4; 2. Td1, d4 (2... Re5; 3. Rd7, d4; 4. Rc6, Re4; 5. Rc5, d3; 6. Rc4+); 3. Rd6+; 1... d4 (après 1... Re4; 2. Rd6, d4; 3. Rc5+); 2. Td1!, Rd5 (2... Re4 cède beaucoup de terrain: 3. Rd6, d3; 4. Rc5, Re3; 5. Rc4, d2; 6. Rc3+); 3. Rd7! (cette fois, c'est le Roi blanc qui prend l'opposition, le reste est facile), 3... Rc4; 4. Rd6, d3; 5. Re5, Rc3; 6. Re4, d2; 7. Re3, Rc2; 8. Txd2+ (subtil et éblouissant!), 1-0.



Reti Richard - Capablanca José Raúl

New York, 5^e ronde, 1924, partie anglaise

1. Cf3, Cf6; 2. c4, g6; 3. b4, Fg7; 4. Fb2, 0-0; 5. g3, b6; 6. Fg2, Fb7; 7. 0-0, d6; 8. d3, Cbd7; 9. Cbd2, e5; 10. Dc2, Te8; 11. Tfd1, a5; 12. a3, h6; 13. Cfl, c5; 14. b5, Cf8; 15. e3, Dc7; 16. d4, Fe4; 17. Dc3, exd4; 18. exd4, C6d7; 19. Dd2, cxd4; 20. Fxd4, Dxc4; 21. Fxg7, Rxg7; 22. Db2+, Rg8; 23. Txd6, Dc5; 24. Tad1, Ta7; 25. Ce3, Dh5? (25... Tc8! ? avec une position inférieure mais jouable. Le coup du texte est une faute, car la Dame est très mal placée à l'aile roi); 26. Cd4 (26. T1d5! était encore plus fort: 26... Fxd5; 27. g4, Fxf3; 28. gxh5, Fxh5; 29. Fc6+); 26... Fxg2; 27. Rxg2, De5; 28. Cc4, Dc5; 29. Cc6, Tc7; 30. Ce3! (avec la terrible menace de gagner la Dame par 31. T1d5), 30... Ce5 [30... Txe3; 31. fxe3 (31. T1d5??, Dxa3+), 31... Dxe3; 32. Tf1+]; 31. T1d5 [et, au vu de la variante 31... Cc4; 32. Txc5, Cxb2; 33. Tc2, Ca4; 34. Cd5, Tcc8 (34... Tb7; 35. Cf6+); 35. Cce7+], 1-0.

R. Reti - X. Tartakover

Jouée à Vienne, 1910, défense Caro-Kann

Ce petit bijou est un modèle pour illustrer la force de l'échec double:

1. e4, c6; 2. d4, d5; 3. Cc3, dxe4; 4. Cxe4, Cf6; 5. Dd3, e5; 6. dxe5, Da5+; 7. Fd2, Dxe5; 8. 0-0-0, Cxe4; 9. Dd8+!!, Rxd8; 10. Fg5+ [les Noirs abandonnent juste avant le mat: 10... Re8 (10... Rc7; 11. Fd8#); 11. Td8#], 1-0.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3				■					■	
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. L'être sera-t-il un avantage pour les athlètes à Sotchi? - 2. Laisseraient une trace durable. - 3. Propriété insulaire d'Elisabeth. Dans le Lot-et-Garonne. - 4. Écoulait comme avant. Fragile mais armée. - 5. Bien pourvu. Dieu solaire égyptien. - 6. Dieu de la pluie, mésoaméricain celui-là. Relatif au peuple d'Attila. - 7. Paresseux bien connu des cruciverbistes. Vigie à l'ancienne et en désordre. - 8. Reine indienne. Évaluation contestable. - 9. Chien originaire d'une île homonyme. - 10. Comme le site de Sotchi pendant les prochains JO d'hiver.

VERTICALEMENT

I. Tire-fesses ou vodkas. - II. Région du Pérou. Bien possédé. - III. Navets cinématographiques très mal foutus. Roulés par Colette. - IV. Dans la gamme. En Italie. Peintre, sculpteur et poète. - V. Faire la fête au vainqueur. - VI. Haut de page. Petite ville de Californie. - VII. Battre avec sa demoiselle. Lien. - VIII. Peu fréquentée par les athlètes à Sotchi. - IX. Classification hôtelière. Ferraille hors d'usage. Supprimée en Espagne, menacée en France. - X. Arbore pour la première fois. Fin de participe.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

X. Étienne. Ee.
Et. - VIII. Gnothèque. - IX. NN. Sou. Ivg. -
- V. Ovationner. - VI. Pag. Chino. - VII. Hiera.
Eu. - III. Smarna (manars). Rr. - IV. Sl. Id. Arp.
Verticalement: 1. Remontants. - II. Ucajali.
- 8. Rmi. - 9. Terre-neuve. - 10. Surprotegé.
Nanti. Aion. - 6. Tlalc. Hum. - 7. At. Nune (tune).
Écrivaint. - 3. Man. Agen. - 4. Oyat. Rose. - 5.
Horizontalement: 1. Russophone. - 2.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

La Dame en a5 pour éviter 6. Te8 mat, 1-0.
6. Txe2+; 5. Fb5+; 4. Rxd7; 5. Txe3, Rd6;
Txe1 = pat); 4... e1D (sur 4... Rxd7; 5. Txe3, Rd6;
Txe2+); 4. Fd7!! (sublime! Si 4. Txe3?, e1D; 5.
Txe2+ le pat. Sur 3... Rd6?; 4. Txe3, Rd5; 5.
3° coup); 2. Td4+, Re7; 3. Te4+, Rd8! (les Noirs
Te4+, Rd8; revient à la même position après le
Rxf5; 4. Txe2+; si 1... Rd8; 2. Td4+, Re7; 3.
transposé dans l'étude après le 3° coup); 3. Txe3,
1. Ff5+, Rd6 [si 1... Re7; 2. Te4+, Rf6 (2... Rd8

Le droit social international et européen en pratique

La référence incontournable

Mention spéciale du Prix Francis Blanchard de l'AFOIT
(Association française pour l'Organisation internationale du travail) 2013.



La primauté du droit international et européen, de l'Union européenne (traité de Lisbonne) et du Conseil de l'Europe, ne peut plus être ignorée. Il est désormais indispensable de connaître ce droit, par souci de sécurité juridique mais également pour puiser dans ses ressources variées offrant des usages multiples.

Cet ouvrage permet de comprendre ce droit dans ses différentes branches : droit du travail, de la sécurité sociale ainsi que de la protection sociale. Ce droit inspire fortement le droit français, depuis plusieurs années ; il règle des questions, complète le droit interne et, parfois, s'y oppose.

S'appuyant sur ses différentes sources (Conventions de l'OIT, règlements et directives de l'Union européenne, jurisprudences des cours de Luxembourg et de Strasbourg, chartes, accords collectifs, etc.) et sur ses institutions, donnant la priorité à l'actualité, l'ouvrage traite :

- **des institutions** internationales, de l'Union et du Conseil de l'Europe ;
- **des normes** sur le statut individuel (contrat de travail, mobilité, temps de travail, etc.) et les relations professionnelles (négociations collectives, comité d'entreprise européen, droit de grève transnationale, etc.) ;
- **des régimes de protection sociale** en Europe.

- **Incontournable**, rendant intelligible la complexité du droit social.
- **Actualisé**, permettant de saisir les évolutions récentes du droit social.
- **Pédagogique**, rédigé dans un langage clair et précis.

www.editions-organisation.com
Groupe Eyrolles | Diffusion Geodif | 35 €

SANTÉ

QUEL BIEN PLUS PRÉCIEUX, PLUS ESSENTIEL QUE LA SANTÉ ?

Sa santé, la santé de ses proches, la santé de ses salariés, de ses collègues...

À la Macif, l'accès à la complémentaire santé se doit d'être vraiment pour tous.
Engagée pour la défense de l'accès aux soins, la Macif place la santé au cœur de sa vision mutualiste.

À la Macif, pas d'actionnaire à rémunérer et, en santé, pas de sélection médicale,
pas de garantie gadget.

Demain, la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés va contribuer à l'amélioration
de l'accès aux soins, mais va aussi bouleverser le marché des complémentaires santé.

Les mutuelles doivent renforcer leurs liens, unir leurs forces et fédérer leurs moyens.

La Macif est ainsi à l'écoute des mutuelles interprofessionnelles et d'entreprise qui s'interrogent.

À la Macif, la préparation de l'avenir passe par une politique de partenariat, respectueuse de l'identité de chacun,
dont l'ambition est de pérenniser et de développer le modèle mutualiste.

Si comme nous, vous êtes engagés pour :

- un accès à la complémentaire santé au plus grand nombre ;
- la lutte contre l'exclusion et le soutien aux publics les plus fragiles ;
- la recherche de solutions permettant de proposer des garanties utiles au prix le plus juste ;
- que la complémentaire santé ne soit pas un coût mais bien un investissement indispensable à la préservation de la santé ;

**SI VOUS PARTAGEZ LES MÊMES VALEURS, REJOIGNEZ-NOUS.
CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE.**

Pour nous contacter : presidenceMM@macif.fr



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.